

## Correspondance avec la Ville de Montréal quant aux circulaires indues

Ce document réunit les courriels échangés avec la Ville au sujet des circulaires, la transcription d'un segment du *Téléjournal* qui a relayé une de nos plaintes (18-04-30), et la transcription de deux plaintes verbales déposées lors de périodes de questions du conseil d'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (18-06-04 et 18-10-02).

**Note 1** - Sur 197 courriels envoyés à la Ville, 82 proviennent de Charles Montpetit, et 115, d'autres citoyens.

**Note 2** - Les plaintes ont été transférées à la **Division des Permis** (par exemple le 18-02-13), la **Direction des travaux publics** (18-02-13), la **Division de la voirie** (18-02-22), la **Direction du greffe** (18-10-03), la **Division de l'inspection** (19-04-25), le **Bureau des élus** (20-11-17), la **Division des relations avec les citoyens** (21-02-10), la **Direction du développement du territoire** (21-02-26), la **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises** (21-04-06), la **Direction du cabinet** (21-04-07), la **Direction de la mobilité et de la planification des déplacements** (21-04-19), la **Direction performance** (21-04-25), la **Direction des services administratifs** (21-04-25) et la **Sécurité publique** (21-04-26).

**Note 3** - **61 plaintes** ont entraîné la création d'un dossier, et **59 autres** n'en ont pas généré (à notre connaissance) :

Ahuntsic-Cartierville : 20-178920 (20-07-30 14:18); 21-73482 (21-04-07 14:38); 21-04-07 16:12; 21-79078 (21-04-12 20:42); 21-04-23 15:04; 21-91520 (21-04-25 8:28)  
 Anjou : 21-04-06 8:48; 21-71491 (21-04-06 11:48); 21-71710 (21-04-06 13:49)  
 Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : 20-20-25974 (20-02-07 15:36); 21-04-20 10:11  
 Île-Bizard-Sainte-Geneviève : 21-89814 (21-04-22 15:00)  
 Lachine : 21-80693 (21-04-14 9:27)  
 LaSalle : 20-02-10 13:49; 21-04-18 12 :27; 21-04-19 11:37; 21-04-20 9:57  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : 20-07-15 16:13; 21-04-05 17:34; 21-04-09 11:42; 21-04-11 18:13; 21-04-12 8:16; 21-04-13 19:40; 21-04-14 8:59; 21-04-17 22:09; 21-04-19 13:57; 21-04-24 ±21:17; 21-04-25 11:27; 21-100118 (21-05-03 16:02); 21-100157 (21-05-03 16:02); 21-100189 (21-05-03 16:58); 21-102927 (21-05-05); 21-109337 (21-05-11 15:30)  
 Montréal-Nord : 21-04-07 7:57  
 Outremont : 21-03-12 8:54; 21-04-14 9:58; 21-04-30 11:19  
 Pierrefonds-Roxboro : 21-04-07 17:30  
 Plateau-Mont-Royal : 21-04-04 17:14; 21-04-09 5:34; 21-04-13 10:24; 21-04-13 13:00; 21-04-17 12:05; 21-04-17 15:57; 21-04-19 17:12; 21-104222 (21-05-06 14:46)  
 Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles : 21-37494 (21-02-22 10:48); 21-78655 (21-04-12 15:56); 21-04-11 17:26; 21-83927 (21-04-16 15:09); 21-04-21 19:23  
 Rosemont-La-Petite-Patrie : 18-50514 (18-02-13 12:38); 18-06-04 19:29; 18-229870 (18-07-18 11:11); 18-10-02 21:14; 18-124-483 (19-04-25 16:19); 19-219708 (20-04-06 15:22); 20-178363 (20-07-30 10:24); 20-319679 (20-12-23 16:02); 21-30365 (21-02-10 14:07); 21-46782 (21-03-04 13:35); 21-46982 (21-03-04 15:40); 21-46989 (21-03-04 16:41); 21-03-05 10:54; 21-46982 (21-03-08 11:04); 21-03-08 10:26; 21-03-09 21:07; 21-03-10 12:58; 21-50725 (21-03-10 14:12); 21-52661 (21-03-12 14:24); 21-46982 (21-03-15 8:00); 21-56672 (21-03-18 11:54); 21-03-18 16:07; 21-60809 (21-03-23 15:02); 21-64211 (21-03-26 15:50); 21-03-28 19:21; 21-65286 (21-03-29 11:36); 21-65892 (21-03-29 14:49); 21-03-29 22:41; 21-03-30 19:49; 21-03-31 16:23; 21-04-14 16:35; 21-93607 (21-04-27 12:13); 21-94572 (21-04-28 9:44); 21-05-03 22:22; 21-05-07 14:13; 21-109388 (21-05-11 15:58)  
 St-Laurent : 20-07-29 14:57; 21-04-07 11:51  
 Saint-Léonard : 21-04-11 20:09; 21-81523 (21-04-14 14:27); 21-04-15 9:36  
 Sud-Ouest : 21-04-10 12:01; 21-85675 (21-04-19 14:41); 21-04-19 20:44  
 Verdun : 21-03-07 15:57; 21-04-12 14:19; 21-81436 (21-04-14 14:32); 3002791574 (21-04-16 9:48); 21-04-19 13:57; 21-85981 (21-04-19 14:46); 21-91524 (21-04-25 8:33)  
 Ville-Marie : 21-04-08 15:37; 21-78212 (21-04-12 12:50); 21-86092 (21-04-19 14:50); 21-92337 (21-04-26 11:48)  
 Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension : 21-41677 (21-02-26 15:48); 3002690874 (21-03-11 14:28); 21-04-09 12:42; 21-76995 (21-04-10 17:25); 21-77030 (21-04-10 17:25); 21-83730 (21-04-16 13:06); 21-04-20 12:12; 21-04-20 14:13; 21-88510 (21-04-21 13:42); 21-04-21 19:02; 21-91526 (21-04-25 8:54); 21-91530 (21-04-25 8:54); 21-92955 (21-04-26 16:11); 21-93011 (21-04-26 17:11)  
 Ville-centre : DG-DM-AR26-18-480 (18-06-04 15:15); DG-DM-AR26-18-2278 (cité le 19-02-01 16:11)

**Note 4** - Pour expliquer l'absence d'amendes, les élus affirment que : ça prendrait « des centaines et des centaines d'heures », ce n'est pas « rentable » et « nous n'avons pas le droit de le faire » (François Croteau, 18-10-02); il faut plutôt avoir « porté plainte à Transcontinental » (Gilles Déziel, 21-02-01); il n'y a « pas de plans pour faire respecter le règlement » (Christian Arsenault, 21-04-20); le règlement n'est « pas encore en vigueur » (Émilie Thuillier, 21-04-14).

**Note 5** - Les inspecteurs nous ayant contacté sont : Vincent Bourquin (18-03-04 11:21), Éric Filion (20-02-13 12:15), Clément Montel (21-03-08 14:37), Samuel Mathieu-Daneau (21-04-16 9:48) et Frédéric Pépin (21-04-28 9:23).

**Note 6** - Outre les cas où une plainte a carrément été ignorée par la Ville, les plus longs délais de réponse sont : 126 jours (18-06-04 15:15), 270 jours (19-04-15 14:27), 81 jours (19-12-13 10:39) et 95 jours (21-04-26 17:00).

**Note 7** - Quatre correspondants font allusion à une ou des amende(s) qui aurai(en)t déjà été émise(s), mais refusent de donner des détails : voir le 19-04-15 14:27, le 19-02-01 16:11, le 20-03-04 11:59, et le 21-04-26 17:00.

**Au :** maire d'arrondissement [francois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:francois.croteau@ville.montreal.qc.ca) [cc : mairesse Valérie Plante]

**Envoyé :** 29 janvier 2018 12:13 (courriel #1)

Bonjour,

À l'heure où l'on interdit les sacs de plastique dans les commerces, il me semble absurde que, d'un autre côté, un distributeur de sacs publicitaires en livre de force aux gens qui n'en veulent pas, semaine après semaine.

En effet, le 25 octobre 2017, j'ai déposé une plainte auprès de l'entreprise parce qu'un sac avait été laissé chez moi alors que ma boîte à lettre porte l'autocollant officiel qui interdit cette pratique [photo jointe]. Le problème s'est répété le 8 novembre, le 28 décembre et le 11 janvier, ce que j'ai chaque fois signalé à la compagnie [courriels joints]. Même s'il n'y a pas eu de livraison chez moi le 17 et le 25 janvier, rien n'est réglé dans mon voisinage immédiat, car au moins **31** livraisons ont eu lieu là où elles sont interdites [photos jointes].

Bien sûr, ce ne sont que des exemples, tirés d'une dizaine de pâtés de maisons en deux semaines – imaginez combien il y en a sur l'île entière chaque année. Non seulement cela finit-il par constituer un grave problème environnemental, mais chaque sac qui reste accroché plus d'une journée agit comme un drapeau soulignant l'absence des gens qui résident à cet endroit. À quoi bon payer pour faire interrompre son courrier quand on s'absente si les sacs empilés à l'entrée invalident cette précaution ? Et lorsqu'on se plaint à la compagnie, le problème ne semble jamais être corrigé à long terme, comme le démontrent mes courriels répétés.

J'aimerais donc que la Ville de Montréal fasse respecter son règlement relatif aux circulaires une fois pour toutes. J'en ai aussi avisé les médias et la mairesse. En attendant, je continue à prendre des photos des délits (je devrais bientôt en avoir plus d'une centaine).

Veuillez agréer mes sincères salutations,

Charles Montpetit [réponse : voir le 4 juin 2018 15:15. Un message similaire (#1b) a également été envoyé à la conseillère du district Vieux-Rosemont [Christine Gosselin](#).]

**À :** [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) [cc : François Croteau]

**Envoyé :** 12 février 2018 07:12 (courriel #2)

Bonjour,

En tant que citoyen de Rosemont, j'aimerais par la présente déposer une plainte formelle contre le distributeur de sacs publicitaires qui, depuis le 11 janvier, a enfreint le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* à au moins **500** reprises dans mon quartier [p.j. : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Je vous demande donc d'intervenir, car mes courriels répétés auprès de la compagnie n'ont rien donné.

Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 13 février 2018 12:38

Ville de Montréal - Service des communications et des relations avec les citoyens

**Dossier No :** 18-50514

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Division des Permis** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com)

**Reçu :** 13 février 2018 15:34

Bonjour,

Merci pour votre courriel. Nous allons faire suivre à la **Direction des travaux publics** [cf. page 1, note 2] afin d'y porter une attention particulière et d'y faire un suivi. Si vous avez d'autres questions ou commentaires, je vous invite à me contacter de nouveau.

Au plaisir.

David Dinelle, attaché politique, mairie d'arrondissements

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) [cc : François Croteau]

Envoyé : 22 février 2018 09:52 (courriel #3)

Bonjour,

Comme vous me l'avez proposé, je vous écris de nouveau pour obtenir des renseignements sur le suivi accordé à ma plainte contre un distributeur de sacs publicitaires (dossier 18-50514). De mon côté, j'ai continué à relever les infractions de l'entreprise au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* dans la zone allant de la 1<sup>re</sup> à la 10<sup>e</sup> Avenue entre la rue Masson et le boulevard Rosemont (les rues couvertes dans ma plainte). J'ai ainsi pu constater que **622** récidives avaient eu lieu le 13 février, et **403** nouvelles infractions le 20 février [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Puisque les règlements prévoient des amendes pouvant atteindre 600 \$ pour les infractions initiales, 1000 \$ pour les premières récidives et 2000 \$ pour les récidives suivantes, je calcule que la Ville aurait pu exiger la somme de **1 749 000 \$** pour toutes ces infractions (c'est bien sûr sans compter les milliers d'autres infractions commises ailleurs sur l'île de Montréal, chaque semaine, depuis le lancement des sacs publicitaires en 1978). J'aimerais donc savoir si l'entreprise a jusqu'ici défrayé la moindre pénalité quant à ses méthodes de distribution.

Veuillez agréer mes sincères salutations,  
Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 22 février 2018 14:27

Monsieur Montpetit,

Votre message a été ajouté au dossier ci-dessus afin qu'un responsable de la **Division de la voirie** [cf. page 1, note 2] puisse en prendre connaissance. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 1 mars 2018 08:11 (courriel #4)

Bonjour,

Malgré ma demande précédente, je n'ai toujours pas été informé du suivi que la Ville a donné à la plainte 18-50514 que j'ai déposée le 12 février contre un distributeur de sacs publicitaires. Étant donné que l'entreprise a récidivé **1278** fois depuis ce temps [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne], j'aimerais tout particulièrement savoir si on a réclamé les **2 255 000 \$** d'amendes prévus par les règlements municipaux, car il semble clair que ce serait là le seul langage qui aurait un effet dissuasif.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 1 mars 2018 10:55

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Voici la note inscrite présentement dans le dossier # 18-50514: "En attendant le retour d'informations demandées auprès de la Cour municipale, nous effectuons une première inspection et constatons qu'un autocollant "contre les circulaires" est dûment appliqué sur la boîte aux lettres du requérant." Nous vous informerons une fois les renseignements reçus. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 4 mars 2018 11:21 (courriel #5)

Bonjour monsieur Bourquin,

J'ai bien reçu le message téléphonique suivant de votre part ce 2 mars vers 15h. Comme je vous l'ai dit aujourd'hui sur votre boîte vocale, je l'ai retranscrit ici en l'annotant pour mieux y répondre :

*Oui, bonjour. Vincent Bourquin, inspecteur du domaine public pour la Ville de Montréal à Rosemont—La Petite-Patrie. Ce message s'adresse à M. Charles Montpetit, qui fait une requête auprès de la Ville concernant les publisacs. Donc, c'était juste pour l'informer que sa demande a été prise en compte il y a quelques jours. Je suis en train de faire*

le nécessaire auprès de la société pour savoir pourquoi ces publisacs sont toujours distribués malgré l'apposition de l'autocollant de refus. Si toutefois vous recevez à nouveau des publisacs, je vous remercie de vouloir rappeler la Ville. Vous nous contactez directement au 514-872-4861 en donnant votre numéro de requête, donc le 18-50514. Voilà. Ce que je souhaiterais savoir aussi, c'est quand est-ce que ces sacs – quel jour – sont distribués, et puis à peu près l'heure approximative, si vous arrivez à me donner tous ces renseignements. Voilà. Donc, je m'appelle Vincent Bourquin, inspecteur du domaine public. N'hésitez pas à me rappeler. Merci. Bonne journée.

Réponses :

1) Sans vouloir vous offenser, je ne cherche pas à savoir « pourquoi » l'entreprise enfreint la loi, mais bel et bien à faire cesser ces infractions, quelle qu'en soit la raison. Cela dit, si vraiment vous voulez savoir pourquoi la compagnie ne respecte pas les règlements municipaux, la réponse est sans doute : parce que toutes les plaintes émises par le passé, qui n'ont eu aucune conséquence financière, lui ont démontré qu'elle peut agir impunément. C'est pourquoi je souligne que, d'après les règlements, elle aurait dû écoper de **2 255 000 \$** d'amende pour les seules infractions que j'ai relevées. Une amende, quelle qu'elle soit, aurait plus d'effet qu'un énième reproche...

2) Vous semblez limiter ma plainte à mon seul domicile. Or, je soulève un problème bien plus général, qui survit à toute tentative de correction ponctuelle et qui regroupe trois types d'infractions, dans tout le quartier :

**a- les sacs ne sont pas mis dans les boîtes à lettres** (ce problème a l'air mineur, mais le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* l'exige avec raison : en plus de déparer le paysage, les sacs accrochés à une rampe ou lancés sur un balcon sont exposés aux éléments et, s'il y a plusieurs logements côte à côte, la confusion quant au destinataire fait qu'ils peuvent rester là longtemps, voire indiquer l'absence d'un résident à un voleur);

**b- les autocollants de refus ne sont pas respectés** (ceci souligne une conséquence supplémentaire des infractions ci-dessus : quand les camelots ne s'approchent pas des boîtes à lettres, ils ne voient pas toujours les autocollants qui y sont apposés, ce qui aboutit aux **117** cas d'autocollant non respectés que j'ai compilés);

**c- les camelots laissent des déchets derrière eux** (je parle ici de **185** bandes de plastique bleu qui enserraient les ballots de sacs, et dont l'abandon sur le trottoir contrevient au *Règlement sur la propreté*).

(Je précise que je ne me plains pas des employés de l'entreprise, mais de l'entreprise elle-même, qui refuse de régler le problème à la source en formant adéquatement ses camelots, alors qu'elle met sur pied un vaste système pour colliger les plaintes du public – et les ignorer par la suite. Notez aussi que les infractions relevées sur ma liste ne sont pas exhaustives, que mon quartier de 0,43 km<sup>2</sup> ne représente que 0,1 % de l'île de Montréal, et que les quatre semaines de mon étude couvrent à peine 0,19 % des 40 ans d'existence des sacs, ce qui donne une idée de la taille réelle du problème, aussi importun que polluant. Je ne vous demande pas de tout régler pour l'île entière, mais j'aimerais bien qu'on ne réduise pas la partie que je dénonce à ma seule boîte à lettres.)

3) Je vais effectivement continuer à vous signaler les infractions, mais permettez-moi de m'étonner que vous me demandiez une quatrième mise à jour : les **1690** infractions que j'ai relevées – photos à l'appui – dans les trois rapports que je vous ai remis du 12 février au 1<sup>er</sup> mars ne prouvent-elles pas l'existence d'un problème à grande échelle ? Et si je vous fournis un quatrième rapport (ce qui représente quelque 20 heures de travail supplémentaires), puis-je savoir si celui-là aura plus d'effet que les précédents, ou si on se contentera alors d'en demander un cinquième ? Je ne veux pas me montrer difficile, mais j'espère que vous comprendrez une certaine frustration de ma part quant à la quantité de preuves exigées avant de mettre l'entreprise à l'amende...

4) N'ayant pas de cellulaire, je suis difficilement rejoignable au téléphone pendant les heures de travail. Vu la complexité des réponses que je dois vous fournir, je préférerais que nous communiquions par courriel à l'avenir.

5) Jusqu'ici, dans le quadrilatère que j'ai étudié, la distribution commence en face du 5878, 1<sup>re</sup> Avenue, le mardi vers 6h45 (ce qui est en soi une autre infraction au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires*). Elle se poursuit vers le sud, au moins jusqu'à la rue Masson, puis vers l'est. La 10<sup>e</sup> Avenue est atteinte vers 14h.

N'hésitez pas vous non plus à me réécrire si vous désirez d'autres renseignements. Dans l'attente de votre réponse ou d'un autre suivi de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 7 mars 2018 16:35 (courriel #6)

Bonjour monsieur Bourquin,

Comme vous me l'avez demandé dans votre message du 2 mars concernant le dossier 18-50514, j'ai vérifié si l'entreprise avait commis d'autres infractions dans mon quartier le 6 mars, et j'ai effectivement dénombré **343** infractions, soit 90 de plus que la semaine précédente [pièces jointes : liste des infractions mise à jour, et lien vers les photos entreposées en ligne]. J'espère donc que vous allez maintenant pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [marilene.lecavalier@tc.tc](mailto:marilene.lecavalier@tc.tc) [courriel en provenance de Transcontinental]

**Reçu :** 9 mars 2018 12:06

Bonjour,

Nous voulions simplement faire un suivi avec vous afin de nous assurer que cette semaine votre autocollant a bien été respecté ? Si jamais ce n'est pas le cas, s'il vous plait nous contacter par courriel ou par téléphone.

Marilène Lecavalier, Service aux consommateurs

[Ayant plusieurs fois écrit en vain à l'entreprise par le passé ([http://img1.wsimg.com/blobby/go/ae3c51f5-74d5-4adf-958c-2d44913f8732/downloads/1cdht0du8\\_309224.pdf?ver=1614982941587](http://img1.wsimg.com/blobby/go/ae3c51f5-74d5-4adf-958c-2d44913f8732/downloads/1cdht0du8_309224.pdf?ver=1614982941587)), j'ai laissé ce message non sollicité sans réponse.]

**À :** [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Vincent Bourquin]

**Envoyé :** 14 mars 2018 13:35 (courriel #7)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514, comme quoi les infractions commises par la compagnie ont continué cette semaine lors de la distribution du 13 mars.

N'étant pas en ville cette journée-là, je n'ai par contre pas pu les énumérer cette fois-ci.

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à mes deux messages précédents (4 et 7 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [colette.freitasmoniz@tc.tc](mailto:colette.freitasmoniz@tc.tc) [courriel en provenance de Transcontinental]

**Reçu :** 19 mars 2018 10:56

Objet : #1584842 - Montréal

Bonjour,

Nous voulons vérifié avec vous si votre vignette a été bien respectée lors de la dernière distribution la semaine dernière ? Merci pour votre collaboration.

Colette Moniz, point de contact pour les divisions des Laurentides, Laval, Outaouais et Montréal

[Même remarque que pour l'autre courriel reçu de la part de Transcontinental le 9 mars 2018 : ayant plusieurs fois écrit en vain à l'entreprise par le passé, j'ai laissé ce message non sollicité sans réponse.]

**À :** [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Vincent Bourquin]

**Envoyé :** 22 mars 2018 16:00 (courriel #8)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514, comme quoi la compagnie a commis 376 nouvelles infractions lors de sa distribution du 20 mars dans mon quartier, ce qui fait un total de **2409** infractions en février-mars [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

J'ai aussi reçu deux messages de la part de l'entreprise, le 9 et le 19 mars, alors que je ne lui avais pas écrit. Lui auriez-vous transféré ma plainte, et si oui, avez-vous l'intention d'entreprendre d'autres démarches à son égard puisque ma liste démontre que la situation ne s'améliore pas, quoi que la compagnie promette?

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à mes trois messages précédents (4, 7 et 14 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**À :** [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Vincent Bourquin]

**Envoyé :** 28 mars 2018 11:35 (courriel #9)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514. Ayant eu d'autres obligations ce 27 mars, je n'ai pu consacrer que 90 minutes (au lieu de 8 heures) à mon relevé de cette semaine, ce qui fait que j'ai dû me contenter d'un échantillonnage plus restreint, même s'il couvrait la même zone que les semaines précédentes. Les **62** infractions que je viens de relever me permettent quand même d'affirmer que rien n'a changé dans le comportement de la compagnie [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à la présente et à mes quatre messages précédents (4, 7, 14 et 20 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com) [cc : François Croteau]

Envoyé : 29 mars 2018 9:25 (courriel #10)

Bonjour,

Il y a exactement deux mois, je vous ai écrit pour déposer une plainte concernant les infractions au règlement municipal traitant de la distribution de sacs publicitaires dans le Vieux-Rosemont. Puisque votre courriel du 13 février m'invitait à vous recontacter en cas de besoin, j'aimerais par la présente vous informer que rien n'a changé depuis, outre l'ouverture du dossier 18-50514.

Le 2 mars, j'ai bien reçu un appel de l'inspecteur Vincent Bourquin qui me demandait de le tenir informé, mais bien que je lui ai signalé à cinq reprises par la suite qu'aucune amélioration n'avait eu lieu, je n'ai plus eu de nouvelles de sa part.

Vous trouverez ci-dessous tous les courriels en question. J'inclus aussi ci-joint une liste mise à jour des **2409** infractions que j'ai relevées en 6 jours, photos à l'appui [également en pièce jointe : lien vers ces dernières, entreposées en ligne]. Si l'on avait fait respecter les règlements, les infractions que j'ai relevées auraient généré **3 817 000 \$** d'amendes.

Puisque la Ville a annoncé son intention de hausser les montants d'autres amendes, je m'étonne donc qu'elle n'ait rien fait pour percevoir celles-ci. Ce serait probablement le seul langage que la compagnie comprendrait, puisqu'elle ignore sciemment les plaintes qu'elle reçoit, malgré le système élaboré qu'elle a mis en place pour les gérer.

Comme la Ville elle-même reconnaît que les sacs publicitaires représentent un grave problème écologique qui équivaut à la distribution hebdomadaire de « plus de 3 millions d'annuaires téléphoniques » (et 900 000 sacs de plastique!), je me permets donc d'insister pour savoir ce que vous comptez faire à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 4 avril 2018 13:50 (courriel #11)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514. Comme la semaine dernière, je n'ai fait cette semaine qu'un échantillonnage des infractions liées aux sacs publicitaires entre Masson et Rosemont, de la 1<sup>re</sup> à la 10<sup>e</sup> Avenue. Les **140** infractions que je viens de relever me permettent quand même d'affirmer que rien n'a changé dans le comportement de la compagnie [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à la présente et à mes cinq messages précédents (4, 7, 14, 20 et 28 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [reçu de concert avec les deux courriels suivants]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Votre message a été transmis à l'inspecteur du domaine public, monsieur Vincent Bourquin, afin qu'il puisse en prendre connaissance. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [reçu de concert avec le courriel précédent et le suivant]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. Votre correspondance a été ajoutée au dossier existant. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [reçu de concert avec les deux courriels précédents]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. L'information a été ajoutée au dossier existant. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Charles Auger]

Envoyé : 11 avril 2018 13:14 (courriel #12)

Bonjour monsieur Auger,

Voilà maintenant six semaines que, comme me l'a demandé l'inspecteur Vincent Bourquin, je vous envoie des mises à jour hebdomadaires concernant la plainte 18-50514 que j'ai déposée le 12 février concernant les infractions aux règlements municipaux sur la distribution de sacs publicitaires. Or, outre vos accusés de réception, je n'ai encore reçu aucun suivi de la part de la Ville. Vu que j'ai dénombré 2722 infractions, qu'elles devraient normalement entraîner jusqu'à 4 319 000 \$ d'amendes et que la compagnie ignore clairement tout autre type de remontrances, je me permets d'insister pour savoir quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet.

Cela dit, comme lors des deux dernières semaines, j'ai fait hier un nouvel échantillonnage des infractions commises dans le quartier, et les 111 infractions que je viens de relever me permettent d'affirmer que la situation n'a pas changé. Vous trouverez donc ci-joint la liste des infractions mise à jour [également en pièce jointe : lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 avril 2018 09:45

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant l'ajout de deux fichiers word au dossier existant concernant les Publi-sac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Robert Asselin, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Robert Asselin]

Envoyé : 13 avril 2018 13:14 (courriel #13)

Bonjour monsieur Asselin,

J'ai bien reçu votre accusé de réception concernant la dernière mise à jour de ma plainte (#18-50514). Cependant, je m'étonne que vous m'invitez à vous réécrire « pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi » de ma demande, puisque j'avais justement écrit à Charles Auger pour obtenir de tels renseignements (voir mon courriel du 11 avril, et ceux des 4-7-14-20-28 mars que j'ai envoyés à l'inspecteur Vincent Bourquin, courriels qui sont restés sans réponse même s'il m'invitait lui aussi à lui signaler toute nouvelle infraction).

En bref, je réitère donc que rien n'a changé depuis le dépôt de ma plainte, le 12 février dernier, et que, d'après mes photographies, la compagnie a depuis ce temps continué de commettre plus de 100 infractions par semaine (dont 622 infractions le 13 février). Vu que j'ai dénombré un total de 2722 infractions, qu'elles devraient normalement entraîner jusqu'à 4 319 000 \$ d'amendes et que la compagnie ignore clairement tout autre type de remontrances, j'aimerais toujours savoir **quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet**.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [Att. : Vincent Bourquin, Charles Auger et Robert Asselin]

Envoyé : 19 avril 2018 12:36 (courriel #14)

Bonjour messieurs Asselin, Auger et Bourquin,

N'ayant reçu aucune réponse à mon courriel du 13 avril concernant le dossier #18-50514, je profite de la mise à jour que je vous envoie ci-joint pour réitérer ma question : en dépit de ma plainte du 12 février dernier et des mises à jour que je vous ai envoyées le 22 février, les 1<sup>er</sup>-22-28 mars et les 4-11 avril, la compagnie continue de commettre plus de 100 infractions par semaine (dont les 140 que j'ai photographiées cette semaine). Vu que nous sommes maintenant rendus à 2862 infractions, que celles-ci devraient normalement entraîner jusqu'à 4 599 000 \$ d'amendes et que l'entreprise ignore clairement tout autre type de remontrances, j'aimerais savoir **quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet**.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com) [cc : François Croteau]

Envoyé : 20 avril 2018 14:37 (courriel #15)

Bonjour,

Le 29 janvier, je vous ai écrit pour déposer une plainte concernant les infractions au règlement municipal lié à la distribution de sacs publicitaires dans le Vieux-Rosemont. Votre accusé de réception du 13 février m'ayant invité à vous réécrire en cas de besoin, je vous ai signalé le 29 mars que la situation n'avait pas changé, sans obtenir de réponse. J'ai aussi écrit au [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) et quand messieurs Vincent Bourquin, Charles Auger et Robert Asselin m'ont tour à tour envoyé leurs propres accusés de réception en me priant de les tenir informés eux aussi, c'est ce que j'ai fait – **onze** fois, sans obtenir plus de nouvelles là non plus. Mon dossier (#18-50514) a été référé à la Division des permis, à la Direction des travaux publics et à la Division de la voirie... et tout ce temps, le problème a perduré.

Je réitère donc : vous trouverez ci-joint une liste de **2862** infractions commises lors de dix distributions de circulaires entre Rosemont, Masson, la 1<sup>re</sup> et la 10<sup>e</sup> Avenue, soit 2436 contraventions au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et 426 autres au *Règlement sur la propreté* [également en pièce jointe : lien vers les photos entreposées en ligne]. Si on avait fait respecter les *Règlements*, on aurait pu exiger **4 599 000 \$** d'amende pour ces seules infractions – sans compter les incartades que je n'ai pas observé personnellement, ni celles que la compagnie s'est permises dans le reste de l'île depuis 1978.

Le plus étonnant, c'est que les autorités restent muettes quand on souligne le problème. On hausse les amendes pour l'ensemble de la population, mais on s'abstient de réclamer quoi que ce soit à une entreprise qui ignore tout autre type de remontrances. On bannit les sacs de toutes les épiceries, mais on laisse une seule compagnie en distribuer **900 000 par semaine** à des gens qui, pour la plupart, n'en ont même pas fait la demande. Et on interdit la diffusion de pourriels dans tout le pays, mais on laisse champ libre à un mode de distribution publicitaire qui représente un problème écologique beaucoup plus concret.

Qu'on comprenne bien : je ne réclame ni l'abolition des sacs publicitaires, ni un nouveau règlement à leur sujet, même si ce serait fort indiqué. Mais en attendant le jour où les circulaires seront livrées uniquement aux gens qui autorisent un tel geste (comme l'exige la loi fédérale pour les messages en ligne), ne devrait-on pas au moins faire respecter les politiques déjà en place, surtout dans le cas d'un récidiviste si endurci?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [message similaire (#15b) envoyé à la conseillère [Christine Gosselin](#)]

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 25 avril 2018 15:19

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel. Votre demande a été transmise à monsieur Vincent Bourquin, inspecteur, qu'il personne-ressource puisse [sic] y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 27 avril 2018 12:41

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel. Votre demande a été transmise à monsieur Vincent Bourquin, inspecteur, afin qu'il puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 27 avril 2018 14:36 (courriel #16)

Bonjour,

Je vous informe que personne ne m'a encore contacté pour m'informer du suivi lié à ma plainte (#18-50514), même si je vous ai demandé des nouvelles à **douze** reprises. Dans l'interim, je vous envoie une nouvelle mise à jour à verser au dossier, dans laquelle je fais état de 125 nouvelles infractions commises par le distributeur de circulaires dans le quartier cette semaine, ce qui porte le grand total à **3052**. Comme d'habitude, j'ai ajouté une photo de chaque infraction au dossier en ligne – voir le lien ci-joint. Dans l'attente d'une réponse de votre part (outre un accusé de réception), je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 30 avril 2018 11:11

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre mise à jour concernant le dossier 18-50514. Nous ajoutons votre message au dossier et le ferons suivre à la Direction des travaux publics pour suivi approprié. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Mylène Létourneau-Rioux, Bureau Accès Montréal virtuel

**Extrait du :** *Téléjournal* [<http://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7892639/infractions-distribution-publisacs>]

**Diffusé le :** 30 avril 2018 18:38

Patrice Roy, journaliste [à 01:18] : Monsieur Montpetit, bonjour. Merci de nous avoir écrit. Vous, c'est les publisacs, le problème, ici dans votre quartier. Et vous trouvez qu'on les distribue un peu n'importe comment.

Charles Montpetit : Eh bien, ce n'est pas une question de goût personnel, c'est une question de règlements municipaux. C'est-à-dire qu'il y a un règlement qui gère la façon dont les publisacs doivent être distribués...

Patrice Roy : Et est-ce que vous constatez beaucoup d'infractions quand vous faites vos rondes, comme ça ?

Charles Montpetit : Depuis février, j'en ai trouvé 2 985. [La caméra accompagne les deux hommes pour une tournée dans le quartier. Puis :] J'ai écrit à quatre reprises à Publisac, et chaque fois, la compagnie... me disait « On va corriger ça. » Et puis ça continuait par la suite. Après la quatrième fois, je me suis tanné et j'ai déposé une plainte formelle à la Ville.

Patrice Roy : Et est-ce que la Ville vous répond quelque chose ?

Charles Montpetit : Je reçois un accusé de réception, comme quoi mon dossier a été confié à la personne appropriée – la division de la voirie, la direction des travaux publics et la division des permis. Alors j'ai l'impression qu'eux-mêmes ne savent pas comment traiter ce dossier-là.

Patrice Roy : Vous, il y a un souci environnemental, aussi.

Charles Montpetit : Il y a un non-sens. Comment ça se fait que la Ville autorise ça alors qu'elle supprime les sacs dans tous les commerces ?

Patrice Roy : Vous vous êtes dit « moi, ce combat-là, je vais le faire avec le plus de précision possible. » Extraordinaire.

[03:24 - changement de scène] Katherine Chartrand, bonjour. Ce matin, j'ai fait une tournée avec le monsieur, là, en question dans Rosemont. Effectivement, en quelques minutes, j'ai vu une dizaine d'infractions [il brandit la liste des infractions relevées]. Manifestement, ça ne tourne pas rond, là.

Katherine Chartrand, directrice principale des communications d'entreprise, TC Transcontinental : Manifestement, évidemment, avec ce que vous me dites. En fait, on reconnaît que dans certains quartiers plus urbains, récemment, nous avons eu des manquements, et nous avons mis en place, déjà, un plan d'action pour améliorer la situation.

Patrice Roy : C'est-à-dire ?

Katherine Chartrand : C'est-à-dire, d'abord, on va accroître la supervision sur le terrain, notamment à Montréal, et donc nous allons accroître le nombre de personnes qui sont là pour vérifier le respect des bonnes pratiques de distribution. D'abord. Par la suite, on s'est entendu avec nos distributeurs qu'une rencontre aurait lieu avec tous les camelots dans les secteurs concernés d'ici les deux prochaines semaines pour leur réitérer les bonnes pratiques de distribution.

Patrice Roy : Merci beaucoup. [04:11 - changement de scène] François Croteau, bonjour. Le nombre de plaintes dans le Vieux-Rosemont, le citoyen qui nous a écrit, c'est hallucinant. Plus de 2 000 infractions en une quinzaine de jours. On fait quoi ?

François W. Croteau, maire, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : Mais en fait, c'est un problème important qui, souvent, est peut-être traité un peu à la légère, et dans un cas comme celui-ci, c'est assez évident qu'on n'a pas pris assez au sérieux cette plainte. [Comparer avec le courriel du 18-10-18 16:15.]

Patrice Roy : La Ville n'a pas pris assez au sérieux...

François W. Croteau : Tout à fait, tout à fait. Nous, comme administration, on a, sans dire que nous nous sommes traîné les pieds, il me semble que c'est une plainte qu'on aurait dû prendre beaucoup plus au sérieux, investiguer, et qu'on aurait pu régler facilement, rapidement, par une lettre auprès de Transcontinental pour leur demander de corriger la situation plutôt que de laisser ainsi traîner la situation et se retrouver dans la situation où on est aujourd'hui.

Patrice Roy : Donc, vous allez le faire ? Vous allez envoyer une lettre ? Concrètement, ça veut dire quoi ?

François W. Croteau : Tout à fait. Nous on a demandé à notre administration de demander, donc, une correction à Transcontinental, et personnellement, je vais aussi envoyer une lettre au président pour lui demander

de s'assurer de corriger les pratiques.

Patrice Roy : Et répondre au citoyen qui appelle au 311, aussi là, parce que lui, ça lui a pris du temps avant d'avoir des nouvelles de vous, là.

François W. Croteau : Tout à fait. Et ça, c'est un problème qu'on doit régler de façon plus générale, je dirais. Au 311, on a plus de 40 000 appels par année. De quelle manière on introduit systématiquement au moins un accusé de réception et un meilleur suivi ? Actuellement, bien, vous savez peut-être, je suis aussi le responsable de la Ville intelligente au comité exécutif [bandeau : responsable de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation, Ville de Montréal], et on travaille justement sur des processus informatiques pour améliorer la reddition de compte et le suivi des dossiers pour les citoyens, entre autres le 311 en ligne, pour que les gens puissent voir en cours de route comment leur dossier est réglé et quelle réponse on va donner.

Patrice Roy : Ça, là, si vous arrivez à faire ça, monsieur Croteau, je vous réinvite... [05:54]

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com) [cc : François Croteau]

Envoyé : 30 avril 2018 22:07 (courriel #17)

Bonjour Monsieur Dinelle,

Désolé d'avoir raté l'appel téléphonique que vous venez de me laisser en réponse à mon message du 29 mars. Pour éviter que cela ne se reproduise, je me permets de vous suggérer que nous communiquions par courriel, comme vous l'avez fait le 13 février.

J'ai vu au *Téléjournal* que vous comptiez écrire une lettre à Transcontinental. Puisque cette lettre est en quelque sorte envoyée en mon nom, serait-il présomptueux de ma part d'en espérer une copie?

Cela dit, j'avoue que cela me laisse un peu perplexe. Après avoir attendu qu'un contrevenant commette plus de 3000 infractions, est-il vraiment normal qu'on se contente de lui rappeler qu'il ne faut pas enfreindre la loi (comme on l'a fait à plusieurs reprises par le passé) en espérant que cette fois-ci sera la bonne? Et si la compagnie, malgré ses belles promesses, se permet à nouveau des écarts de conduite par la suite (comme elle l'a fait à plusieurs reprises par le passé), se contentera-t-on alors d'envoyer une autre lettre, et ainsi de suite?

En d'autres termes, la question que je me pose est : la Ville montrera-t-elle un jour qu'elle est prête à recourir aux amendes qui sont d'ores et déjà prévues dans le *Règlement*, de façon à donner des dents à ses admonitions? Sinon, est-ce à dire qu'un citoyen ordinaire peut espérer un traitement tout aussi clément la prochaine fois qu'on le prendra en flagrant délit de stationnement en double?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [david.dinelle@ville.montreal.qc.ca](mailto:david.dinelle@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 1 mai 2018 10:26

Bonjour,

Je vous ai effectivement laissé un message hier, je voulais vous annoncer que nous allions faire suivre une lettre officielle à Transcontinental dans laquelle nous leur demandons de respecter le règlement et de corriger la situation existante.

Comme le maire de notre arrondissement le mentionnait à Radio-Canada, nous n'avons peut-être pas pris cette plainte au sérieux et nous en sommes désolés. Je vous ferai suivre une copie de ladite lettre du moment qu'elle aura été envoyée.

Au plaisir et bonne fin de journée.

David Dinelle

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com) [cc : François Croteau]

Envoyé : 1 mai 2018 14:46 (courriel #18)

Bonjour Monsieur Dinelle,

J'apprécie que vous reconnaissiez n'avoir pas pris ma plainte au sérieux par le passé. Par contre, comme vous ne répondez pas à la question que je vous ai posée, je ne peux faire autrement qu'avoir à nouveau ce sentiment, comme quoi vous ne prenez pas cette question au sérieux elle non plus.

Je la repose donc, car elle me semble fondamentale en termes de démocratie : qu'est-ce qui justifie la différence de traitement entre une entreprise qui commet plus de 3000 infractions (et qui reçoit une lettre de remontrances ne l'empêchant pas de récidiver) et un citoyen qui commet une seule incartade (et qui reçoit une amende immédiate)?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sentiments distingués.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com) [cc : François Croteau]

Envoyé : 9 mai 2018 11:49 (courriel #19)

Bonjour Monsieur Dinelle,

Juste un petit mot pour vous signaler que je n'ai toujours pas reçu une copie de votre lettre à Transcontinental concernant les infractions au règlement municipal commises lors des distributions de publisacs, comme vous me l'avez promis dans votre courriel du 1er mai.

J'en profite pour vous rappeler que, lors de son entrevue à Radio-Canada le 29 avril, le maire d'arrondissement François Croteau a également promis d'envoyer "personnellement" une lettre distincte de la vôtre au président de Transcontinental sur le même sujet. J'aimerais donc vérifier si cela a été fait, et recevoir une copie de cette deuxième lettre, de concert avec la vôtre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [david.dinelle@ville.montreal.qc.ca](mailto:david.dinelle@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 11 mai 2018 14:01

Bonjour,

Comme promis, vous trouverez ci-joint la [correspondance](#) signée par le maire de l'arrondissement et envoyée à Transcontinental. Au plaisir et bonne fin de journée.

David Dinelle

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [cc : David Dinelle, François Croteau]

Envoyé : 28 mai 2018 15:20 (courriel #20)

Bonjour,

Vous le savez sans doute : à la suite de la plainte que j'ai déposée auprès de l'arrondissement (n° 1850514), l'entreprise Transcontinental annonçait le 30 avril 2018 au *Téléjournal 18h* qu'elle mettrait fin dans « les deux prochaines semaines » (c'est-à-dire avant le 14 mai) aux nombreuses infractions aux règlements municipaux commises lors de sa distribution hebdomadaire de sacs publicitaires, non seulement dans Rosemont, mais à l'échelle de l'île de Montréal. En ondes, le maire de l'arrondissement a lui-même qualifié la situation de « problème important », et il a par la suite écrit à ce sujet à un vice-président de la compagnie, en lui signalant entre autres que deux avertissements antérieurs de la Ville sont restés lettre morte le 1<sup>er</sup> mars et le 25 avril 2018.

Or, quatre distributions de sacs de circulaires ont eu lieu depuis le reportage, dont deux après la date limite annoncé par l'entreprise pour corriger la situation. Le bilan? **La situation a empiré.** En effet, les 126 infractions hebdomadaires relevées en moyenne pour avril sont passées à **140** infractions le 15 mai et à **160** infractions le 22 mai – voir la liste ci-jointe et le lien vers les photos entreposées en ligne, ce que je vous prie de considérer comme une mise à jour de ma plainte. Et comme ces infractions sont réparties sur à peine 10 pâtés de maisons ( $\pm 0,03$  % de l'île), je rappelle que c'est là une infime portion des transgressions de Transcontinental à Montréal.

Puisque la compagnie n'a pas du tout réagi aux avertissements envoyés, cela semble démontrer la nécessité d'appliquer des mesures plus sévères. J'aimerais donc savoir si les amendes que le maire d'arrondissement énumérait dans sa lettre à l'entreprise vont enfin être appliquées, et ce, non seulement quant à l'article 8 du *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (sacs laissés malgré le refus des résidents), mais aussi quant à l'**article 6 dudit Règlement** (sacs laissés à un endroit proscrit) et à l'**article 4 du Règlement sur la propreté** (rebutis laissés sur le sol)? Je vous rappelle que **3286** délits relatifs aux deux derniers articles font partie de ma plainte au même titre que les infractions du premier type, pour les raisons que j'ai énumérées le 4 mars.

Si vous avez besoin de prendre vous-mêmes les employés de l'entreprise en flagrant délit, je vous rappelle que, dans mon quartier, la distribution commence chaque mardi vers 9h au coin de la 1<sup>re</sup> Avenue et du boulevard Rosemont, et qu'elle se poursuit jusqu'à environ 14h au coin de la 10<sup>e</sup> Avenue et de la rue Masson.

Dans l'attente de votre réponse quant au suivi que vous accorderez à cette plainte, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [cc : David Dinelle, François Croteau]

Envoyé : 31 mai 2018 15:20 (courriel #21)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de

circulaires dans le Vieux-Rosemont. Même si, au [Téléjournal](#) du 30 avril, la compagnie Transcontinental a promis de corriger la situation au plus tard le 14 mai, le taux des infractions relevées n'a en fait pas cessé d'**augmenter** depuis l'expiration de ce délai. Avec les **216 infractions** du 29 mai (voir la liste ci-jointe et les photos en ligne), il passe maintenant à 21,6 infractions hebdomadaires relevées par pâté de maisons – le plus haut taux atteint depuis le début de mon étude en janvier, et une hausse de 71 % par rapport au taux moyen de 12,6 infractions relevées en avril.

Je renouvelle donc ma demande : Puisque Transcontinental, malgré ses promesses, ne réagit pas du tout aux avertissements envoyés, les amendes que le maire d'arrondissement énumérait dans sa lettre à l'entreprise vont enfin être appliquées, et ce, non seulement quant à l'article 8 du *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (sac laissé malgré le refus des résidents), mais aussi quant à **l'article 6 dudit Règlement** (sac laissé à un endroit proscrit) et à **l'article 4 du Règlement sur la propreté** (rebuts laissés sur le sol)?

Si vous désirez assister vous-mêmes aux infractions au moment où elles sont commises, je vous rappelle que la prochaine distribution aura lieu le mardi 5 juin, en commençant au coin de la 1<sup>re</sup> Avenue et du boulevard Rosemont vers 8h du matin pour se terminer vers 14h au coin de la 10<sup>e</sup> Avenue et de la rue Masson.

Dans l'attente d'une réponse de votre part concernant les mesures concrètes que vous comptez prendre à ce sujet, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca) [cc : Valérie Plante, [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)]

**Reçu :** 4 juin 2018 15:15

**Dossier :** DG-DM-AR26-18-480

Bonjour M. Montpetit,

La présente fait suite à votre courriel du 29 janvier dernier [126 jours de délai; voir page 1, note 6] adressé à la mairesse de Montréal concernant le sujet ci-haut mentionné. En réponse à votre préoccupation, je vous transmets la lettre que M. François William Croteau, maire de l'arrondissement a fait parvenir à M. Benoît Caron, vice président aux opérations de Transcontinental. Pour effectuer une nouvelle demande ou tout simplement pour plus d'information concernant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, nous vous invitons à composer le 311 ou à visiter le [ville.montreal.qc.ca/rpp](http://ville.montreal.qc.ca/rpp).

Veillez recevoir, Monsieur Montpetit, nos cordiales salutations.

Diane Martel, MBA, directrice, Travaux publics, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

**À :** [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca) [cc : [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)]

**Envoyé :** 5 juin 2018 9:10 (courriel #21)

Bonjour Madame Martel,

J'apprécie que vous ayez pris la peine de me faire suivre une copie de la lettre récemment envoyée par François Croteau à Transcontinental au sujet de la distribution non conforme des sacs de circulaires.

Malheureusement, comme le démontre monsieur Croteau lui-même en soulignant que c'est là le troisième avertissement adressé à l'entreprise par la Ville, il appert que ce genre de démarche n'a aucun impact sur les infractions commises lors des distributions publicitaires, vu que ces dernières continuent chaque fois sans montrer le moindre signe de ralentissement.

Pis encore, même si la directrice des communications de Transcontinental, Katherine Chartrand, a affirmé que les problèmes seraient réglés au plus tard le 14 mai lors d'une entrevue accordée au *Téléjournal* de Radio-Canada le 30 avril dernier, les trois nouvelles études effectuées après cette date ont révélé que le taux d'infractions relevées a en fait augmenté depuis sa promesse, et était notamment **71% plus élevé** lors de la distribution du 29 mai (voir ci-joint la liste des **3760 infractions** commises depuis janvier, de même qu'un lien vers les photos que j'ai prises de chacune d'entre elles).

Je me vois donc forcé de réitérer ma question : vu que les admonitions de la Ville sont sans effet, et vu que les inspecteurs municipaux savent parfaitement quand les livraisons ont lieu (ce qui leur permettrait de prendre le distributeur en flagrant délit), qu'attend-on pour appliquer les amendes que monsieur Croteau brandit en vain dans sa lettre? Il me semble que ce serait là la seule mesure efficace pour enrayer le problème, mais que contrairement aux citoyens ordinaires, Transcontinental bénéficie depuis 40 ans d'un passe-droit absolu sur ce plan. En d'autres termes, compte tenu du nombre extrêmement élevé des infractions que l'entreprise commet semaine après semaine, **pourquoi la Ville ne recourt-elle pas aux pénalités prévues dans ses règlements?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**Extrait de :** conseil d'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie, <http://propre.org>, onglet « Médias », 18-06-04  
**Soumis :** 4 juin 2018 19:29

11:02 – Intervention de Charles Montpetit : Bonsoir. La Ville de Montréal bannit les sacs de plastique de la plupart des commerces – il y a encore une nouvelle annonce qui a été faite sur le sujet aujourd'hui – mais je m'étonne que, en parallèle de ce dossier-là, on ne fasse rien quant à la distribution hebdomadaire des 900 000 publisacs non sollicités... surtout quand on sait que bien des sacs sont livrés à des endroits interdits et que des rebuts sont souvent laissés par terre au cours du processus. Ce n'est pas un problème mineur : on parle de 500 tonnes de matériel par semaine. De plus, au *Téléjournal* du 30 avril, il a été révélé que les règlements municipaux liés aux circulaires ont été enfreints 3000 fois en quatre mois cette année, juste dans le Vieux-Rosemont. À trois reprises, incluant une lettre du maire d'arrondissement, le distributeur a été sommé de respecter les règles, et une directrice de l'entreprise a même promis en ondes à la télévision que les problèmes seraient réglés avant le 14 [mai]. Mais en fait, passé cette date, les infractions relevées ont empiré de 71%. J'aimerais donc savoir ceci : vu qu'écrire des lettres à la compagnie ne donne rien, et vu qu'un inspecteur municipal peut facilement prendre le distributeur en flagrant délit le jour de la livraison, pourquoi est-ce qu'on s'abstient depuis des années de remettre la moindre amende à un contrevenant aussi récidiviste ?

12:42 – Réponse de François Croteau, maire d'arrondissement : Merci monsieur Montpetit. Merci aussi pour votre travail de recension de ces milliers d'infractions commises par le distributeur – vos allégations d'infractions. C'est beaucoup de travail quotidien, je suppose, là pour vous, de vous promener comme ça dans le Vieux-Rosemont. Sachez que nous avons donc communiqué avec Transcontinental. Il y a une rencontre de prévue également pour nous assurer que le distributeur respecte la réglementation. Par contre, je reviendrais sur un élément que vous avez dit en début d'introduction sur les 900 000 publisacs non désirés. Vous savez que les personnes qui ne désirent pas en obtenir peuvent mettre une affiche sur leur boîte aux lettres et ceux qui désirent en obtenir ne mettent pas d'affiche. Donc, je mettrais des bémols sur les 900 000 non désirés. Moi, je suis convaincu qu'il y a beaucoup de gens qui désirent recevoir cette information à la maison. Ce n'est pas tout le monde qui désire ne pas la recevoir, ce que nous respectons et ce que nous encadrons, d'ailleurs. Cela dit, je tiens à vous dire que nous sommes toujours en contact avec Transcontinental pour corriger la situation. Nous voulons nous assurer que ce n'est pas uniquement à un seul endroit, mais que l'ensemble du territoire soit respecté. Je vous dirais que, actuellement, nous avons également fait la recension des plaintes au 311 au cours des dernières années. Il s'avère quand même que c'est plus spécifique au Vieux-Rosemont. Si on regarde à l'extérieur des districts, il n'y a pas vraiment eu de plaintes à cet effet. Donc, c'est pour ça qu'on va regarder attentivement les éléments que vous nous soumettez.

14:10 – Question subsidiaire (Charles Montpetit) : Okay, je n'ai pas dit que c'était non désiré. J'ai dit non sollicité, c'est-à-dire que les sacs sont distribués à tout le monde, peu importe si on en a fait la demande ou pas. Et ça m'amène à ma deuxième question : une autre façon d'enrayer le gaspillage, la pollution et les désagréments que tout cela cause, ça consisterait à apporter deux amendements au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires*. Premièrement, au lieu de tolérer les sacs de plastique, on devrait peut-être exiger l'utilisation d'enveloppes quand format, vu que le règlement précise déjà que les circulaires doivent être mises dans les boîtes à lettres, comme le courrier en papier – donc, ça éviterait d'avoir à trier les sacs de plastique d'un bord et le contenu (des circulaires en papier) d'un autre bord, ce que peu de gens font. Puis, deuxièmement, un autre amendement, c'est au lieu d'autoriser qu'on remette les sacs d'office à toute la population, en obligeant les gens qui, comme vous disiez, n'en veulent pas à mettre un autocollant rouge sur leur boîte à lettres [il montre un échantillon à l'écran], eh bien, on devrait peut-être exiger plutôt que les sacs soient livrés uniquement aux gens qui les désirent, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* le fait pour les circulaires en ligne. Et les personnes intéressées pourraient soit s'abonner, soit mettre un autocollant vert sur leur boîte à lettres, comme celui-ci [nouvel échantillon montré]. Alors tout ça, ça permettrait de mieux protéger l'environnement et ça compléterait le programme « Zéro déchet » dont on parlait plus tôt. Alors, en tant que maire d'arrondissement, accepteriez-vous de soumettre ces amendements-là au conseil municipal de la Ville ? [Applaudissements.]

15:56 – Réponse à la question subsidiaire (François Croteau) : Merci pour vos propositions. Je ne peux pas répondre d'emblée si oui ou non. Nous sommes collégiaux, nous travaillons en équipe et, donc, on soumettra vos idées à notre caucus pour réflexion. Merci. [16:08]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 6 juin 2018 14:19 (courriel #22)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement. Jusqu'ici, je me suis concentré sur le quadrilatère Masson / 1<sup>re</sup> Avenue /

Rosemont / 10<sup>e</sup> Avenue qui chevauche le district du Vieux-Rosemont (au sud de Dandurand) et celui d'Étienne-Desmarteau (au nord de Dandurand), mais comme le maire d'arrondissement a affirmé au conseil du 4 juin qu'il croyait le problème limité au Vieux-Rosemont, j'ai cette fois examiné les districts St-Édouard et Marie-Victorin.

Vous le constaterez à la lecture de la liste ci-jointe et en suivant le lien vers les photos des **156 infractions** ainsi repérées : le Vieux-Rosemont n'était qu'un exemple, et le problème affecte **tout** l'arrondissement. Étant donné que les simples avertissements envoyés à l'entreprise Transcontinental n'ont pas empêché une **hausse** des infractions relevées, j'aimerais savoir ce que vous allez faire de plus concret pour régler la situation. Notez entre autres que vous pouvez prendre les livreurs de sacs sur le fait lors de la distribution du 12 juin, qui commencera vers 8h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, et atteindra le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 18 juillet 2018 8:59 (courriel #23)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement. Non seulement ai-je relevé **209 nouvelles infractions** dans mon quartier immédiat, mais l'une d'entre elles m'affecte personnellement, puisqu'un sac de circulaires a été laissé devant ma porte (photo ci-jointe) même si ma boîte à lettres est ornée de l'autocollant officiel que l'arrondissement fournit pour interdire une telle livraison. C'est la quatrième fois que cela se produit au cours des neuf derniers mois, et bien que j'aie déjà déposé plusieurs plaintes à ce sujet, le problème n'est toujours pas réglé.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **4125 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction disponible au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à la compagnie Transcontinental restent sans effet, j'aimerais savoir quand vous allez appliquer les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat.

Je vous rappelle que vous pouvez prendre les livreurs de sacs sur le fait lors de leur distribution (la prochaine aura lieu le 24 juillet, et commencera vers 8h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h). En attendant, j'ai laissé le sac reçu cette semaine devant ma porte, au cas où vous voudriez le photographier vous-mêmes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 18 juillet 2018 11:11

Dossier No : 18-229870

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 26 septembre 2018 18:30 (courriel #24)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Cette semaine, j'ai relevé **219 nouvelles infractions** au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* commises dans mon quartier immédiat par la compagnie Transcontinental.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **4563 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction, disponibles au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise Transcontinental restent sans effet, j'attends toujours que vous appliquiez les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat. Pis encore, la situation a clairement empiré depuis que le maire d'arrondissement François Croteau a envoyé une lettre d'avertissement à Transcontinental, le 10 mai dernier. En effet, à ce moment-là, je repérais en moyenne 12,6 infractions par pâté de maisons chaque

semaine, un taux qui est passé cette semaine à **21,9** – un record absolu depuis le début de mes relevés.

Je vous rappelle que si vous avez besoin de prendre les livreurs de sacs sur le fait (et ainsi bâtir votre propre liste), les prochaines distributions auront lieu les 2, 9 et 16 octobre. Elles commenceront à 7h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**Extrait de :** conseil d'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie, <http://propre.org>, onglet « Médias », 18-10-02  
**Soumis :** 2 octobre 2018 21:14

50:56 – Intervention de Charles Montpetit : Bonsoir. Je sais que venir ici pour se plaindre des publisacs, ça ne fait pas très sérieux, mais l'entreprise Transcontinental, qui les distribue, enfreint régulièrement les règlements municipaux sur les circulaires et la propreté. Depuis janvier dernier, j'ai personnellement photographié 5000 infractions dans mon quartier et j'ai remis ça aux inspecteurs de l'arrondissement. Transcontinental a même été sommé deux fois d'arrêter ça, en vain. Et quand le *Téléjournal* de Radio-Canada s'est intéressé à cette question-là en avril, monsieur le maire, vous avez envoyé un troisième avertissement à Transcontinental, et vous leur avez rappelé les amendes prévues par les règlements. Mais par après, les infractions relevées ont en fait *augmenté* de 71%. Alors, ici même, en juin, vous avez alors annoncé que vous alliez rencontrer le président de Transcontinental en personne pour régler la question. Ma question est : l'avez-vous fait?

52:07 – Réponse de François Croteau, maire d'arrondissement : En fait, je ne l'ai pas fait personnellement, c'est mon directeur de cabinet qui a eu la rencontre avec le président, pour faire la rencontre. Je n'ai pas tous les détails de ce qui a été discuté. On pourra vous en informer adéquatement, mais il y a eu quand même une longue conversation pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable des pratiques. Et d'ailleurs, je sais qu'il y avait eu une modification auprès du fournisseur de Transcontinental et qu'à ce moment-là, Transcontinental devait intervenir auprès de ce nouveau fournisseur. Mon directeur de cabinet, monsieur Côté, pourra vous donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu.

52:43 – Question subsidiaire (Charles Montpetit) : J'apprécierais, oui, merci. Mais encore aujourd'hui, j'ai relevé 500 infractions dans le quartier. Alors, visiblement, les avertissements, ça ne fonctionne pas. Alors là aussi, je sais que ça ne fait pas très sérieux de venir ici demander à la Ville d'appliquer ses propres règlements, mais je vous rappelle que 5000 infractions, c'est quand même 10 millions de dollars en amendes. Ce qui fait que j'aimerais savoir quand on va se décider à appliquer les amendes en question.

52:16 – Réponse à la question subsidiaire (François Croteau) : Eh bien, merci pour votre question, qui est une question complexe, parce que de faire la... de constater *de visu*, en direct, et qu'un inspecteur se promène et qu'il prenne le temps que vous prenez, franchement, c'est vraiment considérable de venir constater l'ensemble des infractions, émettre les avis et ensuite que ça entre dans le processus parce que, vous savez, juste pour vous donner une idée, on ne peut pas simplement donner un avis d'infraction comme ça. Il faut obtenir de la Cour municipale une autorisation d'émettre un avis d'infraction après qu'un dossier complet ait été monté, si je peux dire, par un inspecteur qui démontre clairement qu'il y a eu infraction. Et chacun des dossiers doit être monté, donc, chaque dossier doit faire preuve d'une requête précise à la Cour municipale. Donc, dans un cas comme ça, par exemple, l'agent – l'inspecteur – aurait dû donc remplir 500 dossiers, 500 formulaires, et envoyer les 500 requêtes à la Cour municipale, et attendre que la Cour municipale délivre une autorisation d'émettre, à la lumière du dossier d'enquête qui aura été fait, démontrant qu'il a bel et bien été, il y a eu une infraction, et que c'est bel et bien l'entreprise ou le camelot qui a [commis] l'infraction. Et ça, c'est très complexe. Nous sommes obligés de nous soumettre à ce processus, ce qui veut dire **des centaines et des centaines d'heures** de la part d'un employé, ce qui fait qu'au bout du compte, malheureusement, je suis obligé d'admettre que **c'est probablement beaucoup plus rentable financièrement pour l'arrondissement de travailler de concert avec Transcontinental** plutôt que de rentrer dans ce processus qui va nous prendre une éternité. Alors, on ne peut pas agir de la sorte à cause des lois, parce que ce n'est pas permis de le faire. Donc, non, on ne pourra pas procéder systématiquement à l'émission de contraventions parce que **nous n'avons pas le droit de le faire** [cf. page 1, note 4], autre que par le processus. Voilà. [Voir aussi le courriel de réponse envoyé par Charles Montpetit le 22 octobre]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 3 octobre 2018 12:25

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant des infractions

Votre demande a été transmise à la **direction du greffe** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement Rosemont–La

Petite-Patrie. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.  
Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com)

Envoyé : 4 octobre 2018 10:01 (courriel #25)

Bonjour,

Juste un petit mot pour m'assurer que, comme on me l'a promis lors de la période de question du 2 octobre, je vais bien recevoir par courriel le compte-rendu officiel de la rencontre de monsieur Côté avec la direction de Transcontinental cet été, au sujet de la distribution des publisacs dans Rosemont-Petite-Patrie.

Merci d'avance.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 5 octobre 2018 11:17 (courriel #26)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Cette semaine, j'ai relevé **462 nouvelles infractions** au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* commises dans mon quartier immédiat par la compagnie Transcontinental.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **5025 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction que j'ai téléversées au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise Transcontinental restent sans effet, j'attends toujours que vous appliquiez les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat.

Je vous rappelle que si vous avez besoin de prendre les livreurs de sacs sur le fait (et ainsi bâtir votre propre liste, ne serait-ce que pour une dizaine d'infractions), les prochaines distributions auront lieu les 9, 16 et 23 octobre. Elles commenceront à 7h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com) [cc : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)]

Envoyé : 11 octobre 2018 14:50 (courriel #27)

Bonjour,

Ceci est un rappel, comme quoi j'attends toujours de recevoir par courriel le compte-rendu de la rencontre du directeur de cabinet du maire d'arrondissement avec le président de Transcontinental au sujet des publisacs, comme on me l'a promis lors de la période de question du 2 octobre 2018.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [francis.cote@ville.montreal.qc.ca](mailto:francis.cote@ville.montreal.qc.ca) [cc : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)]

Envoyé : 11 octobre 2018 21:45 (courriel #28)

Bonjour monsieur Côté,

Désolé d'avoir manqué votre appel téléphonique, mais je suis difficilement rejoignable de cette façon. Comme je l'avais précisé dans mes courriels précédents, j'apprécierais donc une réponse par courriel, avec la correspondance pertinente en pièce jointe.

Merci d'avance,

Charles Montpetit

À : [francis.cote@ville.montreal.qc.ca](mailto:francis.cote@ville.montreal.qc.ca) [cc : David Dinelle, François Croteau]

Envoyé : 15 octobre 2018 16:06 (courriel #29)

Bonjour monsieur Côté,

Juste un petit mot pour vous rappeler que j'attends toujours que vous m'envoyiez par courriel le compte-rendu de votre rencontre avec la direction de Transcontinental...

Merci d'avance,

Charles Montpetit

**De :** [ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca](mailto:ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca) [cc : Francis Côté]

**Reçu :** 17 octobre 2018 15:09

Bonjour Monsieur Montpetit,

Veillez prendre connaissance des correspondances demandées, à savoir de la lettre envoyée par le maire François Croteau au vice-président des opérations de TC Transcontinental le 10 mai 2018, de même que de la réponse de Benoît Caron au maire d'arrondissement, envoyée le 11 juillet.

Vous pouvez y constater que des avertissements ont été clairement énoncés, en référence aux multiples infractions que vous avez pu relever bien que, comme cela vous a déjà été expliqué lors du dernier conseil d'arrondissement, les dossiers si exhaustifs soient-ils que vous nous avez présentés ne peuvent être retenus d'aucune manière comme preuve formelle ; les inspecteurs de l'arrondissement étant soumis à un protocole de travail et de dépôt de preuve strict et rigoureux. Sont à noter également les efforts que TC Transcontinental dit avoir mis pour se conformer au règlement municipal en matière de distribution, et ce, en lien direct avec son distributeur.

En espérant le tout conforme à l'entente convenue entre nous lors du dernier conseil d'arrondissement.

Veillez agréer, Monsieur Montpetit, mes meilleures salutations,

Ariane Généreux, Responsable du soutien aux élus, pour Francis Côté

**À :** [ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca](mailto:ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca) [cc : Francis Côté, David Dinelle, François Croteau]

**Envoyé :** 18 octobre 2018 11:18 (courriel #30)

Bonjour,

Merci pour votre courriel. Cependant, tout comme la réponse que le maire d'arrondissement m'a donnée lors de la récente période de question, votre message suscite plus de questions qu'il n'en résout, et pour y faire honneur, je vais devoir y revenir à une date ultérieure. Pour l'instant, je me contenterai de souligner que, non, l'envoi n'est pas du tout « conforme à l'entente convenue entre nous lors du dernier conseil », comme vous dites.

En effet, je vous rappelle que ce n'est pas une copie de la lettre du 10 mai 2018 que vous deviez me remettre, puisqu'on m'en avait déjà fait part à l'époque. Comme l'enregistrement de la séance du 2 octobre le démontre, il a plutôt été question de l'absence totale d'amélioration sur le terrain après l'échange de correspondance du printemps dernier, et de la « rencontre avec le président » qui a suivi cet été, c'est-à-dire la « longue conversation pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable des pratiques » de Transcontinental.

J'attends donc toujours que Francis Côté me rejoigne comme promis pour me « donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu » à cette occasion. Et comme je le précisais les 4 et 11 octobre, j'apprécierais qu'on continue de recourir aux courriels pour ce faire, car je suis rarement disponible autrement.

Dans l'attente de cette réponse, donc, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [fwcroteau@vdmtl.com](mailto:fwcroteau@vdmtl.com) [cc : Ariane Généreux, Sara-Maude Boyer-Gendron, France Paillé]

**Reçu :** 18 octobre 2018 16:15

Bonjour monsieur Montpetit,

Merci pour vos communications. J'aimerais vous aviser que monsieur Francis Côté n'est plus le directeur de cabinet de mon bureau. En conséquence, il ne retournera pas votre message. J'aimerais aussi vous aviser que depuis un an, nous avons consacré beaucoup de temps à répondre à vos questions et nous considérons avoir répondu à toutes vos questions. Nous avons aussi fait ce que nous devons faire dans ce dossier. Je comprends que vous avez une obsession et que vous consacrez toute vos journées à faire des photos de Publisac mal distribués. Cependant, nous ne pouvons pas consacrer le temps que vous demandez à ce dossier. Nous avons d'autres priorités. Conséquemment, veuillez considérez ce message comme la dernière réponse de mon cabinet.

Mes salutations sincères

François William Croteau, MBA, Ph.D.

**À :** François Croteau [cc : Ariane Généreux, Sara-Maude Boyer-Gendron, France Paillé, conseillers et autres]

**Livré en personne le :** 22 octobre 2018 (message #31)

*« Il me semble que c'est une plainte qu'on aurait dû prendre beaucoup plus au sérieux. »*

– François Croteau, au sujet de 2 985 infractions commises par Publisac, au *Téléjournal* du 30 avril 2018

*« Je comprends que vous avez une obsession et que vous consacrez toute vos journées à faire des photos de Publisac. »*

– François Croteau dans un courriel au même plaignant lors du relevé de la 5 025<sup>e</sup> infraction, 18 octobre 2018

Monsieur Croteau,

Un mot: wow. Compte tenu des positions pro-environnementales que vous prenez devant les caméras,

jamais je n'aurais cru que vous manifesteriez une telle hostilité à l'égard d'une initiative visant à mieux gérer les 500 tonnes hebdomadaires de papier et de sacs de plastique non sollicités que Transcontinental déverse sur l'île de Montréal, et plus précisément sur le seuil de la plupart des résidences de votre arrondissement. Quelle crédibilité donnez-vous à votre « Défi Zéro déchet » en refusant d'envisager que la Ville ait une part de responsabilité dans la correction à la source d'un si important problème de recyclage ?

Tout d'abord, je ne crois pas qu'on puisse qualifier mes efforts de simple « obsession » personnelle, puisque ma démarche a obtenu l'appui formel de nos plus grands organismes écologiques, soit Équiterre, Greenpeace, la Fondation Suzuki, Nature Québec, le Sierra Club, les Ami-es de la Terre, le Conseil des Canadiens, la Coalition Climat, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, Réalité climatique Canada, Environnement Jeunesse et le mouvement autochtone RAVEN. Tous ces groupes auraient-ils tort d'insister quand une de leurs réclamations ne trouve pas immédiatement grâce aux yeux de la classe politique ? Je m'étonne aussi qu'après avoir déclaré publiquement, lors du conseil du 2 octobre, que votre cabinet allait me « donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu [cet été avec TC] pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable », vous vous sentiez maintenant libre de renier votre promesse. Je doute que le départ de votre directeur de cabinet invalide l'engagement, ni qu'il efface de vos archives toute trace de cette rencontre au sommet.

Ce revirement montre clairement que, non, vous n'avez pas « répondu à toutes [mes] questions », d'autant plus que nombre de mes courriels n'ont même pas eu droit à une réplique automatique eux non plus, bien que j'aie écrit ces messages à la demande de l'inspecteur Vincent Bourquin. De plus, dois-je vous rappeler que, dans le cadre du programme « Ville intelligente », vous vous engagez à rendre des comptes sur les progrès de chaque dossier ? (Et non, je ne crois pas non plus que vous m'ayez « consacré beaucoup de temps », car jusqu'à preuve du contraire, cela s'est essentiellement résumé à des accusés de réception, deux interventions de trois minutes lors des séances du conseil, et une lettre envoyée en vain à Transcontinental.)

Mais tout cela pâlit à côté de ce que vous m'avez déclaré ce 2 octobre, comme quoi il n'est pas « rentable » de remettre ne serait-ce qu'une amende en réaction à des milliers d'infractions, car vous préférez « travailler de concert » avec les récidivistes, même s'il est clair que cette méthode n'aboutit à aucune amélioration sur le terrain. Les règlements de la Ville seraient-ils inapplicables, donc ? Devrait-on abolir toutes les amendes, vu que leur perception exige trop d'efforts ? Et pourquoi une entreprise délinquante reçoit-elle seulement des remontrances sans conséquences, alors que les gens ordinaires n'ont pas droit à une telle clémence ?

Bien sûr, les 5025 infractions que j'ai prises en photo ne constituent pas des preuves au sens légal, mais elles démontrent certainement la pertinence d'envoyer un inspecteur relever une petite fraction d'entre elles sur le vif, d'autant plus qu'on sait avec précision où et quand le problème survient chaque semaine. Parions que Transcontinental respectera la loi avec bien plus d'ardeur après quelques coups de semonce – et après avoir calculé ce que cela leur coûterait à long terme, à raison de 2000 \$ par délit.

Pour finir, je n'ai pas non plus eu de nouvelles quant aux propositions que j'ai faites au conseil du 4 juin :

- qu'on amende le règlement autorisant la diffusion quasi universelle des circulaires pour la limiter là où on l'accepte expressément, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* l'exige déjà pour la publicité en ligne (qui nuit pourtant moins à l'environnement);

- que les sacs de plastique soient bannis dans ce contexte, comme c'est déjà le cas pour tous les commerces.

En guise de réponse, vous aviez alors dit : « on soumettra vos idées à notre caucus pour réflexion ». Est-ce fait ?

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Charles Montpetit

P.S. - Un détail personnel : je ne passe pas « toutes [mes] journées à faire des photos », mais à peine deux à trois heures par semaine, au fil de mes courses. Cela peut vous paraître étonnant, mais c'est tout ce que ça prend!

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 8 janvier 2019 16:25 (courriel #32)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi quant aux **5025 infractions** de Transcontinental que je vous ai signalées. Je vous rappelle que, le 29 janvier prochain, cela fera plus d'un an que j'ai déposé ma plainte originale, suivie d'une trentaine de mises à jour. Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson).

Pour varier, je vous envoie cette semaine des **vidéos de 18 nouvelles infractions**, filmées ce 8 janvier en flagrant délit. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 8 janvier 2019 16:28

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 1<sup>er</sup> février 2019 16:11 (courriel #33)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **302** nouvelles infractions que j'ai repérées dans les 10 pâtés de maisons de mon quartier. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5327 infractions** commises depuis un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Par ailleurs, lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (**DG-DM-AR26-18-2278**), je note que la directrice des Travaux publics de l'arrondissement, Diane Martel, lui a répondu : « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* » [Voir page 1, note 7.]

S.v.p., j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 1<sup>er</sup> février 2019 16:12

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 6 février 2019 8:39 (courriel #34)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **101** nouvelles infractions réparties sur deux pâtés de maisons, un taux qui a **triplé** par rapport à 2018. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5428 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Je réitère aussi ma requête du 1<sup>er</sup> février: lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (DG-DM-AR26-18-2278), la directrice des Travaux publics de l'arrondissement lui a répondu: « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

S.v.p., j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 6 février 2019 14:24

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 6 mars 2019 14:24 (courriel #35)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **151** nouvelles infractions réparties sur trois pâtés de maisons, un taux qui a **triplé** par rapport à 2018. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5579 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Je réitère aussi ma requête du 1<sup>er</sup> février : lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (DG-DM-AR26-18-2278), la directrice des Travaux publics de l'arrondissement lui a répondu : « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

Svp, j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 6 mars 2019 14:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 4 avril 2019 16:24 (courriel #36)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **232** nouvelles infractions réparties sur 20 pâtés de maisons.

Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5812 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet. Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson).

J'aimerais bien sûr recevoir une réponse plus substantielle qu'un accusé de réception promettant en vain qu'on va me réécrire dans quelques jours, mais je suppose que c'est trop demander, n'est-ce-pas?

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 4 avril 2019 16:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 10 avril 2019 16:07 (courriel #37)

Bonjour,

Nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514) : **311** infractions de plus, donc **6123** au total, donc **12 243 600 \$** qui auraient pu être perçus en amendes. Allez-vous enfin faire quelque chose?

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 15 avril 2019 14:27

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Voici la dernière mise à jour dans votre dossier datée du 19 juillet 2018 [270 jours de délai; voir page 1, note 6]. Des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants dossier suit son cours à la cour (CSTL et V.B. 19-07-2018) [voir page 1, note 7]. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 15 avril 2019 15:36 (courriel #38)

Bonjour,

En réponse à ma demande de mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514), vous venez de m'informer que, selon la plus récente annotation, datée du 18 juillet 2018, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants » et que le « dossier suit son cours à la cour ». J'aimerais donc savoir:

- En réponse auxquelles des **4125 infractions** signalées les constats ont-ils été émis ?
- Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et quelle est l'identité exacte de ces derniers ?
- Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- Y a-t-il eu des constats supplémentaires liés aux **1779 infractions** que je vous ai signalées depuis ce temps ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 25 avril 2019 10:31

Bonjour,

Nous accusons réception de vos questions et commentaires concernant ce dossier. Nous vous informons que nous avons ajoutés vos questions à ce dossier afin que l'on vous informe davantage. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Division de l'inspection** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

R Asselin, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 25 avril 2019 16:19 (courriel #39)

Bonjour,

Le 16 avril dernier à 7h41, à la demande d'une agente du poste 44, j'ai appelé le 911 pour signaler que des infractions de l'entreprise Publisac étaient en cours dans mon quartier, et j'ai décrit des contrevenants. À 7h43, on m'a rappelé pour me dire que c'était au 311 que je devais m'adresser, ce que j'ai aussitôt fait. J'ai répété ma plainte, précisé que des avertissements avaient été remis à l'entreprise sans que cela ait d'effet, et j'ai demandé un constat d'infraction. La téléphoniste m'a dit que ce serait le cas et m'a donné le numéro de **dossier 18-124-483**.

J'aimerais svp avoir un suivi. Ci-joint, la liste des infractions et un lien vers les photos de chacune. Merci.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 26 avril 2019 11:42

Bonjour,

Nous accusons réception de vos commentaires, nous les avons joints au dossier existant. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

G. Lacroix, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 26 avril 2019 12:23 (courriel #40)

Bonjour G. Lacroix,

J'apprécie que vous ayez joint le courriel que je vous ai envoyé au dossier 18-124-483. Cependant, je précise

que je n'ai pas simplement fait des « commentaires » (comme vous dites), mais bien une requête de suivi.

Plus précisément, j'attire votre attention sur le constat d'infraction que je vous ai demandé. J'aimerais savoir s'il a été fait, quand, par qui, à qui, en quels termes, en réaction à combien d'infractions, pour quel montant d'amende, et si d'autres détails peuvent m'être fournis. J'aimerais aussi savoir s'il existe un site qui me permettrait de suivre moi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quelle adresse internet. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 26 avril 2019 17:47

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Nous ne disposons pas des informations requises pour répondre à vos questions mais nous avons bien transmis la demande de suivi au chef de section de la Division de la voirie. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 17 juin 2019 14:54 (courriel #41)

Bonjour,

J'apprécie que vous ayez fait suivre le courriel que je vous ai envoyé le 26 avril (dossier 18-124-483) à la Division de la voirie. Cela dit, je n'ai toujours pas eu de réponse, alors je réitère mes questions:

- J'aimerais savoir si un constat d'infraction a été fait, quand, par qui, à qui, en quels termes, en réaction à combien d'infractions, pour quel montant d'amende, et si d'autres détails peuvent m'être fournis.

- J'aimerais aussi savoir s'il existe un site qui me permettrait de suivre moi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quelle adresse internet.

Je profite de l'occasion pour vous envoyer deux mises à jour, respectivement datées du 4 et du 11 juin. La première ajoute 159 infractions au dossier, et la seconde, 63. Cette dernière ne couvrant qu'un seul pâté de maison, elle démontre que le nombre d'infractions relevées a quadruplé, comparativement aux 15 infractions par pâtés qui ont été relevées en moyenne au cours de 2018. Le problème est donc loin d'être réglé!

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 17 juin 2019 14:56

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 25 juin 2019 10:28 (courriel #42)

Bonjour,

Puisque la codification [Règlement sur la propreté](#) que l'on trouve en ligne commence par une mise en garde précisant que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter la version officielle dudit règlement, comme la mise en garde m'y invite. Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci?

Au cas où la version officielle ne répondrait pas aux questions suivantes, j'aimerais aussi recevoir trois clarifications:

1) Selon l'article 32, « le conseil **peut**, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». J'aimerais donc savoir si c'est bien le cas pour les publisacs et, si oui, qui doit pouvoir produire ce permis. Est-ce TC Transcontinental, chaque camelot ou l'entreprise intermédiaire à qui TC confie la tâche de recruter les camelots?

2) Le règlement [RRVM D-4](#), abrogé par le règlement RCA-65, précisait que la distribution doit se faire entre 7 h et 22 h. Or, le règlement RCA-65 ne semble imposer aucun horaire du genre, même si la [Banque d'information 311 de Rosemont-Petite-Patrie](#) indique que la période allant de 7 h à 22 h est toujours de mise. Qu'en est-il au juste?

3) La Banque 311 de RPP indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ou l'annonceur ». Mais quand le distributeur ne corrige pas un comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes prévues par le règlement? (Je précise que, malgré une trentaine de demandes déposées en un an auprès de l'arrondissement, je n'ai toujours pas réussi à obtenir un tel constat.)

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 25 juin 2019 10:29

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 4 juillet 2019 16:41

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant le permis de distribution de circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

S. Foko, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 7 août 2019 16:36 (courriel #43)

Bonjour,

Les 15 avril, 25 avril et 25 juin, je vous ai envoyé un total de trois courriels. Dans chaque cas, vous m'avez dit que vous faisiez suivre mes questions aux personnes qui pourraient y répondre, mais je n'ai reçu aucune de ces réponses promises. Je réitère donc:

**Questions du 15 avril:** En réponse à ma demande de mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514), vous venez de m'informer que, selon la plus récente annotation, datée du 18 juillet 2018, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants » et que le « dossier suit son cours à la cour ». J'aimerais donc savoir:

- 1) En réponse auxquelles des **4125 infractions** signalées les constats ont-ils été émis ?
- 2) Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et quelle est l'identité exacte de ces derniers ?
- 3) Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- 4) Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- 5) Y a-t-il eu des constats supplémentaires liés aux **1779 infractions** que je vous ai signalées depuis ?

**Requête du 25 avril:** Le 16 avril dernier à 7h41, à la demande d'une agente du poste 44, j'ai appelé le 911 pour signaler que des infractions de l'entreprise Publisac étaient en cours dans mon quartier, et j'ai décrit des contrevenants. À 7h43, on m'a rappelé pour me dire que c'était au 311 que je devais m'adresser, ce que j'ai aussitôt fait. J'ai répété ma plainte, précisé que des avertissements avaient été remis à l'entreprise sans que cela ait d'effet, et j'ai demandé un constat d'infraction. La téléphoniste m'a dit que ce serait le cas et m'a donné le numéro de dossier 18-124-483. J'aimerais avoir un suivi quant à la progression de ce dossier.

**Questions du 25 juin:** Puisque la codification [Règlement sur la propreté](#) que l'on trouve en ligne commence par une mise en garde précisant que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter la version officielle dudit règlement, comme la mise en garde m'y invite. Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci? Et au cas où la version officielle ne répondrait pas aux questions suivantes, j'aimerais aussi recevoir trois clarifications:

1) Selon l'article 32, « le conseil **peut**, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». J'aimerais donc savoir si c'est bien le cas pour les publisacs et, si oui, qui doit pouvoir produire ce permis. Est-ce TC Transcontinental, chaque camelot ou l'entreprise intermédiaire à qui TC confie la tâche de recruter les camelots?

2) Le règlement [RRVM D-4](#), abrogé par le règlement RCA-65, précisait que la distribution doit se faire entre 7 h et 22 h. Or, le règlement RCA-65 ne semble imposer aucun horaire du genre, même si la [Banque d'information 311 de Rosemont-Petite-Patrie](#) indique que la période allant de 7h à 22h est toujours de mise. Qu'en est-il au juste?

3) La Banque 311 de RPP indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ou l'annonceur ». Mais quand le distributeur ne corrige pas un comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes prévues par le règlement? (Je précise que, malgré une trentaine de demandes déposées en un an auprès de l'arrondissement, je n'ai toujours pas réussi à obtenir un tel constat.)

Veillez svp me fournir les réponses demandées. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 9 août 2019 12:15

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire concernant le dossier : 18-229870 et 18-50514. Votre communication a été ajouté au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca)

en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 21 août 2019 16:25 (courriel #44)

Bonjour,

Le 7 août dernier, je vous ai signalé que je n'avais toujours pas reçu de réponse à mes courriels du 15 avril, du 25 avril et du 25 juin. Vous m'avez confirmé le 9 août que vous feriez suivre mes questions aux personnes qui pourraient y répondre, mais je n'ai reçu aucune de ces réponses promises. Je réitère donc: [reprise du 7 août]

Veuillez svp me fournir les réponses demandées. J'en profite incidemment pour vous faire parvenir ci-joint une mise à jour de mon relevé des **7635 infractions** commises par Publisac dans mon quartier.

Merci.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 23 août 2019 9:53

Bonjour,

Nous accusons réception de vos dossiers #18-229870 et 18-50514. Vos demandes ont été transmises au service concerné afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée,

Bureau Accès Montréal virtuel

[Ici, **81 jours de délai** (voir page 1, note 6). Puis, les quatre courriels suivants sont arrivés d'un coup :]

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:39

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : Conseillers de LaSalle [de : Stéphane Dery]

Envoyé : 4 février 2020 17:00 (courriel #44b)

Bonjour,

Depuis que je réside dans l'arrondissement, je me soucie de sa propreté. Or, le 5 décembre 2019, j'ai appris que la commission chargée de la consultation sur les circulaires a unanimement recommandé à la Ville d'appliquer **dès maintenant** les amendes prévues pour toute infraction liée à la distribution d'articles publicitaires. C'est pourquoi je vous envoie ci-joint une liste d'infractions commises en janvier 2020 par Publisac (photos [ici](#)). Ce ne sont évidemment là que quelques **exemples**: le problème est en fait très répandu, comme le démontrent les 104 infractions relevées dans Rosemont sur un seul tronçon de la 1<sup>re</sup> Avenue.

Vu que le distributeur a souvent ignoré les plaintes citoyennes et les avis de la Ville (entre autres pour les [8010 infractions](#) relevées en 2018-2019), les inspecteurs devraient y voir du récidivisme extrême, et **recourir à l'amende maximale pour chaque infraction, ou encore révoquer le permis de l'entreprise**. Et leurs constats ne devraient pas se limiter aux présents exemples, mais couvrir toute infraction repérable – ce qui est facile, vu qu'on sait d'avance où et quand les livraisons ont lieu.

Le sujet est grave, les circulaires pesant plus que 62 autobus abandonnés à Montréal par semaine, soit 11% de

la tâche des centres de tri. Veuillez donc aussi **adopter au plus tôt les autres recommandations de la Commission**, dont la transformation de la distribution *opt-out* en *opt-in* (c'est-à-dire en livraison limitée aux endroits qui l'autorisent) et l'abolition des sacs de plastique utilisés dans ce contexte. Contrairement à ce que Publisac affirme sans preuve, la mesure n'oblige pas l'entreprise à fermer, et ne menace par conséquent ni les emplois, ni les journaux locaux.

J'aimerais qu'on m'informe de tout suivi accordé à ma requête, et vous prie d'agréer mes salutations.  
Stéphane Dery [réponse : voir le 10 février 2020 13:49]

**De :** [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) [à : Julie Beauregard, en réponse à une plainte soumise au 3-1-1]

**Reçu :** 7 février 2020 15:36

**Dossier :** 20-20-25974

Madame Beauregard,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des publisacs. Le dossier ci-dessus a été transmis au service concerné afin qu'une personne ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais et j'ai également joint vos fichiers attachés. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou nous réécrire à [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir communiqué avec nous au 311.

Micheline Caron, Bureau Accès Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

**De :** [manon.barbe@montreal.ca](mailto:manon.barbe@montreal.ca) [à : Stéphane Dery, réponse au courriel #44b]

**Reçu :** 10 février 2020 13:49

Bonjour,

Au nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Madame Manon Barbe, j'accuse réception de votre correspondance du 4 février dernier relativement aux infractions liées à la distribution d'articles publicitaires dans les arrondissements. Soyez assuré que votre correspondance a été portée à l'attention de la mairesse et acheminée au service compétent pour suivi. Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrondissement de LaSalle et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Diane Péloquin, chargée de secrétariat

**De :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [à : Julie Beauregard, à la suite du courriel précédent]

**Reçu :** 13 février 2020 12:15

Bonjour Madame Beauregard

J'ai fais parvenir l'avis écrit par courrier recommandé aujourd'hui le 13 Février 2020. Tenez moi au courant si vous recevez d'autre publisac au mois de mars le temps qu'il s'ajuste avec leur distributeur.

Coridalement,

Eric Filion, inspecteur d'arrondissement, Division des travaux publics, Arrondissement de CDN-NDG  
[suite : voir le courriel #52]

**De :** [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 4 mars 2020 11:59

Bonjour M. Monpetit,

Le 25 février dernier, la Cour municipale a condamné Médias Transcontinental S.E.N.C. à payer une amende pour plusieurs constats suite à des infractions identifiées par l'équipe d'inspecteurs du domaine public de l'arrondissement [voir page 1, note 7].

Nous continuons nos efforts dans ce dossier.

Pour effectuer une nouvelle demande ou tout simplement pour plus d'information concernant l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, nous vous invitons à composer le 311 ou à visiter le [ville.montreal.qc.ca/rpp](http://ville.montreal.qc.ca/rpp).

Veuillez recevoir, Monsieur Monpetit, nos cordiales salutations.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 4 mars 2020 12:13 (courriel #45)

Bonjour Madame Morissette,

Merci pour l'information! J'aimerais cependant avoir plus de détails (nombre de constats, emplacements, dates, montants des amendes, etc.). Je présume que ces renseignements ne sont pas confidentiels, alors serait-il possible d'avoir une copie du constat d'infraction, ainsi que d'un document faisant état de la condamnation, ou

une adresse électronique à partir de laquelle on peut télécharger de tels documents? Après deux ans de plaintes régulières, j'aimerais bien obtenir une telle preuve que le règlement municipal a enfin été appliqué!

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 10 mars 2020 9:00 (courriel #46)

Bonjour Madame Morissette,

Ceci est un rappel concernant mon courriel du 4 mars, dans lequel je vous demandais plus de détails sur les constats d'infractions liés aux circulaires et la condamnation de Médias Transcontinental S.E.N.C. en Cour municipale le 25 février dernier. Au téléphone, vous m'avez dit que vous attendiez le feu vert de vos supérieurs pour m'envoyer ces renseignements, alors j'aimerais savoir si ce feu vert vous a été accordé (et sinon, pourquoi).

Je profite de l'occasion pour inclure ci-joint une mise à jour de mon propre relevé, qui fait état de **716** nouvelles infractions en février, dont 349 commises dans Rosemont-Petite-Patrie par Transcontinental **le jour même de la condamnation**. Veuillez donc mettre à jour les dossiers #18-229870 et 18-50514.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 20 mars 2020 16:43 (courriel #47)

Bonjour Madame Morissette,

Ceci est un nouveau rappel concernant mes courriels du 4 et 10 mars, dans lequel je vous demandais plus de détails sur les constats d'infractions liés aux circulaires et la condamnation de Médias Transcontinental S.E.N.C. en Cour municipale le 25 février dernier.

Au téléphone, vous m'avez dit que vous attendiez le feu vert de vos supérieurs pour m'envoyer ces renseignements, alors j'aimerais savoir si ce feu vert vous a été accordé (et sinon, pourquoi). Je profite de l'occasion pour inclure ci-joint une mise à jour de mon propre relevé, qui fait état de **910** nouvelles infractions en mars, dont 380 commises dans Rosemont-Petite-Patrie. Notez entre autres que si on compare les 122 infractions commises de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Rosemont et la rue Holt) avec les 53 infractions relevées le 5 novembre dernier dans le même quadrilatère, on constate que le taux de récidive est en hausse de 230%! J'imagine que la crise du coronavirus n'empêche pas les inspecteurs de continuer à faire leur travail. Je vous prie donc de mettre à jour les dossiers #18-229870 et 18-50514, de continuer à émettre des amendes, et de me tenir au courant des résultats.

Merci.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 6 avril 2020 9:05 (courriel #48)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez ci-joint un lien vers mes dernières photos, ainsi la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **409** nouvelles infractions dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **10 833** infractions).

Bien que les publisacs aient été classés comme services essentiels pendant la crise du COVID-19, ça ne les autorise pas pour autant à contrevenir aux règlements. En fait, **la livraison porte-à-porte de circulaires constitue même un important vecteur potentiel de transmission du virus, puisque celui-ci survit « jusqu'à trois jours sur une surface de plastique »** comme celle des sacs utilisés par TC. L'arrondissement étant l'un des epicentres de la pandémie au Canada, je m'étonne qu'on y laisse faire ce genre de chose, surtout qu'on sait d'avance où et quand les infractions sont commises chaque semaine (le mardi de 6h45 à 7h dans le cas des 109 contraventions survenues sur la 1<sup>re</sup> Avenue entre Rosemont et Holt – voir l'illustration ci-jointe).

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que j'attends toujours une réponse aux questions que je vous ai posées les 4, 10 et 20 mars concernant le nombre de constats, les emplacements, les dates et le montants des amendes liés aux condamnations que vous m'avez signalées.

Merci d'avance.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 6 avril 2020 9:05

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 6 avril 2020 15:22

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire concernant le dossier : **19-219708**. Votre communication et les deux fichiers ont été ajoutés au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier.

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 7 avril 2020 9:10 (courriel #49)

Bonjour,

En 2018, j'ai envoyé les plaintes 1850514 et 18229870 à [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca) en demandant en vain qu'on me tienne au courant des suivis. Comme on vient de me référer à vous, je vous fais suivre mes courriels, que je résume ci-dessous :

**1) 15 avril 2019 :** Vous venez de m'informer que, selon une annotation datée du 18 juillet 2018 dans mon dossier, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants ». J'aimerais donc savoir:

- a- En réponse auxquelles des 4125 infractions signalées les constats ont-ils été émis ?
- b- Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et qui sont-ils ?
- c- Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- d- Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- e- Y a-t-il eu d'autres constats liés aux 1779 infractions que je vous ai signalées depuis ce temps ?

**2) 26 avril 2019 :** Au sujet du constat d'infraction que j'ai demandé le 16 avril 2019, j'aimerais savoir :

- a- s'il a été fait,
- b- quand,
- c- par qui,
- d- à qui,
- e- en quels termes,
- f- en réaction à combien d'infractions,
- g- pour quel montant d'amende,
- h- et si d'autres détails peuvent m'être fournis.
- i- J'aimerais aussi savoir si un permet de suivre soi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quel URL.

**3) 25 juin 2019 :** Puisque le [Règlement sur la propreté](#) qu'on trouve en ligne précise que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter le règlement officiel, comme le lecteur est invité à le faire.

- a- Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci?
- b- Selon l'article 32, livrer des circulaires *peut* nécessiter un permis. Est-ce le cas pour les publisacs?
- c- Si oui, à qui remet-on ce permis (TC, chaque camelot ou l'intermédiaire qui recrute les camelots)?
- d- Selon la [Banque 311](#), les livraisons doivent avoir lieu de 7 h à 22 h. Où le règlement dit-il cela?
- e- La Banque 311 indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ».

Mais quand celui-ci ne corrige pas son comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes?

**4) 4 mars 2020 :** En réponse à Suzie Morissette, qui m'informait que « le 25 février dernier, la Cour municipale a condamné Transcontinental à payer une amende pour plusieurs constats », j'ai demandé :

- a- le nombre de constats,
- b- les emplacements,
- c- les dates [d'infractions],
- d- le montant des amendes,
- e- une copie du constat d'infraction,
- f- une copie de la condamnation ou un URL permettant de télécharger ce document.

Comme je l'ai dit à Madame Morissette, je sais bien que la COVID-19 a changé vos priorités, mais **la livraison porte-à-porte de circulaires constitue justement un important vecteur potentiel de transmission du virus, puisque celui-ci survit « jusqu'à trois jours sur une surface de plastique »** comme celle des sacs utilisés par TC. Et quand on voit l'entreprise enfreindre obstinément les règlements municipaux, c'est peu rassurant quant aux précautions sanitaires qu'elle prétend prendre.

Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 7 avril 2020 9:10

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 9 avril 2020 14:07

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant les suivis de dossiers 18-50514 et 18-229870. Votre demande a été transmise au département du service citoyen afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 13 mai 2020 13:40 (courriel #50)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez ci-joint un lien vers mes dernières photos, ainsi que la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **172** nouvelles infractions dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **11010** infractions). Et comme je n'ai pas reçu la réponse promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars et du 6 avril, je les réitère : [reprise du courriel #49].

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 13 mai 2020 13:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** Conseillers d'Ahuntsic-Cartierville [de : Patrick Pelletier]

**Envoyé :** 17 juin 2020 21:46 (courriel #50b)

Bonjour,

Je vous écris pour déposer une plainte formelle contre les infractions à l'article 30 du règlement municipal RCA10-09009, commises chaque semaine par l'entreprise Publisac dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme en témoignent le relevé (pages 29-30, 32, 33, 37 et 40) et les photos que vous trouverez au [lien].

La Ville ayant déjà envoyé en vain plusieurs avertissements à l'entreprise, je demande par la présente qu'un inspecteur fasse autant de constats d'infraction que possible le jour de la distribution (le lundi), et que la peine maximale soit imposée pour chaque infraction (4000\$) puisque nous avons ici affaire à une entreprise extrêmement récidiviste, dont le comportement n'a pas changé malgré les amendes déjà remises par le passé.

En attendant de recevoir par courriel une réponse de votre part (comportant un numéro de dossier consacré à cette plainte), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Patrick Pelletier [réponse : voir le 30 juillet 2020 14:18]

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

**Envoyé :** 9 juillet 2020 14:24 (courriel #51)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : voici un lien vers mes dernières photos (<http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>) et la plus récente version de mon relevé (ci-joint), qui fait état de **348** nouvelles infractions en mai, plus **1102** autres en juin dans Rosemont-Petite-Patrie. Ceci porte à **13 180** le total des infractions relevées à Montréal depuis 2018.

Et comme je n'ai pas reçu la réponse que vous m'avez promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars, du 6 avril et du 13 mai, je les réitère : [reprise du courriel #48].

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 9 juillet 2020 14:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [inspecteur de Côte-des-Neiges/NDG, réponse au courriel du 13 février 2020]

**Envoyé :** 11 juillet 2020 14:07 (courriel #52)

Bonjour Monsieur Filion,

Quand Julie Beaugard vous a contacté en février pour se plaindre des publisacs distribués à l'encontre de

l'article 26 du règlement RCA08-17155, vous avez demandé qu'on vous tienne au courant si d'autres livraisons indues avaient lieu par la suite dans le quartier. Le confinement lié à la Covid nous a empêchés de donner suite à votre requête jusqu'en mai, mais nous avons fait un nouveau relevé en juin (voir le document ci-joint, page 40, ainsi que les photos disponibles au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>), et il appert que la situation ne s'est pas améliorée du tout.

Individuellement, chacun de ces infractions peut sembler mineure, mais lorsqu'on les multiplie par 900 000 sacs hebdomadaires, le problème devient extrêmement grave. Nous vous prions donc de passer dans le quartier le lundi après-midi, jour de la livraison (plus particulièrement de Old Orchard à Melrose, au sud de Sherbrooke), et de faire autant de constats d'infractions que possible. Vu que Publisac ignore les avertissements qu'elle a reçus, nous avons l'impression que c'est le seul moyen de l'amener à se corriger.

Merci d'avance,  
Charles Montpetit

**De :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca)

**Reçu :** 13 juillet 2020 09:05

Bonjour

Pour que je puisse appliquer la réglementation RCA08 17155, je dois constater les faits sur place par moi-même. Si vous voulez je pourrais prendre rendez-vous avec vous et prendre votre déclaration. Par la suite, je dois faire mon enquête afin d'émettre un constat d'infraction.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter

Cordialement

Eric Filion, inspecteur d'arrondissement, Division des travaux publics, Arrondissement de CDN-NDG

**À :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca)

**Envoyé :** 14 juillet 2020 15:28 (courriel #53)

Bonjour Monsieur Filion,

Tel que discuté avec vous au téléphone aujourd'hui, je prends la relève de la plainte qui vous avait été envoyée en février dernier par Julie Beauregard, et je vous signale que, le 1<sup>er</sup> juin dans NDG, Publisac a enfreint l'article 26 du règlement RCA08-17155 à au moins 31 reprises (ce n'est qu'un échantillon). Cela s'est produit aux adresses suivantes :

2176-78, Harvard (2 infractions)	2188, Melrose (1 infraction)	2346, Melrose (1 infraction)
2190, Harvard (1 infraction)	2222, Melrose (1 infraction)	2178, Oxford (7 infractions)
2322, Harvard (3 infractions)	2238-40, Melrose (2 infractions)	2222, Oxford (1 infraction)
2220-22, Marciil (2 infractions)	2316-18, Melrose (2 infractions)	2227-29, Wilson (2 infractions)
2226-28, Marciil (3 infractions)	2322, Melrose (1 infraction)	
2182, Melrose (1 infraction)	2344, Melrose (1 infraction)	

Vous trouverez ci-joint une photo des infractions en question. Ce problème survenant chaque semaine depuis des années, et ce, partout à Montréal malgré les avertissements que Publisac a déjà reçu de la part de la Ville (le vôtre n'était pas le premier), il semble que l'entreprise ne prends aucune mesure pour former adéquatement ses livreurs. Pis encore, lorsqu'une plainte est formulée à une adresse précise, Publisac s'efforce peut-être parfois de ne plus enfreindre le règlement à cet endroit, mais récidive partout ailleurs. Or, si un conducteur enfreignait le règlement sur le stationnement à des endroits différents chaque semaine, la Ville ne considérerait pas chaque incident comme une première infraction. C'est pourquoi je vous prie d'adopter une approche similaire dans ce cas-ci, quelle(s) que soi(en)t la ou les adresses où vous ferez un ou des constat(s) sur les rues ci-dessus (voire à des adresses voisines, le cas échéant).

Je comprends que vous ne puissiez pas faire un constat pour **chaque** incident, mais comme Publisac semble même incorporer les rares amendes qu'elle a déjà reçues à ses coûts d'opération sans pour autant remédier aux problèmes, il faudra sans doute plusieurs constats pour l'amener à réviser sa façon de faire. Je me permets donc de vous suggérer de faire plus d'un constat dès maintenant, mais si ce n'est pas possible, veuillez svp me le laisser savoir, et je vous recontacterai pour formuler des plaintes distinctes au fil des prochaines semaines.

Dans l'attente d'un suivi de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [suivi : voir le courriel #97]

**À :** Arrondissement MHM [de : Jean-François Raynaud, via le formulaire #10747 du [site 3-1-1](#)]

**Envoyé :** 15 juillet 2020 11:36

Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 34 du règlement RCA09-27001, comme le

montrent les photos et la liste (pages 29 à 44) au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>. Ces infractions peuvent sembler mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900000 sacs/semaine à Montréal. La Ville ayant déjà envoyé en vain des avertissements à Publisac, veuillez leur remettre un maximum d'amendes le jour des livraisons (par exemple, mardi sur Aylwin et Joliette). [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : J.-F. Raynaud, réponse au formulaire ci-dessus]

**Reçu :** 15 juillet 2020 16:13

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. [Suit la reproduction intégrale du texte de la fiche du 3-1-1 sur le règlement.] Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [de : J.-F. Raynaud, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 23 juillet 2020 ±16:20 (courriel #53b)

Cher arrondissement MHM,

Dans le formulaire #10747 que je vous ai envoyé le 15 juillet, j'ai formulé une plainte contre Publisac, qui enfreint hebdomadairement l'article 34 du règlement RCA09-27001 en laissant des sacs un peu partout d'une façon non conforme au règlement municipal. J'ai même fourni de la documentation à l'appui (voir les photos au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0p>, ainsi que les pages 30, 32, 34, 37, 40 et 45 de la liste qui leur est annexée). Vu que 47 millions de sacs sont ainsi distribués chaque année à Montréal (l'équivalent en poids de 62 autobus abandonnés dans les rues **chaque semaine**), il s'agit d'un énorme dégât écologique que les arrondissements doivent enrayer sans tarder.

Vous m'avez répondu en me faisant simplement parvenir le texte du règlement, mais ce n'est pas cela que je vous demandais. Vu que la Ville a déjà envoyé EN VAIN des avertissements à Publisac (celui-ci, par exemple), je vous priais de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire l'application des amendes prévues à l'article 46, alinéa 2b. Et si je vous ai fourni plus de 280 exemples d'infractions pour lesquelles vos inspecteurs pourraient rédiger des constats, c'est parce qu'il est clair qu'une seule amende ne sera suffisante pour amener l'entreprise à modifier son comportement. Veuillez donc passer aux actes svp.

Merci.

Jean-François Raynaud

**À :** Arrondissement St-Laurent [de : Charles Montpetit, via le formulaire #11709 du [site 3-1-1](#)]

**Envoyé :** 29 juillet 2020 14:57

Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint l'article 28 du règlement RCA09-8-2 chaque mardi — voir les photos et la liste au <https://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1GgrwTHKmwRcYmCXA9bg?e=d5uAWO>. Vu que 47 millions de sacs par an sont ainsi livrés en ville, le résultat est extrêmement polluant. Veuillez faire des constats d'infractions, car l'entreprise a déjà été avertie EN VAIN.

**De :** [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 30 juillet 2020 10:24

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous avons transmis votre requête à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont -La Petite- Patrie. Votre numéro de requête est le **20-178363**.

L'équipe du Bureau du citoyen

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Patrick Pelletier, réponse au courriel #50b]

**Reçu :** 30 juillet 2020 14:18

**Dossier No :** 20-178920

Monsieur Patrick Pelletier ,

Nous accusons réception de votre demande concernant Publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Section de l'Inspection de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à l'adresse suivante: [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Cidgie

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

Envoyé : 1<sup>er</sup> septembre 2020 8:40 (courriel #54)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : voici un lien vers mes dernières photos (<http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>) et la plus récente version de mon relevé (ci-joint), qui fait état de **1685** nouvelles infractions de la fin juin à la fin août dans Rosemont-Petite-Patrie. Ceci porte à **15 528** le total des infractions relevées à Montréal depuis 2018.

Et comme je n'ai pas reçu la réponse que vous m'avez promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars, du 6 avril et du 13 mai, je les réitère : [suit une reprise du courriel du 6 avril].

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 4 septembre 2020 14:57

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires. Votre courriel a été transmis au Bureau des élus de l'Arrondissement. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

Envoyé : 16 novembre 2020 16:29 (courriel #55)

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance du plan triennal de verdissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, et je vous félicite des belles intentions qui y sont énumérées, particulièrement en ce qui concerne la réduction des déchets à la source et l'accroissement de la « gouvernance participative [qui met] les citoyens au cœur du changement. »

Un bémol cependant : il est un peu difficile de croire à ces beaux objectifs quand vous ignorez sciemment les 52 plaintes environnementales (dossiers #18-229870 et 18-50514) qui ont été déposées au sujet des 2000 tonnes annuelles de circulaires non sollicitées que Publisac laisse chaque année sur nos balcons (l'équivalent en poids de 5 autobus **par semaine**). Si on n'arrive pas à régler un problème aussi simple, qu'arrivera-t-il pour quoi que ce soit d'autre?

Dans l'espoir que votre nouveau plan signale un changement de politique à ce sujet, je dépose donc par la présente une nouvelle plainte, comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez des photos de **316** nouvelles infractions au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>, ainsi qu'un relevé mis à jour (ci-joint), qui porte à **13 381** le total des infractions relevées dans l'arrondissement depuis 2018 (donc **16 634** à Montréal).

J'attends maintenant le suivi que votre formulaire de réponse promet chaque fois. Merci.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 17 novembre 2020 16:02

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Votre demande a été transmise au **Bureau des élus** [cf. page 1, note 2] afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

Envoyé : 27 novembre 2020 16:29 (courriel #56)

Bonjour,

Bien que votre plan triennal de verdissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie prévoit l'accroissement de la « gouvernance participative [qui met] les citoyens au cœur du changement », je n'ai toujours pas reçu de réponse à la suite de mon courriel du 16 novembre.

Je renouvelle donc ma plainte par la présente, comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires. Vous trouverez ci-joint un relevé mis à jour des infractions relevées (photos disponibles au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>). Ceci porte à **14 574** le total des infractions relevées dans l'arrondissement depuis 2018 (donc **17 851** à Montréal).

Une fois de plus, j'attends votre réponse. Merci.

Charles Montpetit

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 19 décembre 2020 10:24 (courriel #57)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires. Vous trouverez mes photos au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>. Je joins également la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **1730** nouvelles infractions relevées en décembre 2020 dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **16 304** infractions dans RPP depuis 2018, ou **20 273** à Montréal).

Une fois de plus, j'attends le suivi que vous promettez de faire à la suite de chacune de mes mises à jour. Merci.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 23 décembre 2020 16:02

Dossier No : 20-319679

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaire. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

À : Conseillers d'Outremont et conseillers de Villera/Saint-Michel/Parc-Extension

Envoyé : 21 janvier 2021 11:41 (courriel #58)

Bonjour,

Si je vous écris aujourd'hui, c'est pour deux raisons :

1) J'attire votre attention sur les infractions ci-jointes, que j'ai relevées en décembre et que j'ai signalées [au 3-1-1](#) (voir la liste et les photos téléversées au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs5pqIn8HyKL0e4uJg?e=ImTGnk>). Ce n'est pas la première fois que j'envoie un tel relevé, mais hélas, les inspecteurs ne semblent faire aucun suivi, même si la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs appuie l'idée de faire respecter les règlements liés aux circulaires. Tout cela laisse les contrevenants continuer leurs méfaits, et génère chaque mois des milliers de tonnes de déchets.

2) Si jamais vous manquez d'effectifs pour dresser les constats nécessaires, je vous offre par la présente mes services pour faire des relevés plus formels dans vos districts pendant quelques semaines, quitte à être rémunéré à commission sur les amendes perçues. Vous n'auriez ainsi aucun déboursé à faire; au contraire, à raison de 4000\$ l'amende, cela générerait d'importants revenus pour l'arrondissement... et surtout, cela mettra bien plus rapidement fin aux infractions qu'une ou deux amendes occasionnelles (ce qui n'intimide aucunement les distributeurs).

N'hésitez pas à me contacter pour discuter plus en détails de cette offre. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [Pour le suivi envoyé à Outremont : voir le courriel #62; par ailleurs, le 26 janvier, le résident de Pointe-aux-Trembles René de Buck a envoyé le même message (#58b) à ses conseillers — pour la réponse qu'il a reçue, voir le 29 janvier 2021 16:42]

De : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca)

Reçu : 29 janvier 2021 16:36

Bonjour M. Montpetit,

Merci pour votre courriel. Je vais m'assurer que vos élu-es en prennent connaissance pour un suivi jugé approprié. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

De : Sylvie Séguin ([caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca](mailto:caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca)) [à : René De Buck, réponse au courriel #58b]

Reçu : 29 janvier 2021 16:42

Bonjour M. De Buck,

Nous avons bien reçu le courriel que vous avez transmis le 26 janvier dernier à la mairesse d'arrondissement

Mme Caroline Bourgeois relativement à la distribution d'articles publicitaires sur notre territoire.

Tout d'abord, après vérification auprès de nos instances, permettez-nous de vous confirmer qu'aucun courriel de votre part n'a été reçu par le réseau Accès Montréal et aucune demande en ce sens n'a donc pu être acheminée à nos services.

Cependant, nous vous soulignons que le Règlement sur la propreté pour le territoire (RCA08-30024) n'interdit aucunement la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Le citoyen qui ne désire pas recevoir d'articles publicitaires sur sa propriété doit apposer sur la boîte aux lettres ou la porte un autocollant réglementaire fourni par l'arrondissement qu'il peut se procurer gratuitement à nos bureaux Accès Montréal.

Dans le cas où malgré la pose de l'autocollant réglementaire, les circulaires continuent d'être livrées, le citoyen doit en aviser le distributeur qui corrigera la situation. Si cette livraison persiste, le citoyen pourra alors communiquer avec le réseau Accès Montréal en composant le 311 ou en écrivant au [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca).

Nous espérons ces quelques renseignements à votre satisfaction et vous prions de recevoir, M. De Buck, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie Séguin, adjointe, pour Caroline Bourgeois [réponse : voir le courriel ci-dessous]

À : Sylvie Séguin ([caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca](mailto:caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca)) [de : René De Buck, réponse au courriel ci-dessus]

Envoyé : 31 janvier 2021 18:17 (courriel #59)

Bonjour Madame Séguin,

J'ai bien reçu le courriel dans lequel vous m'informez que vous ne trouvez aucune trace de la plainte que j'ai soumise la semaine dernière au <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>. Conformément à votre requête, j'ai renvoyé le même message au [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) — voir la copie en post-scriptum, ci-dessous.

Cela dit, votre réponse me surprend. Contrairement à ce que vous avancez quand vous affirmez que « le Règlement sur la propreté pour le territoire (RCA08-30024) n'interdit aucunement la distribution de tous les types de circulaires », l'article 30 dudit Règlement établit bel et bien ce qui suit :

« il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf :

1° dans une boîte ou une fente à lettres;

2° dans un récipient prévu à cet effet;

3° sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci;

4° en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1° à 3°;

5° dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé »

Or, Publisac ne respecte presque jamais ces directives, comme le prouvent les exemples que j'ai pris en photo et joints à ma plainte ([http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf\\_VqWD1fIcpA?e=jmG1Hz](http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf_VqWD1fIcpA?e=jmG1Hz)). Dans chaque cas, le problème n'est pas qu'on ignore un pictogramme de refus, mais qu'on ne respecte pas les modalités de livraison, semaine après semaine, et ce, même si l'entreprise en a été informée maintes fois (entre autres en 2019 lors de la consultation sur les circulaires, à la suite de laquelle le conseiller Gilles Déziel a d'ailleurs cosigné la recommandation voulant que « les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction »).

Je m'étonne donc que l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ferme aujourd'hui les yeux sur ces infractions. Si on ne tient pas à ce que les règles soient respectées, pourquoi a-t-on pris la peine de spécifier tout cela avec précision, en indiquant même à l'article 34 que chaque infraction vaudra « une amende de 600 \$ à 4000 \$ » à une entreprise récidiviste? Et puisque des amendes éparses n'ont jusqu'ici pas amené Publisac à prendre la question au sérieux, il serait très simple de faire plusieurs constats d'un coup, vu qu'on sait d'avance que les infractions ont lieu le lundi après-midi aux adresses figurant sur mes photos.

Je profite par conséquent de l'occasion pour renouveler mon offre : il me fera plaisir de vous offrir mes services pour la rédaction des constats si vos inspecteurs n'ont pas le temps de s'attaquer à un tel problème, pourtant facile à régler (et en même temps fort grave, vu qu'on parle ici de milliers de tonnes de rebuts générées chaque mois).

Dans l'attente d'une nouvelle réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

René De Buck

P.S. - Voici le message que j'ai envoyé au [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) : Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 30 du règlement RCA08-30024, comme le montrent la liste et les photos téléversées au [http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf\\_VqWD1fIcpA?e=jmG1Hz](http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf_VqWD1fIcpA?e=jmG1Hz). Ces infractions peuvent sembler mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900 000 sacs/semaine à Montréal. La Ville ayant déjà envoyé en vain des avertissements à Publisac, veuillez faire des constats le lundi, jour des livraisons.

**De :** [gilles.deziel@montreal.ca](mailto:gilles.deziel@montreal.ca) [à : René De Buck]

**Reçu :** 1 février 2021 23:55

Avez-vous **porté plainte à Transcontinental** [cf. page 1, note 4] qui distribue le Publisac ?

Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, Pointe-aux-Trembles

**À :** Gilles Déziel [de : René De Buck; cc : conseillers de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles]

**Envoyé :** 3 février 11:07 (courriel #60)

Bonjour Monsieur Déziel,

En réponse aux infractions de Publisac que j'ai signalées à l'arrondissement en janvier, vous me demandez si j'ai « porté plainte à Transcontinental ». J'avoue que cette réponse m'interloque, surtout de la part d'un élu qui siégeait aux séances de la consultation sur les circulaires, en 2019.

La réponse courte est oui : vous le savez sûrement, plus de 20 000 infractions ont été reprochées à Publisac ces dernières années à Montréal, dont au moins 150 que j'ai personnellement relevées dans Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en janvier, mars, mai et décembre 2020. Publisac sait donc parfaitement que son système de distribution est défaillant, et il est clair que son service de « soutien » aux consommateurs est une coquille vide dont le seul but est de *laisser croire* qu'elle s'auto-corrige. Bien qu'on promette chaque fois de rectifier les choses, rien n'est fait.

Puisque la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a unanimement recommandé que « les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction », je trouve curieux qu'un de ses membres me dise de m'adresser à Publisac, alors que le règlement n'exige pas une telle démarche. Si on signale un vol ou une voiture stationnée en travers du chemin, on ne doit pas s'arranger avec le contrevenant!

Je fais appel à l'arrondissement parce que je suis las de voir le problème perdurer, semaine après semaine. Bien que Transcontinental ait déjà reçu plusieurs avertissements de la part de la Ville, Publisac continue de livrer chaque semaine près de 500 tonnes de matériel sans respecter les règlements, en pleine crise environnementale. Je vous demande donc d'agir plus sévèrement jusqu'à ce que ça cesse, et je réitère mon offre de service si jamais vous manquez d'inspecteurs. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

René De Buck

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

**Envoyé :** 10 février 2021 8:49 (courriel #61)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires. Vous trouverez mes photos au <http://mega.nz/folder/RWRTAKKR#UDyKXVBggVgKgZIVKuDEgA>. Je joins aussi la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **1223** nouvelles infractions relevées en janvier 2021 dans Rosemont-Petite-Patrie (pour un total de **17 598** infractions dans RPP depuis 2018, ou **21 589** à Montréal).

Une fois de plus, j'attends le suivi que vous promettez de faire à la suite de chacune de mes mises à jour. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 10 février 2021 14:07

**Dossier No :** 21-30365

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Division des relations avec les citoyens** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous

remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** Sylvie Séguin ([caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca](mailto:caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca)) [à : René De Buck, réponse au courriel #60]

**Reçu :** 22 février 2021 10:48

Bonjour M. De Buck,

Afin de donner suite à votre dossier, nos services nous informés que l'inspecteur d'arrondissement M. Salah-

Eddine Tou a communiqué avec vous le 19 février dernier. De plus, le lundi étant la journée de distribution du publiscap, une inspection sera effectuée aujourd'hui et les démarches nécessaires seront entreprises pour régler la situation. Également, nous vous confirmons qu'une requête à ce sujet a été créée au 311 et le numéro est le **21-37494**.

Veuillez recevoir, M. De Buck, l'expression de nos sentiments les meilleurs.  
Sylvie Séguin, adjointe, pour Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

À : [valerie.patreau@ville.montreal.qc.ca](mailto:valerie.patreau@ville.montreal.qc.ca) [cc : autres conseillers d'Outremont]

**Envoyé** : 25 février 2021 12:11 (courriel #62)

Bonjour Madame Patreau (et les autres conseillers d'Outremont),

Tout d'abord, merci d'avoir répondu à ma question lors du 6<sup>e</sup> anniversaire de la Coalition Climat, comme quoi vous ne connaissez pas « la date exacte » de l'implantation des deux premiers points du PDGMR.

Permettez-moi de répondre à cette interrogation de votre part : d'après l'échéancier adopté par la Ville (voir l'image ci-jointe), l'interdiction des sacs de plastique et la livraison des circulaires aux personnes intéressées seulement doivent entrer en vigueur d'ici juin 2021, c'est-à-dire dans quatre mois. Vu que chaque semaine qui passe voit 500 tonnes de rebuts ainsi éparpillés dans nos rues, je souhaite comme vous que cela ait lieu « plus vite que plus tard », mais vous comprendrez qu'après avoir vu la Ville rater la date-butoir qu'elle avait annoncé pour l'interdiction des sacs en 2020, je m'inquiète que l'histoire se répète. Et comme je ne veux pas me contenter d'« espérer », j'apprécierais toujours si vous pouviez me donner un signe que les choses auront bien lieu comme prévu cette fois-ci.

J'ai d'ailleurs une autre raison de m'inquiéter quant à l'implantation réelle des mesures environnementales : le 21 janvier dernier, je vous ai envoyé le courriel [#58], ainsi qu'à tous les conseillers d'Outremont, pour vous faire part de la plainte que j'ai déposée sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville> concernant 54 infractions survenues dans Outremont en décembre 2020. Or, depuis ce temps, je n'ai reçu aucun accusé de réception me signalant l'ouverture d'un dossier à ce sujet, ni une réponse de votre part ou des autres conseillers. Puisque le respect des règlements actuels n'exige aucunement d'attendre l'implantation du PDGMR, vous comprendrez que je m'interroge sur l'intention réelle qu'a la Ville d'agir dans le cadre du dossier « circulaires ».

Je renouvelle donc aujourd'hui mon offre : si vous manquez d'effectifs pour les inspections, je vous propose mes services pour faire des constats formels dans vos districts pendant quelques semaines, quitte à être rémunéré à commission sur les amendes perçues. Vous n'auriez ainsi aucun déboursé à faire; au contraire, à raison de 4000\$ l'amende, cela générerait d'importants revenus pour l'arrondissement... et surtout, cela mettra bien plus rapidement fin aux infractions qu'une ou deux amendes occasionnelles (ce qui n'intimide aucunement les distributeurs).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations,

Charles Montpetit [réponse : voir le 17 mars 2021 20:29]

À : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [cc : conseillers de Villeray/St-Michel/Parc-Extension]

**Envoyé** : 25 février 2021 13 :18 (courriel #63)

Madame Lefebvre, Conseillers de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension,

Bien que j'aie reçu un accusé de réception de votre part à la suite du courriel ci-dessous que je vous ai envoyé le 27 janvier dernier, on ne m'a toujours pas fait parvenir de suivi ou même un numéro de dossier quant à la plainte qu'une citoyenne de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a déposée sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>, et dont je vous avais fait parvenir une copie. Le règlement RCA08-14005 (article 30) de l'arrondissement a beau interdire ces 481 infractions commises lors de livraisons de circulaires, vous comprendrez que votre silence me pousse à m'interroger sur l'intention réelle qu'a la Ville d'agir sur cette question.

Je renouvelle donc aujourd'hui mon offre : si vous manquez d'effectifs pour les inspections, je vous propose mes services pour faire des constats formels dans vos districts pendant quelques semaines, quitte à être rémunéré à commission sur les amendes perçues. Vous n'auriez ainsi aucun déboursé à faire; au contraire, à raison de 4000\$ l'amende, cela générerait d'importants revenus pour l'arrondissement... et surtout, cela mettra bien plus rapidement fin aux infractions qu'une ou deux amendes occasionnelles (ce qui n'intimide aucunement les distributeurs).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations,

Charles Montpetit

**De** : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu** : 26 février 2021 15:48

**Dossier No** : 21-41677

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant une plainte déposée contre des infractions dans

l'arrondissement. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Direction du développement du territoire** [cf. page 1, note 2], Villeray—St-Michel— Parc-Extension, afin que le responsable attiré à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier.

Rosie, Bureau Accès Montréal virtuel, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca)

**Reçu :** 1 mars 2021 13:01

Bonjour M. Montpetit,

Merci d'écrire à vos élu-es d'arrondissement. Notez que plusieurs des adresses indiquées dans votre rapport se trouvent dans Rosemont-Petite-Patrie; nous ne pouvons donc pas intervenir sur ces plaintes en particulier. Je vous invite donc à communiquer avec [les élu-es de cet arrondissement](#) pour un suivi approprié.

En ce qui a trait aux requêtes liées à notre territoire, je vous invite à communiquer avec le bureau des permis et des inspections au 514 868-3509 pour en savoir plus.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir, prenez soin de vous,  
Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**À :** [inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca](mailto:inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca) [cc : Mathilde Lefebvre et conseillers de Villeray]

**Envoyé :** 2 mars 2021 08:05 (courriel #64)

Bonjour,

En janvier, j'ai envoyé à l'arrondissement la liste ci-jointe de 342 infractions qu'une citoyenne de Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension a relevées lors de trois livraisons de publisacs en décembre, à l'encontre de l'article 30 du règlement RCA08-14005 (photos à l'appui au [https://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8Z2xNCFpoxR\\_F2-w?e=tI9iKp](https://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8Z2xNCFpoxR_F2-w?e=tI9iKp)). J'ai récemment été informé que le dossier 21-41677 avait été ouvert à ce sujet, mais je constate que de nombreuses infractions similaires sont toujours commises par le distributeur.

Quand j'ai interrogé les conseillers de l'arrondissement en rapport avec ce problème, la responsable du soutien aux élu-es Mathilde Lefebvre m'a redirigé vers vous. Je vous pose donc la question à votre tour:

- vu la fréquence des infractions et la gravité des dommages (500 tonnes de rebuts hebdomadaires générés à Montréal),
- vu que cela représente l'équivalent en poids de 62 autobus abandonnés chaque semaine dans les rues de la Ville,
- vu que la commission de l'environnement a recommandé l'application immédiate des amendes prévues au règlement,
- et vu que plusieurs avertissements ont déjà été envoyés en vain à TC Transcontinental (propriétaire de Publisac),

comment se fait-il qu'aucun constat d'infraction n'a encore été fait par les inspecteurs de l'arrondissement, et pourquoi ne révoque-t-on pas tout simplement le permis de distribution accordé à cette entreprise?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [inspections-vspe@montreal.ca](mailto:inspections-vspe@montreal.ca)

**Reçu :** 2 mars 2021 15:08

Bonjour,

Votre dossier a été assigné à l'inspecteur du secteur qui communiquera avec vous dans les meilleurs délais. Veuillez prendre note qu'en raison du contexte actuel, les délais de traitement peuvent varier. Nous vous souhaitons une excellente journée.

Cordialement,

Développement du territoire - Division des permis et de l'inspection [suivi : voir le 8 mars 2021 14:37]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Vincent Richard]

**Envoyé :** 3 mars 2021 12:32 (courriel #65)

Bonjour,

En tant que résident de Rosemont-Petite-Patrie, je vous félicite d'avoir récemment adopté une stratégie verte misant sur la réduction des rebuts à la source et la participation citoyenne.

Cela dit, je considère les circulaires comme un des plus gros problèmes à contrer, vu qu'elles constituent 11 % de la masse que doivent gérer les centres de tri (source [ici](#), page 29). Je suis donc horrifié de voir Publisac enfreindre chaque semaine l'article 33 du règlement [RCA-65](#), comme le démontrent les photos ci-jointes (ce ne sont que des exemples ; il y en a bien plus sur le terrain). Une marche de 10 minutes sur deux rues (de Bordeaux

et des Carrières) fut suffisante pour apercevoir près d'une dizaine d'infractions. Il faut que cela cesse.

Puisque l'arrondissement a déjà [averti](#) l'entreprise en vain, je vous demande de faire des constats d'infraction et de les mettre à l'amende, quitte à le répéter jusqu'à ce qu'ils comprennent que leur délinquance ne sera plus tolérée. Veuillez svp me tenir au courant du suivi qui sera accordé à cette requête.

Merci.

Vincent Richard [réponse : voir le 4 mars 2021 13:35]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Philippe Pinsonneault]

**Envoyé** : 3 mars 2021 13:43 (courriel #66)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une série de photos que j'ai prises sur la 2<sup>e</sup> Avenue entre les rues Masson et Holt pour prouver que, chaque semaine, la livraison des circulaires ne respecte pas le *Règlement sur la propreté*.

Comme je sais que le maire de l'arrondissement a déjà envoyé une lettre d'avertissement à Transcontinental, propriétaire de Publisac ([https://img1.wsimg.com/blobby/go/ae3c51f5-74d5-4adf-958c-2d44913f8732/downloads/1cde6k6ae\\_485350.pdf?ver=1613059135858](https://img1.wsimg.com/blobby/go/ae3c51f5-74d5-4adf-958c-2d44913f8732/downloads/1cde6k6ae_485350.pdf?ver=1613059135858)), je vous prie de faire des constats et de remettre des amendes à l'entreprise jusqu'à ce que cela cesse. Veuillez svp m'envoyer le numéro de dossier que vous ouvrirez sur ce sujet et me tenir au courant des actions que vous prendrez.

Merci.

Philippe Pinsonneault, résident de Rosemont-La-Petite-Patrie [réponse : voir le 10 mars 2021 13:34]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Albert Kwan]

**Envoyé** : 3 mars 2021 14:59 (courriel #67)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux de Rosemont-Petite-Patrie,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire. Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville à ce pouvoir.

Les choses ont assez traîné: appliquez sans tarder les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. Si vous voulez qu'on croie en votre bonne foi (et qu'on vous réélise cet automne), de grâce, faites le travail de contrôle que la Ville prône et serrez la vis, ou alors révoquez simplement leur permis!

À titre d'exemples, vous trouverez les problèmes que j'ai repérés dans un seul pâté de maison lors de la distribution du 2 mars 2021 aux liens ci-joint : [Liste de photos]. J'attends votre réponse par retour de courriel.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Albert Kwan, fier Rosepatrien [réponse : voir le 4 mars 16:41]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Annie Lamarre]

**Envoyé** : 4 mars 2021 13:29 (courriel #68)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie,

Je vous envoie ci-joint quelques photos que j'ai prises ce mercredi 3 mars sur la 5<sup>e</sup> Avenue et la rue Beaubien. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément aux règlements de l'arrondissement. Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement (que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection).

Merci d'avance.

Annie Lamarre

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Vincent Richard, réponse au courriel #65]

**Reçu :** 4 mars 2021 13:35

**Dossier No :** 21-46782 [même dossier que J. Rocheleau (8 mars 2021 11:04) et P. Pinsonneault (15 mars 2021 8:00)]

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division des relations citoyens de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Philippe Pinsonneault, réponse au courriel #66]

**Reçu :** 4 mars 2021 15:40

**Dossier No :** 21-46982 [même dossier que V. Richard (21-03-04 15:40) et J. Rocheleau (21-03-08 11:04)]

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division Des Relations Avec les Citoyens de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel [voir aussi la réponse du 10 mars 2021 13:43]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Albert Kwan, réponse au courriel #67]

**Reçu :** 4 mars 2021 16:41

**Dossier No :** 21-46989

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division des relations avec les citoyens et services administratifs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel [voir aussi la réponse du 10 mars 2021 13:43]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Jérémy Bouchez]

**Envoyé :** 5 mars 2021 10:54 (courrier #68b)

Chers élus et chères élues de Rosemont-La-Petite-Patrie,

J'ai récemment appris que l'arrondissement allait implanter une politique verte pour lutter contre le gaspillage, et je vous en félicite. Puisque vous misez sur la participation des citoyens et des citoyennes, je vous envoie des photos de ce que je considère être le plus gros gaspillage qui soit, c'est-à-dire la distribution hebdomadaire de tonnes de circulaires à des milliers de gens qui n'en ont pas fait la demande. Comme ces livraisons ne respectent même pas les règlements (malgré de nombreuses plaintes et avertissements), vous avez là une occasion en or de faire cesser ce gâchis, que ce soit en **révoquant le permis de distribution de Publisac** ou à tout le moins en leur remettant suffisamment d'amendes pour qu'ils cessent d'eux-mêmes.

Je précise que je fais partie des quelques citoyens et citoyennes qui sont allés témoigner à la Commission publique en 2019 sur le problème des publisacs et je constate avec dépit l'inaction de la ville. J'aimerais donc que l'arrondissement dans lequel je vis fasse le maximum de son côté pour prendre réellement ce problème au sérieux, d'autant plus que je suis très impliqué dans le milieu environnemental au Québec et dans le mouvement de la décroissance. Considérez ce courriel comme une plainte formelle. J'apprécierais être informé de tout suivi qui lui sera accordé. Merci!

Jérémy Bouchez, cocréateur/coordonateur, Polémos, groupe de recherche indépendant sur la décroissance

**À :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Sylvette Muller]

**Envoyé :** 7 mars 2021 15:57 (courriel #69)

Madame, Monsieur,

Ceci est une plainte contre TC Transcontinental, qui souille mon quartier chaque semaine en distribuant des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, sans respecter le règlement RCA10-210012 (plus précisément l'article

32 exigeant que ces circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes ou aux poignées de porte). La Ville a déjà envoyé des [avertissements](#) à TC à ce sujet. L'entreprise a choisi de les ignorer (photos ci-jointes). Par conséquent, j'apprécierais que vous fassiez maintenant des constats d'infractions et que vous leur remettiez les amendes prévues à l'article 49-2b du règlement.

Merci de m'envoyer un accusé de réception. J'aime mon quartier et je suis consternée de voir l'état de saleté qui règne dans les rues. Puisque nous connaissons la provenance de cette nuisance, agissons ! J'attends maintenant que vous m'informiez du numéro de dossier correspondant à ma plainte, ainsi que de tout suivi qui lui sera accordé. Merci. Avec mes salutations respectueuses,  
Sylvette Muller

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Julie Rocheleau]

**Envoyé** : 7 mars 2021 18:07 (courriel #70)

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Bien que la COVID accapare le gros de l'attention des médias, nous savons tous que la crise environnementale ne s'essouffle pas et nécessite notre attention tout autant. Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) adopté par Montréal commence par deux mesures visant à réduire les dommages dus aux circulaires. Or, nous sommes toujours dans l'attente de voir quelles actions concrètes seront mises en place à ce sujet.

Permettez-moi une suggestion : les photos ci-jointes, prises le 6 mars sur Des Érables ne sont, hélas, que quelques exemples des très nombreuses infractions commises par Publisac chaque semaine, depuis des années, malgré les nombreuses plaintes envoyées par les résidents, qui ramassent des sacs de circulaires non désirés empilés sur leurs terrains ou balcons. Cela se produit souvent malgré la présence visible d'un ou de plusieurs autocollants « pas de circulaire ». Il arrive même que, l'été, des sacs soient lancés du trottoir vers les balcons en hauteur, et que l'occupant accueille de moyenne humeur un tas de circulaires dans son déjeuner ou dans ses plantes en pot. Bref: c'est une plaie.

Les règlements de l'arrondissement prévoient pourtant que des amendes salées soient remises aux distributeurs qui ne respectent pas les normes dictées par la Ville. Si ces amendes étaient appliquées avec ne serait-ce qu'une fraction du zèle consacré au stationnement illégal, il y a gros à parier que l'entreprise reverrait ses façons de faire dans le temps de le dire. Malheureusement, les meilleures intentions du monde ne donnent rien si les élus ne manifestent aucune volonté politique, et c'est pourquoi je vous demande sincèrement de donner l'exemple en passant aux actes sans tarder. La crédibilité du reste du PDGMR en serait autrement irrémédiablement minée, tout comme l'espoir que nous avons tous d'éviter une catastrophe écologique. Merci pour votre temps,

Julie Rocheleau [réponse : voir le 8 mars 2021 11:04]

À : Conseillers de Rosemont [de : Catherine Hardy Baribeau]

**Envoyé** : 8 mars 2021 10:26 (courriel #71)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités. Tout cela sans évidemment respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes). L'arrondissement Rosemont se veut un chef de file en matière de zéro déchet, ce qui rejoint mes valeurs comme citoyenne. Il est inadmissible que nous nous laissions manipuler et intimider par les grandes corporations qui font la promotion de l'industrie plastique.

Notre propre maire d'arrondissement a même dit au Téléjournal qu'il allait prendre ce problème au sérieux et sommer TC d'arrêter ces méfaits. J'en conclus que TC n'en a pas tenu compte, car les problèmes perdurent sur ma rue (photos ci-jointes). Par conséquent, j'apprécierais être informée des actions que vous allez prendre.

Une résidente de Rosemont qui vous remercie des efforts que vous faites déjà et ferez en ce sens.

Catherine Hardy Baribeau, M. Sc. Ps. éd.

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Julie Rocheleau, réponse au courriel #70]

**Reçu** : 8 mars 2021 11:04

**Dossier No** : 21-46782 [même dossier que V. Richard (4 mars 2021 13:35) et P. Pinsonneault (15 mars 2021 8:00)]

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire. Votre communication a été ajoutée au dossier existant et sera prise en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous

remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Denyse Tremblay]

**Envoyé** : 8 mars 2021 11:21 (courriel #72)

Bonjour à vous conseillers municipaux de l'arrondissement,

Vous parlez, et ce assez souvent, des mesures écologiques que vous comptez prendre pour lutter contre la crise environnementale. Quelles sont les actions entreprises bien concrètement concernant les millions de circulaires qu'on reçoit chaque semaine dans des sacs de plastique ?

Il semble bien que rien n'a encore été fait même si la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a unanimement recommandé en 2020 qu'on dissuade cette pratique, notamment en appliquant sans tarder l'amende de 4000\$ que chaque infraction mérite.

Les quelques photos jointes parlent d'elles-mêmes. Notre arrondissement perd des revenus à elles seules, et il y en a bien d'autres sur le terrain. Si vous envoyez des inspecteurs pour en prendre le mardi matin, jour de la distribution, vous constaterez que les revenus récoltés dépasseraient amplement les efforts fournis.

Étant dans une année électorale, ne serait-ce pas le moment par excellence pour agir dans un dossier aussi crucial ? Merci à vous pour une attention portée sérieusement à la présente et, je le souhaite vraiment, pour des actions bien concrètes entreprises en priorité.

Denyse Tremblay [réponses : voir le 10 mars 2021 13:34 / 14:12]

**De** : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [cc : [clementjr.charette@montreal.ca](mailto:clementjr.charette@montreal.ca) et [jocelyn.jobidon@montreal.ca](mailto:jocelyn.jobidon@montreal.ca), suivi du courriel du 2 mars 2021 15:08]

**Reçu** : 8 mars 2021 14:37

Bonjour M. Montpetit,

On vient de me transférer votre demande et je suis en train d'en prendre connaissance. J'aimerais vous parler de vive voix. Auriez-vous du temps pour une rencontre téléphonique ?

Si oui, pouvez-vous m'indiquer votre numéro de téléphone ainsi qu'un moment propice pour un appel, svp ? D'avance merci. Au plaisir.

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

À : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca)

**Envoyé** : 8 mars 2021 18:14 (courriel #73)

Bonjour M. Montel,

J'apprécie que vous vouliez me consulter, mais je suis difficilement rejoignable durant la journée. Je préfère donc que vous m'envoyiez vos questions par courriel, et j'y répondrai dans les 24 heures.

Merci!

Charles Montpetit

**De** : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca)

**Reçu** : 9 mars 2021 8:38

Bonjour,

Pas de problème, je comprends, nous pourrions communiquer ainsi si cela vous convient.

Je vous reviens avec quelques questions pour éclaircir certains points avec vous. Merci

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement [suivi : voir le 11 mars 2021 14:28]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : David Gendron]

**Envoyé** : 9 mars 2021 21:07 (courriel #74)

Aux conseillers et aux inspecteurs municipaux de Rosemont-Petite-Patrie:

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi l'arrondissement renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout).

Travaillant dans un organisme impliqué en environnement, de voir autant de Publisacs distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés me déçoit chaque semaine. Si vous voulez que la population vous prenne au sérieux quand vous annoncez que vous voulez rendre Rosemont plus vert, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le

piéd assez facile à extraire, les règlements existant déjà. Faites les respecter.

C'est aussi un manque de respect pour les annonceurs qui paient un bon montant pour le nombre de copies distribuées, et non pour le nombre de copies vraiment lues. L'argument qu'on pourrait opposer, de la sauvegarde d'emplois dans un contexte de relance économique me paraît également un peu faible. Si le Québec considère ces emplois mal payés, difficiles et soumis aux aléas de la météo comme de bons emplois, ça me semble démontrer une certaine médiocrité de notre part. On peut faire largement mieux.

Au cas où vous douteriez encore du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises cette semaine dans mon quartier.

David Gendron

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : François Meloche]

**Envoyé** : 10 mars 2021 12:58 (courriel #74b)

Bonjour,

Je serais intéressé de savoir s'il y aura un meilleur contrôle de la distribution de circulaires. J'habite le vieux Rosemont et aperçois encore des publisacs, ce qui semble enfreindre aux règlements sur la propreté [photos jointes]. Je crois comprendre que la consultation publique sur le contrôle des circulaires a déterminé que ces pratiques devaient cesser. Merci.

François Meloche

**De** : [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [à : auteurs des courriels #65 à #72]

**Reçu** : 10 mars 2021 13:34

Bonjour [nom],

Par la présente, au nom des élu.e.s de Rosemont-La Petite-Patrie, j'accuse réception de votre courriel du 8 mars concernant les circulaires. Soyez assurée que les élu.e.s ont pris connaissance de votre courriel.

Tout comme vous, nous sommes sensibles à cette situation. Ce dossier est sous la responsabilité de la ville-centre et non celle de l'arrondissement, les élus de Rosemont-La Petite-Patrie continuent à suivre le dossier. La ville-centre traite le dossier plus largement et réfléchit à une stratégie globale pour l'ensemble de Montréal.

Cordialement,

Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Denyse Tremblay, 2<sup>e</sup> réponse au courriel #72]

**Reçu** : 10 mars 2021 14:12

**Dossier No** : 21-50725

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) et conseillers de Rosemont [de : Albert Kwan, réponse au courriel du 10 mars 13:34]

**Envoyé** : 10 mars 2021 14:57 (courriel #75)

Bonjour Mme Dusseault,

J'ai bien reçu votre réponse à la plainte que j'ai déposée auprès de l'arrondissement concernant des infractions que j'ai repérées lors de la distribution des circulaires dans Rosemont-Petite-Patrie.

Vous me dites que c'est la Ville-Centre qui s'occupe de ce dossier, mais je crois que vous confondez avec la réforme du règlement que la Ville-Centre doit implanter d'ici juin 2021 au plus tard, et qui vise d'une part à interdire les sacs de plastique des circulaires, et d'autre part à exiger que les circulaires soient livrées seulement aux citoyens intéressés. La plainte que j'ai déposée, elle, concerne le non-respect des normes de livraisons qui sont énumérées dans le **règlement actuel de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-65)**.

Autrement dit, il me semble que, comme pour tout autre article traitant de la propreté dans l'arrondissement, il vous revient bel et bien de faire respecter les normes locales [. Sinon], j'apprécierais que vous me signaliez en vertu de quel règlement je dois me plaindre à la Ville-centre, et à quelle adresse je dois envoyer ma plainte. Merci.

Cordialement,

Albert Kwan [réponse : voir le 11 mars 2021 13:53]

À : [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) et conseillers de Rosemont [de : P. Pinsonneault, réponse au courriel du 10 mars 13:34]  
**Envoyé** : 10 mars 2021 18:15 (courriel #76)

À l'attention de Mme Dusseault et des conseillers de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie,

D'après le courriel que je viens de recevoir de votre part, l'arrondissement semble considérer que ce n'est pas sa "responsabilité" de faire respecter son propre règlement d'arrondissement. Cela me semble un non-sens! De plus, cela ne correspond pas aux réponses que des connaissances habitant ailleurs à Montréal m'ont dit avoir reçu de la part d'autres arrondissements de la Ville.

J'aimerais donc savoir comment il se fait que les choses se passent différemment ici, et comme j'ignore à qui d'autre je devrais m'adresser pour être entendu, j'apprécierais que vous fassiez suivre ma plainte au bon endroit svp.

Bien à vous,

Philippe Pinsonneault [réponse : voir le 15 mars 2021 8:00]

**De** : [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [réponse au courriel #75]

**Reçu** : 11 mars 2021 13:53

Bonjour monsieur Kwan,

La meilleure façon de rejoindre les inspecteurs de l'Arrondissement, c'est en formulant une requête au 311. J'ai remarqué que vous l'aviez fait dans votre courriel initial, soyez assuré que votre courriel s'est bien rendu au 311 de Rosemont-La Petite-Patrie. Les agents seront en mesure d'assurer le suivi et de diriger votre demande auprès des équipes concernées. Ils pourront ainsi mobiliser les ressources adéquates à votre plainte.

Nos plus sincères salutations,

Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire

**De** : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [cc : [clementjr.charette@montreal.ca](mailto:clementjr.charette@montreal.ca), suivi du courriel du 9 mars 2021 8:38]

**Reçu** : 11 mars 2021 14:28

**Objet** : Dossier Publisac – 3002690874

Bonjour M. Montpetit,

Tout d'abord, je tiens à vous assurer que je suis personnellement très sensible à ce dossier. Pour avoir travaillé de nombreuses années à sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et plus particulièrement à la gestion des matières résiduelles, je sais que l'enjeu des publisacs est important et je constate comme vous que ce dossier avance peu.

Je ne pourrai pas parler ici au nom des inspecteurs d'arrondissement ni au nom de l'arrondissement. Ce n'est pas mon rôle et je n'ai aucun pouvoir décisionnel me permettant de le faire. Même chose concernant le recrutement de ressources humaines supplémentaires pour venir renforcer nos effectifs. Pour cela, je peux vous référer à mon supérieur immédiat, M. Clément Charette, Chef de division, en copie de ce courriel.

Je peux par contre vous faire part des actions que je pourrai prendre, à petite échelle dans mon secteur, Parc Extension, pour tenter de corriger la situation.

En poste depuis quelques semaines dans ce secteur, je ne connais pas l'historique des interventions faites par l'arrondissement concernant ce dossier. Mes collègues et moi-même avons pris connaissance de la problématique en début de semaine lorsqu'on nous a transmis votre courriel. Est ce que cela signifie qu'aucune intervention n'a été faite ? Je ne le pense pas mais je n'ai pas de moyen de le vérifier. Il faut savoir qu'on nous fait intervenir en priorité sur des situations dangereuses pour le public (dépôts sauvages, surveillance des chantiers et entraves sur la voie publique, contrôle animalier, mur dangereux, problème en lien avec la signalisation et la sécurité sur le domaine public en général, etc.). Cela vient s'ajouter à nos dossiers dit "moins urgents" (occupation du domaine public, excavation, gestion de la neige, nuisances en tout genre, terrain insalubre, etc...). Nous sommes présentement 5 inspecteurs pour couvrir l'arrondissement.

À la lumière de ces éléments, vous comprendrez bien que nous ne pourrions pas négliger le suivi des dossiers prioritaires pour nous concentrer uniquement sur l'enjeu des publisacs, ni être présent à chaque distribution pour vérifier le travail des sous-traitants de TC Transcontinental.

Toutefois, nous avons commencé à réfléchir en équipe à des moyens d'intervention, et sauf indication contraire de mes supérieurs, je me concentrerai sur ces actions pour le moment, quitte à me réajuster ensuite en fonction de l'évolution de la situation.

Voici le plan de match pour les prochaines semaines :

- 1) Communiquer avec TC Transcontinental pour obtenir la liste des sous-traitants assurant la distribution des publisacs dans notre secteur ainsi que les horaires de distribution,
- 2) Communiquer avec chaque sous-traitant pour les informer de la réglementation en vigueur et de leur obligation de s'y conformer,

3) Assurer une présence sur le terrain lors de certaines distributions pour sensibiliser les équipes de distribution.

Enfin, je souhaiterais recevoir de votre part, ou de n'importe qu'elle autre intervenant dans ce dossier, une liste des périodes et heures de distributions, si bien-sûr, vous avez constaté une certaine forme de récurrence dans la fréquence de distribution par les sous-traitant de TC Transcontinental ainsi que toutes autres informations me permettant de remonter jusqu'au sous-traitant. Comme cela, même sans la collaboration de TC Transcontinental, j'aurai la possibilité de mettre en place quelques actions et faire avancer ce dossier.

En espérant que ce début de réponse, ainsi que le plan d'action terrain que je vous propose vous conviennent. En attendant, je reste à votre disposition pour répondre à vos questions ou éclaircir, si nécessaire, certains points avec vous.

Cordialement,

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement, Ville de Montréal

À : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [cc : [clementjr.charette@montreal.ca](mailto:clementjr.charette@montreal.ca); [jocelyn.jobidon@montreal.ca](mailto:jocelyn.jobidon@montreal.ca)]

**Envoyé** : 11 mars 2021 18:05 (courriel #77)

Bonjour Messieurs Montel, Charrette et Jobidon,

Tout d'abord, merci à vous, monsieur Montel, pour votre longue réponse. C'est très apprécié, et je comprends la frustration que vous éprouvez au sujet des circulaires.

Cela dit, pour répondre à vos arguments dans l'ordre que vous les présentez :

1) C'est peut-être naïf de ma part, mais vu que plusieurs personnes (dont moi-même) seraient prêtes à offrir leurs services pour rédiger des constats d'infraction, bénévolement ou à commission, je ne comprends pas où est la difficulté — ne serait-ce que sur le plan financier, les revenus générés par les amendes compenseraient amplement les dépenses encourues. Certes, cette offre ciblerait exclusivement les circulaires, mais comme cela ne vous empêcherait pas de vous occuper en priorité des « situations dangereuses », qu'y perdriez-vous?

2) J'admets qu'individuellement, chaque publisac mal livré ne semble pas aussi grave que les autres cas qui accaparent l'essentiel de votre attention. Mais collectivement, c'est quand même l'équivalent en poids d'abandonner **62 autobus par semaine** dans les rues de Montréal depuis 42 ans, avec la perspective d'en ajouter **3224 autres juste au cours de la prochaine année**. Si cela ne vaut pas que l'on fasse quelques dizaines de constats lors des prochaines journées de livraisons, j'ai du mal à imaginer ce qui porterait plus de fruits.

3) Je ne vous demande pas d'être « présent à chaque distribution », mais bien de faire une dizaine de constats lors d'**une seule distribution** pour commencer, quitte à revenir un mois plus tard pour vous assurer que les problèmes ont été corrigés — et si ce n'est pas le cas, faire d'autres constats à cette deuxième occasion. À raison de 4000\$ d'amendes par infraction (vu qu'on a ici le pire cas de récurrence imaginable, donc 80 000\$ pour 20 constats), je ne crois pas que l'entreprise fera la sourde oreille bien plus longtemps.

4) TC Transcontinental et ses acolytes ont déjà été priés de se corriger, en vain — il est donc futile de répéter cela. Lors de la consultation sur les circulaires, le mémoire de TC disait même (page 27) que c'est la Ville qui a tort, car une clause comme l'article 30 du règlement RCA08-14005 est « mal adaptée aux réalités du terrain ». Et comme le prouvent les 25 000 infractions que j'ai relevées depuis 3 ans (souvent aux mêmes endroits de semaine en semaine), **ils n'améliorent rien** et comptent sur l'inaction des inspecteurs pour continuer ainsi.

5) Je ne crois pas qu'il soit sage de miser sur la collaboration de TC pour obtenir un horaire des livraisons. Comme pour toute inspection, il serait préférable de procéder sans que les contrevenants en aient été prévenus, pour avoir l'heure juste sur leurs comportements délébiles. J'ignore pour l'instant le jour et l'heure de la livraison dans Parc Extension, mais je peux vous trouver cela facilement si vous me dites que vous comptez faire des constats. Sinon, je suis désolé, mais je préfère mettre mon énergie ailleurs, ne croyant plus aux avertissements.

Je le répète : TC a beau prétendre depuis des années qu'ils sont prêts à collaborer avec les autorités, leur « modèle d'affaires » entier présume en fait que les inspecteurs de la Ville ne recourront jamais aux amendes. J'aimerais donc savoir quand la Ville cessera de jouer leur jeu. Merci.

Charles Montpetit

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) [cc : conseillers d'Outremont, suivi du courriel #60]

**Envoyé** : 12 mars 2021 7:43 (courriel #78)

Bonjour,

Ceci est un rappel, comme quoi je n'ai pas encore été informé de l'ouverture d'un dossier d'inspection pour traiter la plainte que j'ai déposée le 21 janvier sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>, avec copie envoyée à tous les conseillers d'Outremont le même jour et le 25 février — voir les courriels reproduits à la suite de celui-ci. J'aimerais donc être informé du numéro de dossier en question svp. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [fanny.magini@montreal.ca](mailto:fanny.magini@montreal.ca) [conseillère d'Outremont]

**Reçu :** 12 mars 2021 8:54

Bonjour Monsieur Montpetit,

Je vous remercie pour votre message et relevé des infractions.

Je transfère votre courriel à la directrice d'arrondissement.

Merci et au plaisir.

**De :** [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [conseillère d'Outremont]

**Reçu :** 12 mars 2021 8:56

Bonjour M. Montpetit,

Je vous remercie pour votre message et j'ai demandé un nouveau suivi à l'administration. Je vous souhaite une bonne journée

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement - Outremont

Présidente de la commission permanente Eau, Environnement, Développement Durable et Grands Parcs

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Geneviève Tardif]

**Envoyé :** 12 mars 2021 10:50 (courriel #79)

Bonjour,

La présente est une copie de la plainte que j'ai déposée à <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville> concernant la livraison sauvage de circulaires dans mon quartier, qui enfreint le règlement selon lequel tout article publicitaire doit être laissé « 1. dans une boîte ou une fente à lettres; 2. dans un récipient prévu à cet effet; 3. sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4. en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3 ».

Quand ces normes ne sont pas respectées, les circulaires encombrant le passage, déparent nos propriétés, se répandent un peu partout, s'envolent au vent, souillent le quartier au grand complet et entraînent des frais de nettoyage considérables pour l'arrondissement. Publisac ayant déjà montré lors des consultations publiques sur les circulaires qu'elle n'avait pas l'intention de corriger la situation, je vous prie de la mettre à l'amende pour ces infractions (ou toute autre infraction similaire que vos inspecteurs pourraient repérer).

Meilleures salutations,

Geneviève Tardif

p.j. : 11 photos que j'ai prises le 9 mars dernier en fin de journée dans le quadrilatère 27e Avenue, St-Zotique, 35e Avenue et Beaubien, aussi disponibles au [mega.nz/folder/8DQEHDoL#Yy6n62dBSPx4TvHiWEp\\_sQ](https://mega.nz/folder/8DQEHDoL#Yy6n62dBSPx4TvHiWEp_sQ)

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Geneviève Tardif]

**Reçu :** 12 mars 2021 14:24

**Dossier No :** 21-52661

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [à : Philippe Pinsonneault, réponse au courriel #76]

**Reçu :** 15 mars 2021 8:00

Bonjour monsieur Pinsonneault,

Pour l'application des règlements, la meilleure façon de rejoindre les inspecteurs de l'Arrondissement, c'est en formulant une requête au 311. J'ai remarqué que vous l'aviez fait dans votre courriel initial, soyez assuré que votre courriel s'est bien rendu au 311 de Rosemont-La Petite-Patrie (Dossier No : 21-46982). Les agents ont assuré le suivi et dirigé votre demande auprès des équipes concernées. Ils pourront ainsi mobiliser les ressources adéquates à votre plainte. Finalement, soyez assuré également que les élu.e.s ont pris connaissance de votre plainte.

Cordialement,

Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Emmanuelle Demange]

Envoyé : 17 mars 2021 13:55 (courriel #80)

Bonjour.

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas faites de la bonne manière dans mon quartier (exemples ci-joints). Il me semble qu'une pollution importante est générée cumulativement par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés par terre ou accrochés aux rampes sans égard pour le règlement d'arrondissement. Comme l'entreprise ne prête visiblement aucune attention aux plaintes et aux avertissements qu'elle reçoit, je vous prie de donner des constats d'infraction. Avec mes remerciements,

Emmanuelle Demange [réponse : voir le 23 mars 2021 15:02]

De : [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [conseillère d'Outremont; réponse au courriel #62]

Reçu : 17 mars 2021 20:29

Bonjour M. Montpetit,

Je vous remercie pour les suivis que vous faites et les plaintes que vous avez soulignées. Je vous remercie également pour votre persévérance. De mon côté, j'attends des détails de la part de l'arrondissement concernant le suivi de ces plaintes. Pour ce qui est de votre offre de service, vous comprendrez que je ne peux y donner suite.

Pour ce qui est de l'adoption des interdictions des sacs plastiques et des circulaires, je suis d'accord avec vous, j'aurai aimé qu'elles soient déjà en vigueur. Cependant, même si sur ces dossiers notre administration souhaite montrer son leadership, le contexte actuel de pandémie résulte en un certain délai pour leur entrée en vigueur.

Soyez assuré que la volonté à aller de l'avant est bien présente et j'ai espoir que ces mesures se concrétisent dans un futur pas trop lointain.

Très cordialement,

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement - Outremont

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Paola Gomez]

Envoyé : 18 mars 2021 16:07 (courriel #81)

À l'attention des inspecteurs et des conseillers de l'arrondissement :

Bien que je sois heureuse de voir que mon arrondissement prend des mesures pour réduire son empreinte carbone, je m'étonne de voir qu'on ne fait rien contre un des problèmes les plus visibles, c'est-à-dire les tonnes de circulaires qui sont distribuées chaque semaine dans des sacs de plastique, qu'on les ait demandées ou non.

Il me semble pourtant que c'est là un problème facile à régler, puisqu'il se produit chaque semaine à heure fixe, sans respecter les modalités énumérées dans le *Règlement sur la propreté*. Je joins quelques photos à titre d'exemples, mais je vous prie de noter que ces échantillons sont LOIN d'être les seuls cas qui pourraient faire l'objet d'amendes, ou mieux encore, **entraîner la révocation du permis accordé au distributeur** (distributeur qui refuse de se corriger depuis des années, même s'il a déjà reçu des avertissements en ce sens).

Svp, veuillez passer aux actes. Le temps des belles paroles est terminé ! J'attends votre réponse.

Cordialement,

Paola Gomez

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Annie Lamarre, réponse au courriel #68]

Reçu : 18 mars 2021 11:54

Dossier No : 21-56672

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Jean-Philippe Fournier]

Envoyé : 21 mars 2021 22:01 (courriel #82)

Aux autorités chargées de faire respecter le Règlement sur la propreté,

Dans l'immeuble dans lequel je loge, après m'être renseigné auprès des huit locataires, **personne** ne souhaite recevoir ces circulaires, PERSONNE. Ce qui fait zéro sur huit, soit cent pour cent des personnes ne souhaitent pas ces circulaires. Cependant, depuis que je vis ici (juillet 2020), soit 38 semaines, tous les mercredis, 8 sacs

remplis de circulaires sont abandonnés devant nos portes malgré le collant qui indique que l'on n'en souhaite pas. Soit un total de 304 sacs (416 par an). Malheureusement, ce n'est pas tout le monde qui prend le temps de montrer ces infractions et de vous écrire. Ne serait-ce que dans ce seul courriel que vous lisez, vous verrez 14 photos jointes, qui concernent environ une vingtaine de logements. Peut-être auriez-vous préféré la prochaine fois, que je vous écrive 20 courriels pour vous montrer l'énormité de ce problème qui perdure ?

Je ne comprends surtout pas pourquoi aucune action n'est mise en place. Qui profite de tout ça ? Seriez-vous en mesure de me donner de bons arguments pour que ces distributions continuent ? Quand prendrez-vous conscience que les habitants comme moi sont dépités, déçus, exaspérés ? Comment voulez-vous que l'on croit en vous, en votre gouvernement, si vous n'êtes pas en mesure de régler des problèmes aussi grossiers et évidents. Alors oui, j'attends vos explications car cela ne fait aucun sens que l'on en soit encore là en 2020.

Les circulaires jetées par terre ou accrochées aux clôtures chaque semaine constituent une des plus importantes formes de pollution dans notre arrondissement. Et c'est aussi un problème extrêmement facile à corriger, puisque cela se produit chaque mercredi à heure fixe (avec des restants qui traînent encore plusieurs journées après). Comme le distributeur va jusqu'à signer ses méfaits en imprimant ses coordonnées sur chaque sac, et comme il ignore les plaintes et les avertissements qu'on lui adresse, je vous enjoins de faire un maximum de constats dans mon quartier. À raison de 4000\$ par infraction, il devrait rapidement entendre raison, n'est-ce pas ?

Je me rends bien compte que c'est vous qui devez faire des inspections et non moi, mais je joins quand même quelques photos pour vous montrer à quel point il est facile de prouver que le Règlement n'est pas respecté, entre autres aux 3505, 3637, 3649 et 3725 de l'avenue Mt-Royal, aux 4210, 4593, 4605, 5350, 5352 de la 16e Avenue, et aux 5270, 5407, 5453, 5465, 5631 de la 17e Avenue... mais il va de soi que vous trouverez bien d'autres fautes en visitant n'importe quel pâté de l'arrondissement, surtout le jour des livraisons ! Si vous voulez que les politiques environnementales de l'arrondissement soient prises au sérieux, veuillez s.v.p. commencer par faire cesser ce gâchis. La Covid l'a prouvé, il faut des amendes pour obtenir des résultats !

Pour être tenu au courant de votre suivi, j'aimerais recevoir le numéro de dossier qui correspond à cette plainte.  
Écologiquement vôtre,

Jean-Philippe Fournier, un habitant qui ne souhaite pas participer à cette pollution désespérante

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Emmanuelle Demange, réponse au courriel #80]

**Reçu :** 23 mars 2021 15:02

**Dossier No :** 21-60809

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [patrick.nadeau@montreal.ca](mailto:patrick.nadeau@montreal.ca) [attaché de Laurence Lavigne-Lalonde, en congé de maternité]

**Envoyé :** 24 mars 2021 13:28 (courriel #83)

Bonjour M. Nadeau,

En août dernier, quand Mme Lavigne-Lalonde a annoncé l'adoption du PDGMR par la Ville de Montréal, elle a fièrement affirmé que le dossier de l'environnement ne serait pas retardé par la Covid. J'aimerais donc savoir où en sont les points 1.1.1 et 1.1.2 de l'échéancier, c'est-à-dire l'interdiction des sacs de plastiques et la mise en place d'un système « opt-in » pour la distribution des circulaires. Comme ces deux points sont les seules mesures concrètes qui doivent être mises en place d'ici juin 2021, elles constitueront le seul moyen de jauger avec quel sérieux l'équipe Plante abordera l'exécution du PDGMR d'ici les élections de cet automne.

Il est donc crucial de veiller à ce qu'aucun retard ne vienne perturber l'entrée en vigueur des mesures en question, et ce, pour tous les organismes environnementaux qui appuient le PDGMR (en général) et les deux mesures ci-dessus (en particulier). Vous comprendrez que nous avons besoin d'être rassurés vu que la question des sacs devait originalement être réglée en 2020, et vu qu'aucun arrondissement n'a encore appliqué la recommandation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le recours aux amendes en cas d'infraction aux règlements municipaux présentement en vigueur quant à la distribution des circulaires (même si de nombreuses plaintes ont été déposées à ce sujet au cours des derniers mois).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le 25 mars 2021 8:55]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Marc-Antoine Gignac]

**Envoyé** : 24 mars 2021 16:38 (courriel #84)

Aux responsables des amendes dans Rosemont-Petite-Patrie,

Vous trouverez en pièces jointes de multiples photo prises sur la rue Beaubien dans l'arrondissement, où l'on peut voir plusieurs infractions par Publisac. En plus d'être extrêmement disgracieux, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement.

L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir dans le meilleur des pouvoirs qui lui sont conférés. Ainsi, j'invite les autorités de RPP à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants.

J'invite aussi les élus à appliquer les amendes prévues par le règlement, ou mieux encore, révoquer le permis de distribution de ce grand pollueur. Merci beaucoup pour votre compréhension, je suis heureux de faire partie de notre arrondissement progressiste, et je serai fier de voir mes élus représenter mes valeurs écologiques.

Cordialement,

Marc-Antoine Gignac, citoyen [réponse : voir le 14 avril 2021 16:35]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Michael Barry]

**Envoyé** : 24 mars 2021 17:36 (courriel #85)

Je n'en peux plus de voir des sacs de circulaires traîner un peu partout (ci-joint, photos de QUELQUES cas).

Comme j'ai récemment appris que l'arrondissement avait un règlement contre ça, j'aimerais que vous l'appliquiez avec rigueur jusqu'à ce que la compagnie comprenne que ses excès ne seront plus tolérés. Sinon, l'inaction de la Ville la rend complice de cette dégradation de l'environnement. S.v.p., veuillez agir. Merci et au plaisir !

Michael Barry

**De** : [patrick.nadeau@montreal.ca](mailto:patrick.nadeau@montreal.ca) [réponse au courriel #83]

**Reçu** : 25 mars 2021 8:55

Bonjour M. Montpetit,

Merci beaucoup du message, et au plaisir de pouvoir vous rencontrer un jour. Nous sommes très reconnaissants des groupes comme le vôtre qui suivez assidûment nos démarches.

Concernant le PDGMR, j'imagine que vous avez vu passer l'annonce cette semaine de la collecte des matières organiques dans les unités de 9 et plus. Il s'agit là d'un autre geste concret - je tiens à vous rassurer que nous travaillons sur tous les fronts.

Je vous réitère par ailleurs notre volonté d'agir sur les plastiques et les circulaires dans le présent mandat.

Enfin, j'apprécierais si vous pouviez me faire suivre des exemples spécifiques de plaintes qui n'ont pas abouti concernant les circulaires. Cela me serait d'une grande aide.

Bien à vous,

Patrick Nadeau, responsable du soutien aux élu-es [réponse : voir le courriel #141b]

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Michael Barry, réponse au courriel #85]

**Reçu** : 26 mars 2021 15:50

**Dossier No** : 21-64211

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Simon Pelletier-Gilbert]

**Envoyé** : 27 mars 2021 13:42 (courriel #86)

Chers élu-es et inspecteurs-trices d'arrondissement,

Je sais que Rosemont se targue d'être un arrondissement "vert", mais au fil de mes promenades sur le terrain, tout ce que je vois, ce sont des sacs de plastique laissés à la traîne et des circulaires éparpillées un peu partout, à défaut d'avoir été laissées dans les boîtes à lettres comme elles auraient dû l'être. En ignorant volontairement les règles qu'elle devrait suivre, l'entreprise Transcontinental nuit à tous les citoyens.

Il est grand temps qu'on ne lui laisse plus le champ libre, car cela donne un très mauvais exemple à tout le monde. Comment peut-on s'attendre à ce que chaque personne agisse de façon responsable quand une seule

entreprise génère à elle seule autant de rebuts? Je vous enjoins donc de serrer la vis, non pas en lui donnant des avertissements qu'elle est libre d'ignorer (ce qu'elle fait depuis plus de 40 ans), mais en dressant des constats d'infraction sévères, comme on le ferait avec n'importe quel autre délinquant chronique.

Si vous avez besoin de délits précis, vous trouverez ci-joint sept photos prises ce 23 mars sur la rue Holt (2601+2603, 2611, 2612, 1614, 2625+2627, 2629 et 2673). Mais gardez en tête que ce sont quelques exemples à peine, et que vous pourriez tout aussi bien faire des dizaines d'autres constats sur n'importe quel pâté de maison, tous les mardis avant-midis. Merci de votre attention.

Simon Pelletier-Gilbert

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Dave Gagnon]

Envoyé : 28 mars 2021 18:42 (courriel #87)

Bonjour,

Si je vous écris, c'est parce que je me préoccupe de la crise environnementale, et parce que j'exige que l'arrondissement prenne action contre Publisac.

L'action que je réclame est claire: qu'à partir de maintenant **AUCUN publisac non-sollicité ne soit permis**. Ceux qui désirent recevoir cette publicité pourront s'inscrire pour en faire la demande (et non l'inverse, avec l'autocollant qui n'est pas respecté).

Dans le contexte environnemental actuel, il est absurde qu'il soit même permis de livrer une telle quantité de publicité papier à usage unique, mais encore plus **absurde qu'on livre même aux gens qui n'en ont pas demandé**. Prétendre que ces sacs de circulaires sont «recyclés» et «recyclables» est hautement discutable, entre autres d'après la revue [Protégez-vous de mars 2020](#)). De plus, vous conviendrez que toute circulaire non-sollicité qui se retrouve **directement** de la boîte aux lettres au recyclage est un scandale. C'est pourtant ce qui se passe de façon hebdomadaire dans mon bloc multi-logements, et ce, malgré les nombreux autocollants "pas de publisacs" qui sont ignorés par la compagnie.

De plus, comme en témoignent les quelques photos jointes à ce courrier, il suffit de descendre le boulevard Saint-Michel pour voir quantité de sacs détrempés qui traînent un peu partout bien après la journée de leur diffusion, faute d'avoir été glissés dans les boîtes à lettres comme ils auraient dû l'être...

Je vous le demande : à quoi servent les permis de distribution de la Ville si on laisse les entreprises se moquer aussi ouvertement des règlements municipaux? Ceci dure depuis que je suis à Montréal, maintenant 10 ans!

De grâce, mettez fin au gâchis, que ce soit en révoquant le permis ou en faisant pleuvoir les amendes sur cette compagnie irresponsable. Si elle a jusqu'ici ignoré les remontrances qui lui ont été adressées, parions qu'elle comprendra rapidement le message si on fait preuve de fermeté \$\$!

Encore mieux, je le répète: AUCUN publisac non-sollicité ne devrait être permis. Ceux qui désirent recevoir cette publicité pourront s'inscrire pour en faire la demande, et non l'inverse. Cette mesure est d'une simplicité désarmante de gros bon sens.

J'aimerais qu'on m'informe des mesures qui seront prises pour régler le problème une fois pour toutes. Merci.

Dave Gagnon [réponse : voir le courriel ci-dessous]

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Dave Gagnon, réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 28 mars 2021 18:38

Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours. Merci et bonne journée!

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Hugo Ricard]

Envoyé : 28 mars 2021 19:21 (courriel #88)

Infractions récurrentes : sacs publicitaires laissés à l'abandon, identifiés comme l'œuvre de Publisac

Règlement enfreint : RCA-65, article 33

Amendes recommandées : 4000\$/pièce (pour récidivisme extrême d'une personne morale), en vertu de l'article 37

Lieux : 2614, 2841, 2885 boulevard Rosemont; 6375-6379 8<sup>e</sup> Avenue; 5841-5843 9<sup>e</sup> Avenue; 5813-5819, 5805-5809, 5806 10<sup>e</sup> Avenue et 5380 17<sup>e</sup> Avenue

Dates et heure des infractions : 9, 16 et 23 mars 2021, vers 9h

Dates des relevés : 9 mars (17<sup>e</sup> Avenue), 16 mars 2021 (Rosemont, 9<sup>e</sup> Avenue et 17<sup>e</sup> Avenue), 23 mars 2021 (10<sup>e</sup> Avenue et 17<sup>e</sup> Avenue) et 25 mars 2021 (8<sup>e</sup> Avenue)

Pièces jointes : 13 photos (mais des milliers d'autres adresses auraient aussi bien pu être photographiées)

Commentaires : Les sacs publicitaires du 5083 17<sup>e</sup> Avenue ont été pris en photo à trois reprises. Souvent 8, voire 9 circulaires sont déposés à cette adresse de seulement 6 logements dont deux ont, de manière visible, des autocollants indiquant de ne pas déposer de circulaires. Ces sacs publicitaires sont le plus souvent déposés par

terre dans notre entrée, voire directement dans le bac de recyclage qui s'y trouve.

Hugo Ricard [suite : courriel #92]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Marie-Pier Larose]

Envoyé : 29 mars 2021 10:07 (courriel #89)

À qui de droit,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement à déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, NE SONT JAMAIS RAMASSÉS par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction (compte tenu de l'ampleur des dégâts, TOUTES LES SEMAINES, depuis des années).

Veuillez faire le nécessaire. Merci.

Marie-Pier Larose

p.j.: cinq exemples pris en photos sur Des Carrières et Charles-Thibeault (mais ce ne sont pas les seuls, loin de là)

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Simon Pelletier-Gilbert, réponse au courriel #86]

Reçu : 29 mars 2021 11:36

Dossier No : 21-65286

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Marie-Pier Larose, réponse au courriel #89]

Reçu : 29 mars 2021 14:49

Dossier No : 21-65892

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Brigitte Lemay]

Envoyé : 29 mars 2021 22:41 (courriel #90)

Bonjour,

Semaine après semaine, je remarque que Publisac livre ses sacs publicitaires en les jetant par terre ou en les accrochant aux clôtures, ce qui n'est pas conforme aux modalités permises par le Règlement sur la propreté. Faute d'avoir été mis dans les boîtes à lettres, ces sacs traînent souvent très longtemps sans être ramassés, et finissent pas se vider de leur contenu aux quatre vents (voir par exemple les photos fournies en annexe, même si l'arrondissement au grand complet est affecté).

Par conséquent, comme Publisac refuse d'améliorer son système de livraison depuis des années, j'aimerais que la ville intervienne en appliquant les amendes prévues dans de tels cas, ou encore en retirant le permis qui a été accordé pour ce genre de distribution. Veuillez par ailleurs me tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Sincèrement,

Brigitte Lemay

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Réjean Boisjoli]

Envoyé : 30 mars 2021 19:49 (courriel #91)

Un mot pour signaler les nombreux "Publisacs". Un peu partout devant les blocs appartements, lancés par terre, en vrac. Vous connaissez le problème. Je n'ai pas à en dire davantage. J'attends juste que vous agissiez pour faire cesser cette pratique, du siècle dernier. Comme je ne suis pas à l'aise pour photographier les devant de maison, je ne joins pas de photos. Mais je suis convaincu que vous êtes capables de comprendre la situation. Les élections approchent. Bon moment pour démontrer que, dans Rosemont, on se préoccupe de l'environnement. Merci.

Réjean Boisjoli

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Hugo Ricard, suite du #88]

Envoyé : 31 mars 2021 16:23 (courriel #92)

Infractions récurrentes : sacs publicitaires laissés à l'abandon, identifiés comme l'œuvre de Publisac

Règlement enfreint : RCA-65, article 33

Amendes recommandées : 4000\$/pièce (pour récidivisme extrême d'une personne morale), en vertu de l'article 37

Lieux : 3680, 3700, 3710, 3734 Masson; 5240, 5260, 5270, 5280, 5290, 5300, 5340, 5380 17e Avenue

Dates et heure des infractions : 31 mars 2021 (vers 15h30)

Dates des relevés : 31 mars 2021 (vers 16h)

Pièces jointes : 12 photos (mais des milliers d'autres adresses auraient aussi bien pu être photographiées)

Cordialement,

Hugo Ricard

À : [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Sud-Ouest [de : Antoine Choquette Giguère]

Envoyé : 1 avril 2021 14:39 (courriel #93)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 68 et 73.2b du *Règlement sur le respect, le civisme et la propreté* (RCA11 22005), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mardis ou les mercredis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Antoine Choquette Giguère [réponse : voir le 9 avril 2021 15:48]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Audrey Laurion Lambert]

Envoyé : 3 avril 2021 9:49 (courriel #94)

Bonjour,

Comme vous, je me soucie de la qualité de l'environnement dans l'arrondissement. Pour cette raison, je trouve absolument intolérable qu'en pleine crise écologique, des sacs pleins de circulaires soient distribués d'office à chaque porte au mépris des règlements municipaux qui encadrent ce genre de chose. Il est odieux que tout cela aboutisse à l'enfouissement parce que les centres de tri n'arrivent pas à séparer tout ce papier et ce plastique, surtout quand on sait que les dépotoirs actuels seront bientôt pleins.

Au lieu de corriger leurs agissements, les distributeurs se contentent d'affirmer que les citoyens devraient ramasser

leurs déchets pour eux, ce qui est tout aussi inacceptable. Il faut plutôt mettre à l'amende l'entreprise qui enfreint massivement les règlements en premier lieu. Cela se produit partout dans l'arrondissement, mais si jamais vous avez besoin qu'on vous fournisse des cas précis pour donner des contraventions, je vous envoie ci-joint dix photos prises sur le boulevard Pie-IX le 23 mars 2021, aux numéros 5704, 4710, 5728, 5730-32, 5955, 5957, 5997, 6025-29, 6285 et 6385. Veuillez agir sans tarder, car le problème devient de plus en plus pressant. Merci d'avance.

Audrey Laurion Lambert [réponse : voir le 28 avril 2021 9:44]

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Charles Montpetit, suivi du courriel #78]

Envoyé : 3 avril 2021 11:57 (courriel #95)

Bonjour,

Ceci est un nouveau rappel, comme quoi je n'ai *toujours pas* été informé de l'ouverture d'un dossier d'inspection pour traiter la plainte que j'ai déposée le 21 janvier sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>, avec copie envoyée à tous les conseillers d'Outremont le même jour, ainsi que le 25 février et le 12 mars — voir les courriels reproduits à la suite de celui-ci.

Lors de la consultation publique sur les matières résiduelles, plusieurs plaignants se sont fait dire que, pour ce genre de plainte, il fallait contacter le bureau d'arrondissement. Or, comme vous pouvez le constater, ça n'a rien donné (même chose pour les assurances de Mmes Magini et Patreau qu'elles feraient suivre ma requête aux personnes appropriées). Je vous prie donc de faire le nécessaire pour corriger la situation.

Comme les infractions que je vous signalais à l'origine datent maintenant d'il y a plus de *trois mois*, je profite de l'occasion pour vous en signaler de nouvelles, repérées lundi dernier (photos ci-jointes). Le problème persiste donc, vu qu'on peut (entre autres!) trouver autant d'infractions sur le même tronçon de la rue Durocher.

Et comme toujours, j'aimerais être informé du numéro de dossier consacré à ma plainte. Merci.

Charles Montpetit

P.S. : Si votre équipe d'inspecteurs manque d'effectifs, je souligne à nouveau qu'à raison de 4000 \$ par amende, le recrutement de nouveaux inspecteurs se rentabiliserait de lui-même. Mieux encore, il ne coûterait absolument rien de révoquer le permis de distribution de cette entreprise délinquante chronique.

[réponses : voir le 4 avril 2021 13:33 et le 6 avril 2021 9:31]

À : [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Sud-Ouest [de : Daniel-Joseph Chapdelaine]

Envoyé : 3 avril 2021 12:47 (courriel #96)

Bonjour chers Élus/es,

Le printemps est à nos portes et nous sommes, espérons-le, de plus en plus près d'une fin de crise sanitaire avec l'arrivée des vaccins pour tous. J'espère que de votre côté le moral est toujours bon et je prends quelques minutes pour vous remercier de vos implications respectives dans différents projets de l'arrondissement.

Je souhaite notamment souligner le beau travail qui a été fait pour permettre la pratique du ski de fond au Parc Angrignon, l'embellissement de la rue Notre-Dame Ouest, le retour d'une station Bixi à proximité du bureau de l'arrondissement et surtout, la concrétisation prochaine du REV sur MA rue Saint-Antoine et sur la rue Saint-Jacques. Je suis par ailleurs très satisfait de la rapidité à laquelle le déneigement a été fait l'hiver dernier, mais surtout, la rapidité de vos employés pour intervenir lorsque des voisins moins civilisés, laissent traîner leurs détritus en façade avant ou dans notre ruelle (un problème récurrent sur 3450, Saint-Antoine Ouest).

En tant que citoyen, je suis très satisfait du travail qui est fait par l'ensemble de l'équipe et à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, je sais que l'arrondissement est pourtant très occupé avec un nombre exponentiel de projets et de dossiers où des ajustements et des interventions s'avèrent nécessaires.

Toutefois, il y a un dossier qui me tient à cœur et qui semble, depuis quelques temps, faire du surplace. Pourtant, dans ce dossier, un nombre incalculable de Montréalais sont venus s'exprimer pour demander un changement important. Je parle ici du dossier de la distribution de circulaires non sollicitées.

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. » En vertu des articles 68 et 73.2b du *Règlement sur le respect, le civisme et la propreté* (RCA11 22005), il serait pertinent que vos employés soient aussi efficaces dans ce dossier qu'ils le sont pour les déchets qui traînent près de mon domicile, et donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mardis ou les mercredis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités, rappelons-nous!!!) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins comme le précisait un article de La Presse ([www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-07-06/la-plus-grosse-poubelle-du-quebec-bientot-pleine](http://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-07-06/la-plus-grosse-poubelle-du-quebec-bientot-pleine)). Je sais que vous êtes sensibles à ce dossier. Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle (prises aléatoirement lors de certaines marches dans le quartier), mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à cette requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert pour mon courriel, le cas échéant. Merci.

Daniel-Joseph Chapdelaine [réponse : voir le 10 avril 2021 12:01]

À : [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [inspecteur de Côte-des-Neiges/NDG, suite du courriel #53]

Envoyé : 3 avril 2021 17:55 (courriel #97)

Bonjour Monsieur Filion,

J'aimerais savoir quel suivi il y a eu à la suite de la plainte #20-20-25974 déposée par Julie Beaugard le 7 février 2020 au sujet des publisacs mal distribués, plainte dont j'ai pris le relai le 13 juillet dernier (voir ci-dessous les échanges que nous avons eus avec vous). Au plaisir d'avoir de vos nouvelles,

Charles Montpetit [réponse : voir le 6 avril 2021 07:36]

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic-Cartierville [de : Patrick Pelletier]

Envoyé : 4 avril 2021 00:45 (courriel #98)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA10 09009), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu tous les lundis dans l'arrondissement,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Patrick Pelletier [réponse : voir le 7 avril 2021 14:38]

À : [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Anjou [de : Pascal Lataille]

Envoyé : 4 avril 2021 12:12 (courriel #99)

Bonjour,

Je suis citoyen d'Anjou et j'aimerais faire un suivi avec vous concernant le contrôle des circulaires.

Chaque semaine, ce sont des tonnes de papier et de sacs de plastique qui sont distribués à tous les foyers, de façon non sollicitée. Plusieurs de ces sacs, avec tout leur contenu, se retrouvent alors directement au recyclage sans même avoir été consulté. Il s'agit, à mon sens, d'un gaspillage de ressources. Plus encore, si le papier n'est pas d'abord séparé du sac de plastique, les centres de tri n'arrivent pas à traiter la matière et le tout est envoyé

directement à l'enfouissement, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

J'aimerais donc demander à l'arrondissement d'Anjou de travailler conjointement avec la ville de Montréal pour mettre en place les recommandations de la *Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs*, en particulier, la [recommandation R-1](#) qui mentionne:

"Édicter une réglementation unique s'appliquant à l'ensemble des arrondissements et visant à encadrer la distribution d'articles publicitaires, quel qu'en soit le distributeur, de manière à ce qu'un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément (option d'adhésion ou opt-in (par exemple, par la présence d'un autocollant))"

Plus encore, j'aimerais demander à l'arrondissement d'Anjou d'agir dès maintenant en appliquant les articles 30 et 35.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA 59):

1) **Émettre sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mercredis dans mon quartier d'Anjou),

2) **Appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction en question. Ces photos ont été prises cette semaine sur la rue Verneuill et le boulevard Roi-René. Une inspection de votre part (le mercredi lors de la distribution), devrait vous aussi vous permettre de rapidement constater plusieurs infractions, ne vous restreignez pas à ces seuls endroits. Je suis confiant qu'après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Pascal Lataille [réponse : voir le 6 avril 2021 11:48]

À : [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Anjou [de : Valérie Roy]

Envoyé : 4 avril 2021 12:22 (courriel #100)

Bonjour,

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas faites de la bonne manière dans mon quartier. Les exemples ci-joint date de l'été passé, mais c'est comme ça à chaque semaine et pas juste chez moi, mais un peu partout dans le quartier.

Il me semble qu'une pollution importante est générée cumulativement par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés par terre ou accrochés aux rampes sans égard pour le règlement d'arrondissement.

Étant ma première plainte à ce sujet, je suggère de donner seulement un constat d'infraction pour l'ensemble des journées fautives. Mais je vous prie svp de vérifier leur façon de faire dans tous le quartier. C'est très désagréable d'avoir des « déchets » non désirés sur son terrain. Tout comme se sera très désagréable de devoir tapisser ma devanture de maison d'auto-collant d'interdiction de publi-sac.

Valérie Roy [réponse : voir le 6 avril 2021 13:49]

De : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) [réponse au courriel #95]

Reçu : 4 avril 2021 13:33

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande de suivi concernant les plaintes déposées contre Publisac. Votre demande a été transmise à la Division de la sécurité publique d'Outremont afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Arrondissement d'Outremont, Division de la sécurité publique

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Marjolaine Jacob]

Envoyé : 4 avril 2021 17:14 (courriel #101)

Bonjour,

Vous le savez sûrement, mais quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, selon les recommandations de la Commission qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 38 et 43.2b du *Règlement sur la propreté et le civisme* (2008-15), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (qui ont lieu les lundis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable au niveau environnemental, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos prises sur l'Avenue du Parc Lafontaine, illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que cette rue. On retrouve le même problème sur plusieurs rues du Plateau. J'ose espérer qu'après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête et un grand merci de votre attention à ce dossier.  
Marjolaine Jacob

À : [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Laurent [de : Annie Bourret]

Envoyé : 5 avril 2021 11:21 (courriel #102)

Bonjour chers élus et dirigeant de notre beau quartier de Ville St-Laurent

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 28 et 32.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA09-08-2), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (qui ont lieu les lundis dans Saint-Laurent),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Aussi je vous joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Fière Laurentienne,

Annie Bourret [réponse : voir le 7 avril 2021 11:51]

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Réjean Bertrand]

Envoyé : 5 avril 2021 17:34 (courriel #103)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 34 et 46.2b (type 3) du *Règlement sur la propreté et le civisme* (RCA09-27001), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (qui ont lieu les mercredis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Réjean Bertrand

**De :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [inspecteur dans Côte-des-Neiges/NDG, réponse au courriel #97]

**Reçu :** 6 avril 2021 07:36

J'ai contacté madame Beauregard suite à sa plainte. Je quitte l'arrondissement Côte-des-neiges demain.

Eric Filion, inspecteur d'arrondissement, Division des travaux publics, Arrondissement de CDN-NDG

**À :** Conseillers d'Anjou [de : Denis Frayce]

**Envoyé :** 6 avril 2021 8:48 (courriel #103b)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement,

Sur les photos ci-jointes, prises ce mercredi 31 mars sur Curé-Clermont et Chénier, vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément aux règlements de l'arrondissement. Malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues, cela fait des années que ça dure – et pas seulement à ces adresses, loin de là.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement (à n'importe quelle adresse que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection; vous aurez l'embarras du choix). Merci d'avance.

Denis Frayce

**De :** [fanny.magini@ville.montreal.qc.ca](mailto:fanny.magini@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #95, cc : Valérie Patreau]

**Reçu :** 6 avril 2021 9:31

Merci beaucoup Monsieur Montpetit pour votre courriel, que je transfère à notre directrice d'arrondissement pour suivi. Vous pouvez également l'inclure dans vos courriels: [Marie-Claude.leblanc@montreal.ca](mailto:Marie-Claude.leblanc@montreal.ca). Merci et au plaisir. [Réponse : voir le courriel #173]

**De :** [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) [à : Pascal Lataille, réponse au courriel #99]

**Reçu :** 6 avril 2021 11:48

**Requête :** 21-71491

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant le contrôle des circulaires à Anjou. Votre demande a été transmise à la **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises** afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Vous pouvez aussi les rejoindre au 514 493-8086. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Lynda Choquette, Bureau Accès Anjou virtuel

**De :** [kristine.marsolais@montreal.ca](mailto:kristine.marsolais@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #100 de Valérie Roy (?)]

**Reçu :** 6 avril 2021 12:58

Bonjour M. Montpetit,

Je fais suite à votre courriel et vous informe que l'arrondissement prend en considération votre requête.

La distribution de publicité est régie par le règlement de propreté puis qu'il s'agit d'une nuisance. L'un de nos inspecteurs du domaine public ouvrira une requête, communiquera avec Publisacs pour lui rappeler la réglementation et fera un suivi auprès de vous. Merci et bon après-midi.

Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, Anjou, District Centre [voir aussi le courriel ci-dessous]

**De :** [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) [à : Valérie Roy, réponse au courriel #100]

**Reçu :** 6 avril 2021 13:49

**Dossier No :** 21-71710

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires dans l'arrondissement d'Anjou. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin qu'une

personne-responsable puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou nous réécrire en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Lynda Choquette, Bureau Accès Anjou virtuel

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : David Millar]

Envoyé : 6 avril 2021 18:02 (courriel #104)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 50 et 102.2b du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA24-085)*, je vous demande donc:

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (tous les lundis dans Ville-Marie),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je vous montre en annexe le type d'infraction dont je parle, mais svp, ne considérez pas que ces sacs sont les seuls mal livrés, et faites des constats pour d'autres adresses au besoin (ma plainte concerne tout le quartier). Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

David Millar

À : [montreal-nord@ville.montreal.qc.ca](mailto:montreal-nord@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Montréal-Nord [de : Annie Lévesque]

Envoyé : 7 avril 2021 7:57 (courriel #105)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté (RGCA08-10-0010)*, je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu les mercredis et jeudis dans l'arrondissement,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci. Bien à vous,

Annie Lévesque, citoyenne engagée

À : [pierrefonds-roxboro@ville.montreal.qc.ca](mailto:pierrefonds-roxboro@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Pierrefonds [de : Jacqueline Montpetit]

Envoyé : 7 avril 2021 7:57 (courriel #106)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (CA29 0023), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu tous les lundis dans l'arrondissement,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci et bonne journée à tous

Jacqueline Montpetit [réponse : voir le 7 avril 2021 17:30]

De : [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca) [à : Annie Bourret, réponse au courriel #102]

Reçu : 7 avril 2021 11:51

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel que nous avons transmis aux membres du conseil de Saint-Laurent pour considération, Nous vous informerons du suivi aussitôt que possible. Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe du Bureau du citoyen

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Anne-Laure Corroy]

Envoyé : 7 avril 2021 14:19 (courriel #107)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville :

Mesdames, Messieurs,

Je vous envoie ci-joint quelques photos que j'ai prises ce mardi 6 avril sur De la Roche et Sacré-Cœur. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément aux règlements de l'arrondissement. Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution.

Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement (que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection).

Merci par avance de ce que vous ferez, pour l'environnement et les générations futures,

Anne-Laure Corroy [réponse : voir le 7 avril 2021 16:12]

De : [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Patrick Pelletier, réponse au courriel #98]

Reçu : 7 avril 2021 14:38

Monsieur Pelletier,

Nous accusons réception de votre courriel et photos adressés à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire. Soyez assuré que la direction du cabinet prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Votre numéro de requête au 311 est le : **21-73482**

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Anne-Laure Corroy, réponse au courriel #107]

**Reçu :** 7 avril 2021 16:12

Madame Corroy,

Nous accusons réception de votre courriel et photos adressés à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire. Soyez assurée que la **direction du cabinet** [cf. page 1, note 2] prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Nous vous invitons également à enregistrer une requête au 311.

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat pour Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement

**De :** [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline Montpetit, réponse au courriel #106]

**Reçu :** 7 avril 2021 17:30

Bonsoir Madame Montpetit.

J,'ai bien reçu votre courriel je le communique au Maire et à nos services [suivi : voir le 16 avril 2021 12:12]

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Patrick Pelletier, réponse au courriel #98]

**Reçu :** 7 avril 2021 14:38

Monsieur Pelletier,

Nous accusons réception de votre courriel et photos adressés à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire. Soyez assuré que la direction du cabinet prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Votre numéro de requête au 311 est le : **21-73482**

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat pour Émilie Thuillier [suivi : voir le 14 avril 2021 16:24]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Dave St-Amour]

**Envoyé :** 8 avril 2021 11:30 (courriel #108)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une série de photos que j'ai prises dans l'arrondissement cette semaine pour vous démontrer que la livraison des circulaires ne respecte pas le Règlement sur la propreté et le civisme de Montréal et ce, depuis plusieurs années (j'habite sur le plateau depuis 2010 et je constate ce genre d'infractions à chaque semaine).

Étant donné que TC Transcontinental a participé à la consultation publique sur les circulaires de 2019, ils sont parfaitement au courant du problème (et des règlements municipaux), mais continue délibérément leur pratique. Une telle attitude arrogante et irrespectueuse à plusieurs égards (tant envers les autorités, les citoyens et sans parler de l'environnement) de la part d'une entreprise ne doit plus être tolérée.

Je vous prie, svp, donc d'utiliser tous les moyens que vous avez (dont l'émission de constats et d'amendes à cette entreprise) pour que cela cesse enfin. Comme cela a été dit et redit avant, pendant et après la consultation publique sur les circulaires de 2019, des tonnes de circulaires sont distribuées chaque semaine avec un impact environnemental désastreux et plusieurs citoyens du plateau mont-royal réclament la fin de cette pratique polluante.

Je m'attends comme citoyen que ma plainte sera sérieusement prise en considération. Veuillez svp m'envoyer le numéro de dossier que vous ouvrirez à ce sujet et me tenir au courant des actions que vous allez prendre.

Je vous remercie à l'avant pour votre collaboration et votre soutien.

Dave Saint-Amour [réponse : voir le 19 avril 2021 17:12]

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : France L'Écuyer]

**Envoyé :** 8 avril 2021 12:24 (courriel #109)

Madame, Monsieur,

Ceci est une plainte contre TC Transcontinental, qui souille mon quartier de façon hebdomadaire en distribuant des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, sans respecter le règlement (plus précisément l'article exigeant que ces circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes ou aux poignées de porte, ce qui s'est à nouveau produit cette semaine, ENTRE AUTRES aux adresses énumérées ci-dessous). Les gens de TC ont déjà reçu des avertissements à ce sujet, et ont choisi de les ignorer, en comptant sur l'inertie de la Ville pour s'en tirer impunément. Svp, ne leur donnez pas raison : faites dès maintenant des constats d'infractions et remettez-leur les amendes prévues pour les « personnes morales » récidivistes.

Merci de m'envoyer un accusé de réception. J'aime mon quartier et je suis consternée de voir l'état de saleté qui règne dans les rues. Dans ce cas-ci, puisque nous connaissons la provenance de cette nuisance, agissons !

J'attends maintenant que vous m'informiez du numéro de dossier correspondant à ma plainte, ainsi que de tout suivi qui lui sera accordé. Merci.

Avec mes salutations respectueuses,  
France L'Écuyer [réponse : voir le 8 avril 2021 17:19]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Diane Gariépy]

**Envoyé** : 8 avril 2021 14:11 (courriel #110)

Madame La Mairesse,

Bien que la COVID accapare le gros de l'attention des médias, nous savons tous que la crise environnementale ne s'essouffle pas et nécessite notre attention tout autant. Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) adopté par Montréal commence par deux mesures visant à réduire les dommages dus aux circulaires. Or, nous sommes toujours dans l'attente de voir quelles actions concrètes seront mises en place à ce sujet.

Permettez-moi une suggestion : les photos ci-jointes ne sont, hélas, que quelques exemples des très nombreuses infractions commises par Publisac chaque semaine, depuis des années, malgré les nombreuses plaintes envoyées par les résidents, qui ramassent des sacs de circulaires non désirés empilés sur leurs terrains ou balcons. Les règlements de l'arrondissement prévoient pourtant que des amendes salées soient remises aux distributeurs qui ne respectent pas les normes dictées par la Ville. **Appliquez ces amendes** avec ne serait-ce qu'une fraction du zèle consacré au stationnement illégal, et il y a gros à parier que l'entreprise reverrait ses façons de faire dans le temps de le dire. Ou encore, **retirez-lui son permis de distribution**.

Malheureusement, les meilleures intentions du monde ne donnent rien si les élus ne manifestent aucune volonté politique, et c'est pourquoi je vous demande sincèrement de donner l'exemple en passant aux actes sans tarder. La crédibilité du reste du PDGMR en serait autrement irrémédiablement minée, tout comme l'espoir que nous avons tous d'éviter une catastrophe écologique.

Merci pour votre temps,  
Diane Gariépy [réponses : voir le 8 avril 2021 17:27, le 9 avril 2021 13:00 et le 20 avril 2021 14:13]

**De** : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : France L'Écuyer, réponse au courriel #109]

**Reçu** : 8 avril 2021 17:19

Bonjour Mme Lécuyer,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es. Vos commentaires ont bien été entendus. Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. **Nous devons composer avec des ressources limitées** [cf. page 1, note 4], mais nous nous efforçons toujours de faire respecter notre règlement sur la propreté et le civisme. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci de votre intérêt pour les affaires de votre arrondissement, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**De** : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Diane Gariépy, première réponse au courriel #110]

**Reçu** : 8 avril 2021 17:27

Bonjour Mme Gariépy,

Merci d'avoir écrit à votre mairesse d'arrondissement, Mme Giuliana Fumagalli. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos. Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées (nous n'avons pas, par exemple, le même effectif que celui de l'équipe de l'Agence de mobilité durable responsable de l'application des règlements sur le stationnement), mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre règlement sur la propreté et le civisme.

Dans tous les cas, je vais m'assurer que vos suggestions soient transmises à vos élu-es. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci de votre intérêt pour les affaires de votre arrondissement, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [suite : voir 9 avril 2021 11:07]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de Marie-Claire Mayeres]

**Envoyé** : 8 avril 22:35 (courriel #111)

À l'attention des inspecteurs et des conseillers de l'arrondissement :

Préoccupée par notre empreinte carbone collective, je m'étonne de voir qu'on ne fait rien contre un des problèmes les plus visibles, c'est-à-dire les tonnes de circulaires qui sont distribuées chaque semaine dans des sacs de plastique, qu'on les ait demandées ou non.

Il me semble pourtant que c'est là un problème facile à régler, puisqu'il se produit chaque semaine à heure fixe, sans respecter les modalités énumérées dans le Règlement sur la propreté et le civisme. Je joins quelques photos à titre d'exemples, mais je vous prie de noter que ces échantillons sont LOIN d'être les seuls cas qui pourraient faire l'objet d'amendes, ou mieux encore, entraîner la révocation du permis accordé au distributeur (distributeur qui refuse de se corriger depuis des années, même s'il a déjà reçu des avertissements en ce sens).

Svp, veuillez passer aux actes. Le temps des belles paroles est terminé ! J'attends votre réponse.

Cordialement,

Marie-Claire Mayeres [réponse : voir le 9 avril 2021 11:35]

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Alexandre Champagne]

Envoyé : 9 avril 2021 5:38 (courriel #112)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux du Plateau,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire. Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville à ce pouvoir.

Les choses ont assez traîné: je vous enjoins d'appliquer sans tarder les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. De grâce, faites le travail de contrôle que la Ville prône et serrez la vis, ou alors révoquez simplement leur permis.

À titre d'exemples, je joins quelques photos (incluant ma propre résidence). Mais svp, ne vous arrêtez pas à ces seules adresses: n'importe quel endroit où un sac est laissé à la traîne mérite tout autant un constat!

J'attends votre réponse par retour de courriel.

Alexandre Champagne [accusé de réception : voir le courriel ci-dessous]

De : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Alexandre Champagne, réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 9 avril 2021 5:34

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous efforçons d'y répondre dans les deux jours ouvrables. Lorsque le volume de demandes que nous recevons est élevé, le délai de réponse peut prendre quelques jours de plus. D'ici là, vous pouvez aussi consulter ou utiliser nos autres services. Nous vous remercions de nous avoir écrit.

L'équipe du Centre de services 311

De : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Diane Gariépy, suite du 8 avril 2021 17:27]

Reçu : 9 avril 2021 11:07

Bonjour Mme Gariépy,

Hier, j'ai oublié de préciser que l'article 32 du [règlement sur la propreté et le civisme](#) de notre arrondissement prévoit en effet qu'il "est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur une propriété privée", mais cela s'applique "*si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'une affiche conforme à l'annexe A, qu'il refuse de le recevoir*". L'affiche conforme en question doit respecter les instructions suivantes [citation du règlement]. Ainsi, en présence de l'affiche en question, l'infraction signalée sera traitée (une fois de plus, je vous invite à [communiquer avec le service du 311](#) pour signaler les fautes observées). Dans les autres cas, malheureusement, nous n'aurons pas l'autorité pour intervenir, puisque le règlement n'aura pas été enfreint.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Claudia De Vito]

Envoyé : 9 avril 2021 11:42 (courriel #113)

Bonjour,

En tant que résidente de l'arrondissement, je me soucie de voir Mercier-Hochelaga-Maisonnette adopter

une stratégie verte misant sur la réduction des rebuts à la source. Une telle stratégie devrait commencer par contrôler la distribution des circulaires, qui constituent 11% de la masse que doivent gérer les centres de tri (<http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/ITEM/92D4A080C2FCB08CE0530A930132B08C>, page 29). Or, je suis horrifiée de voir Publisac enfreindre chaque semaine l'article 34 du règlement RCA09-27001, comme le démontrent les photos ci-jointes (ce ne sont que des exemples ; il y en a bien plus sur le terrain). Il faut que cela cesse.

Puisque l'entreprise a participé à la consultation sur les circulaires de 2019, elle est parfaitement au courant du problème. Par conséquent, on ne peut plus se contenter de lui remettre de simples avertissements. Je vous demande donc de faire des constats d'infraction et de la mettre à l'amende en vertu de l'article 45.2b, quitte à le répéter jusqu'à ce qu'elle comprenne que sa délinquance ne sera plus tolérée.

Veuillez svp me tenir au courant du suivi qui sera accordé à cette requête. Merci.

Claudia De Vito [réponse : voir le 3 mai 2021 16:02]

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à Marie-Claire Mayeres, réponse au courriel #111]

**Reçu :** 9 avril 2021 11:35

Bonjour Mme Mayeres,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es d'arrondissement. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos. Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Notez toutefois que, comme prévu à l'article 32 de ce même règlement, il "est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur une propriété privée", mais cela s'applique "si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'une affiche conforme à l'annexe A, qu'il refuse de le recevoir". L'affiche conforme en question doit respecter les instructions suivante [citation du règlement]. Ainsi, en présence de l'affiche en question, l'infraction signalée sera traitée (une fois de plus, je vous invite à [communiquer avec le service du 311](#) pour signaler les fautes observées). Dans les autres cas, malheureusement, nous n'aurons pas l'autorité pour intervenir, puisque le règlement n'aura pas été enfreint.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Louise Gaudreault]

**Envoyé :** 9 avril 2021 11:42 (courriel #114)

Bonjour,

Malgré de nombreuses plaintes et bien des avertissements donnés par les autorités montréalaises, TC Transcontinental continue de distribuer ses sacs sans respecter les règlements, comme le démontrent [entre autres](#) les photos ci-jointes (prises aux 8410 St-Dominique, 8145-8263-8367-8400-8532 St-Denis et 8565 Casgrain). Je vous prie donc, au choix, de révoquer leur permis de distribution, ou sinon de dresser des constats d'infractions et de les mettre à l'amende, puisque c'est sans aucun doute le seul langage qu'ils vont comprendre.

Merci de votre attention.

Louise Gaudreault

**De :** [sylvain.ouellet@montreal.ca](mailto:sylvain.ouellet@montreal.ca) [à : Diane Gariépy, deuxième réponse au courriel #110]

**Reçu :** 9 avril 2021 13:00

Bonjour Mme Gariépy,

Au nom de M. Sylvain Ouellet, conseiller de Ville dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, j'accuse réception de votre courriel. Je transfère votre correspondance à sa responsable du soutien aux élus à l'arrondissement, Mme Arcelle Appolon, en copie de ce courriel, afin qu'elle assure le suivi de votre demande auprès des services concernés et vous revienne dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Louise Desrochers, adjointe [de] Sylvain Ouellet [suivi : voir le 20 avril 2021 14:13]

**À :** [3-1-1](#) [formulaire en ligne, De : France L'Écuyer, réponse au courriel du 8 avril 2021 17:19]

**Envoyé :** 9 avril 2021 13:31

Comme je l'ai dit au bureau d'arrondissement, je vous signale les infractions suivantes à l'article 30 du règlement RCA08-14005 le 6 avril 2021:

-7675 Rousselot: deux publisacs accrochés à la clôture;

-1344 Everett: sac accroché à la clôture;

-1362 et 1491 Everett: plusieurs sacs par terre;  
 -7454 et 7635 Fabre: un sac chacun, accroché à une rampe.

En fait, Publisac commet BEAUCOUP plus d'infractions chaque semaine. Comme l'entreprise a déjà été prévenue en vain, veuillez faire des constats et lui remettre des amendes. Merci. [réponse : voir le 10 avril 2021 17:25]

**De :** [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [à : Antoine Choquette Giguère, réponse au courriel #93]

**Reçu :** 9 avril 2021 15:48

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande d'information au sujet des articles publicitaires

Le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires vise à réduire la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Ce règlement ne concerne pas la distribution de journaux. Le citoyen indique par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement, qu'il ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Dans le cas des photos jointes à votre demande, nous n'avons pas relevé d'autocollant visible. Nous ne pouvons donc pas intervenir si les citoyens acceptent de les recevoir. De plus, les distributeur de ces circulaires ont adapté la composition de leurs sacs aux normes environnementales depuis l'adoption des nouveaux règlements.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Denis Boisclair, agent de communications sociales [réponse : voir le courriel #129]

**À :** [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Sud-Ouest [de : Tony Campanelli]

**Envoyé :** 9 avril 2021 16:49 (courriel #115)

To Southwest councillors and inspectors:

Consider this a formal complaint against TC Transcontinental. Every week, they abandon bales of bags on the streets, as well as individual bags on doorsteps in direct violation of article 32 in bylaw RCA10-210012, which only allows the use of mailboxes for flyer deliveries. This is a major environmental nuisance, and in this day and age, it has got to stop. Since the company refuses to heed complaints and warnings from both residents and city officials, please apply the fines that are specified in article 49.2b, as this seems to be the only way they'll understand that our collective tolerance has reached its limit. Thank you.

Tony Campanelli [réponse : voir le 19 avril 2021 20:44]

**À :** [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de CDN-NDG [de : Cymry Gomery]

**Envoyé :** 9 avril 2021 16:55 (courriel #116)

Bonjour,

Quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet, à laquelle j'ai présenté une mémoire (voir pièce jointe).

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent **chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables** tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins.

Mais voilà, une de ces recommandations de la consultation, c'est « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 26 et 29.2b du Règlement sur la propreté (RCA08-17155), je vous demande donc:

- 1) de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les lundis dans l'arrondissement),
- 2) d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$ destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire de révoquer le permis des distributeurs contrevenants.

Vous trouverez en pièce jointe le type d'infraction dont je parle. Le problème est très répandu. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Veillez agréer, cher messieurs et chères madames, l'expression de mes sentiments les meilleurs.  
Mme Cymry Gomery [réponses : voir le 9 avril 2021 17:25 et le 16 avril 2021 10:52]

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Louis Montpetit]

Envoyé : 9 avril 2021 17:06 (courriel #117)

À qui de droit,

Je souhaite déposer par la présente une plainte officielle à propos des sacs de publicité Publisac qui continuent à être distribués dans l'arrondissement d'Outremont malgré les règlements qui devraient limiter cette pollution constante. J'inclue quelques photos de mes voisins sur Bloomfield pour démontrer la distribution systématique de ces circulaires, mais c'est encore un fléau dans tout l'arrondissement. Mon épouse et mes filles sont encore plus outrées que moi que toute cette pollution persiste depuis des années — quand est-ce que la Ville va passer à l'action?

Je me doute que des avertissements ont dû déjà avoir été envoyés à la compagnie responsable, mais c'est vraiment le temps d'être plus sévère avec ces pollueurs et de passer à des pénalités comme des amendes qui commenceront peut-être à avoir plus d'effet... Je suis également convaincu que si vous consultiez plus les citoyens, vous verriez que les gens d'Outremont n'ont aucun intérêt pour ce genre de publications.

En espérant avoir des nouvelles de la Ville à ce sujet, merci de votre écoute,  
Louis Montpetit

De : [peter.mcqueen@montreal.ca](mailto:peter.mcqueen@montreal.ca) [conseiller de CDN-NDG, réponse au courriel #116]

Reçu : 9 avril 2021 17:25

Merci Cym, bien noté

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Liette Gauthier]

Envoyé : 9 avril 2021 17:33 (courriel #118)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 37.2b du *Règlement sur la propreté et le civisme* (RCA08 14005), je vous demande donc :

- 1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mardis ou les mercredis dans l'arrondissement),
- 2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Liette Gauthier [réponses : voir le 11 avril 2021 17:26 et le 12 avril 2021 10:06]

À : [3-1-1](#) [formulaire en ligne, De : Marie-Claire Mayeres, tel que requis dans le courriel du 9 avril 2021 11:35]

Envoyé : 10 avril 2021 ±16:00

Par la présente, je vous prie de donner des contraventions à TC Transcontinental en lien avec les circulaires qu'ils laissent chaque semaine par terre ou sur les clôtures, même si l'article 30 du règlement RCA08-14005 l'interdit. Le 8 avril 2021, j'ai envoyé à [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et aux élus de l'arrondissement des photos d'infractions survenues aux 7555/7668/7680 Lanaudière, aux 7065/7130 1<sup>re</sup> Avenue et aux 7339/7361 Molson, mais considérez-les comme de simples exemples et non comme les seuls endroits à inspecter. Merci d'avance.

**De :** [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [à : Daniel-Joseph Chapdelaine, réponse au courriel #96]

**Reçu :** 10 avril 2021 12:01

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande d'information au sujet des articles publicitaires.

Le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires vise à réduire la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Ce règlement ne concerne pas la distribution de journaux. Le citoyen indique par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement, qu'il ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Dans le cas des photos jointes à votre demande, nous n'avons pas relevé d'autocollant visible. Nous ne pouvons donc pas intervenir si les citoyens acceptent de les recevoir. De plus, les distributeur de ces circulaires ont adapté la composition de leurs sacs aux normes environnementales depuis l'adoption des nouveaux règlements.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Denis Boisclair, agent de communications sociales, arrondissement du Sud-Ouest

**À :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) et conseillers de Villeray [de : M.C. Mayeres, réponse au 9 avril 2021 11:35]

**Envoyé :** 10 avril 2021 16:03 (courriel #119)

Mme Lefebvre,

J'apprécie la réponse que vous m'avez envoyée au sujet de ma plainte à l'égard des circulaires mal distribuées, et je prends note de m'adresser au 3-1-1. Mais comme je me suis laissé dire que ce site ne fait pas toujours un réel suivi lorsqu'une plainte y est soumise, je tenais à vous en envoyer une copie pour être sûre que vous soyez au courant.

Je crois d'ailleurs que j'ai bien fait, car il me semble que vous citez à tort l'article 32 du Règlement sur la propreté et le civisme, alors que ma plainte relève en fait de l'article 30, qui permet seulement de laisser un article publicitaire dans une boîte à lettres, dans un porte-journal, dans un récipient ad hoc ou à une poignée de porte (mais dans ce dernier cas, seulement s'il n'y a pas de boîte à lettres). Les sacs laissés par terre ou suspendus aux rampes sont donc effectivement interdits, et c'est ce que je vous signalais.

Je ne m'en plains pas pour rien, d'ailleurs. Depuis des dizaines d'années, TC Transcontinental semble se croire libre de ne PAS respecter les règlements parce que les autorités ne font pas de constats. Il en résulte une pollution énorme à l'échelle de toute la province, car on parle de 182 millions de sacs de plastique et de 100 000 tonnes de matériel publicitaire négligemment laissé à nos portes. Il faut absolument endiguer cette vague de rebuts, et comme les simples avertissements n'ont rien donné, il est temps de passer aux amendes. L'arrondissement doit agir avec fermeté, comme on l'a fait avec le couvre-feu anti-COVID, auquel les amendes ont instantanément donné plus de poids. La crise environnementale n'a pas été occultée par la pandémie, et elle nous menace autant que cette dernière. Si on ne fait même pas respecter les règlements qui sont déjà en place, comment peut-on espérer que toute autre mesure corrective sera prise au sérieux? S'il n'y a pas assez d'inspecteurs en place, eh bien, c'est aussi pour cela que j'ai écrit aux élus — cette lacune doit être corrigée sans tarder!

La balle est dans votre camp. S.v.p., faites votre travail. Merci d'avance.

Marie-Claire Mayeres [réponse : voir le 10 avril 2021 10:28]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à France L'Écuyer, réponse au formulaire du 9 avril 2021 13:31]

**Reçu :** 10 avril 2021 17:25

**Dossier No :** 21-76995

Madame, Lécuyer

Nous accusons réception de votre demande concernant votre plainte contre publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire, Villeray - St-Michel - Parc-Extension, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Johanne, Bureau Accès Montréal virtuel, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à Marie-Claire Mayeres, réponse au formulaire du 10 avril 2021 ±16:00]

**Reçu :** 10 avril 2021 17:25

**Dossier No :** 21-77030

Madame, Mayeres

Nous accusons réception de votre demande concernant votre plainte contre publisac. Le dossier ci-dessus a

été transmis à la Direction du développement du territoire, Villeray - St-Michel - Parc-Extension, afin que le responsable attiré à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Johanne, Bureau Accès Montréal virtuel, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Luc Campeau]

**Envoyé** : 11 avril 2021 8:19 (courriel #120)

Aux conseillers et aux inspecteurs municipaux d'Ahuntsic-Cartierville,

En pleine crise environnementale, je ne comprends vraiment pas pourquoi l'arrondissement renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout).

Voir tant de sacs de plastique distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés est aberrant considérant où nous en sommes en 2021. Je comprends qu'il ne sera pas facile de réinventer la roue et que vous êtes dans une position difficile; par contre, si vous avez choisi le métier que vous exercez, vous avez visiblement la ville, votre quartier, votre planète à coeur. Pourquoi ne pas foncer et tenter de changer cette pratique qui est clairement à redéfinir? Plus les années passent et plus l'opinion publique va en ce sens... **IL FAUT CESSER DE PARLER MAIS PLUTÔT AGIR.**

Pour inciter les citoyens à penser plus vert, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le pied assez facile à extraire, le règlement existant déjà. Faites-le respecter avec des amendes. Ou alors, révoquez leur permis.

Au cas où vous douteriez encore du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises dans l'arrondissement. S.v.p., considérez-les comme des échantillons prouvant simplement qu'il y a matière à faire une inspection le lundi, jour de la distribution. Il va de soi que si vous faites des constats à d'autres endroits, cela laissera tout autant savoir à Publisac que Montréal ne tolère plus les méfaits environnementaux.

Merci de m'avoir lu,

Luc Campeau [réponses : voir le 12 avril 2021 16:44 / 20:42 et le 14 avril 2021 16:30]

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : Pierrick Drouin]

**Envoyé** : 11 avril 2021 12:10 (courriel #121)

À qui de droit,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement à déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, **NE SONT JAMAIS RAMASSÉS** par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction (compte tenu de l'ampleur des dégâts, **TOUTES LES SEMAINES**, depuis des années).

Merci de faire le nécessaire pour le bien de l'environnement ainsi que la propreté de la ville, qui est déjà aux prises avec de sérieux problèmes de propreté en général (trop de déchets répandus partout dans l'environnement et pas assez de constats d'infractions remis ou d'amendes suffisamment élevées afin de faire payer les pollueurs et vivre dans une ville où le respect de l'environnement est une priorité pour le bien de toutes et tous). Pourtant, il est avantageux financièrement pour la ville de faire appliquer le règlement. Je ne comprends pas pourquoi aussi peu d'efforts à ce propos et, par conséquent, peu de résultats probants... La ville a-t-elle un plan d'action à ce propos? Les années se suivent et rien ne change...

(Pièces jointes: dix exemples pris en photos sur la rue Beaudry seulement — mais ce ne sont pas les seuls, alors ne vous gênez pas pour étendre votre inspection à d'autres rues du quartier)

Pierrick Drouin

À : [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [de : Diane Poupart]

Envoyé : 11 avril 2021 14:03 (courriel #122)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (2153), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mercredis dans St-Léonard),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Diane Poupart [réponses : voir le courriel ci-dessous et celui du 13 avril 2021 13:06]

De : [dominic.perri@montreal.ca](mailto:dominic.perri@montreal.ca) [conseiller de St-Léonard, réponse au courriel #122]

Reçu : 11 avril 2021 14:19

Bonjour Mme Poupart

Merci pour votre courriel. Je suis d'accord avec vous car j'ai participé moi-même à la commission de la Ville de Mtl qui a étudié les sacs de plastique préalablement à la réglementation. Je vous prie de porter plainte en téléphonant au 311 afin d'obtenir un numéro de dossier pour le suivi. Salutations

À : [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : Philippe Boivin]

Envoyé : 11 avril 2021 15:54 (courriel #123)

Bonjour,

Si je vous écris, c'est parce que je me préoccupe de la crise environnementale, et parce que j'exige que l'arrondissement prenne action contre Publisac.

Comme en témoigne l'échantillon de photos jointes à ce courrier, il suffit de parcourir la 82e Avenue et les rues Forsyth, H.M. Perreault et J.O. Marchand pour voir quantité de sacs qui traînent un peu partout, souvent plusieurs jours après la journée des livraisons, en contravention avec le règlement municipal encadrant la procédure à suivre lors d'une distribution.

Je vous le demande : à quoi sert le permis de distribution accordé par la Ville si on laisse les entreprises se moquer aussi ouvertement des normes qu'elle avait promis de respecter lors de son obtention?

De grâce, mettez fin au gâchis, que ce soit en révoquant le permis ou en faisant pleuvoir les amendes sur cette compagnie irresponsable (non seulement aux adresses que je vous fournis, mais dans tous les autres cas que vous pourriez repérer). Si elle a jusqu'ici ignoré les remontrances qui lui ont été adressées, parions qu'elle comprendra rapidement le message... à condition qu'on fasse preuve de fermeté, au lieu de donner de simples avertissements. En effet, puisque l'entreprise a participé à la consultation sur les circulaires de 2019, elle est déjà parfaitement au courant du problème et a choisi de l'ignorer. Il faut que ça cesse!

J'aimerais qu'on m'informe des mesures qui seront prises pour régler le problème une fois pour toutes. Merci.

Philippe Boivin [réponse : voir 12 avril 2021 15:56]

De : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Liette Gauthier, réponse au courriel #118]

Reçu : 11 avril 2021 16:43

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires.

Le citoyen doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement, qu'il ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement). Sans ce collant, l'infraction n'a pas lieu. Si vous êtes en mesure de nous confirmer l'infraction (ainsi que la présence de l'autocollant), veuillez nous fournir les adresses concernées afin que nous puissions créer un dossier en inspection. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Frédérique, Bureau Accès Montréal virtuel, VSP [réponse : voir le courriel #132]

À : [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : François Cantin]

Envoyé : 11 avril 2021 17:26 (courriel #124)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA08-30024), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (le mardi de la 53<sup>e</sup> à la 65<sup>e</sup> Avenue),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

François Cantin

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : J.-F. Raynaud]

Envoyé : 11 avril 2021 18:13 (courriel #125)

Bonjour,

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas faites dans mon quartier d'une façon conforme au règlement. Il me semble qu'une pollution importante est générée cumulativement par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés par terre ou accrochés aux rampes sans égard pour les normes bien précises de distribution.

Je vous fournis quelques exemples ci-joints, photographiés aux 1455, 1465, 1473 et 1611 de la rue Aylwin, mais vu que cela se produit un peu partout, je vous prie de ne pas considérer ces adresses comme les seuls endroits à problème quand vous ferez une inspection. Chaque sac qui n'est pas mis dans une boîte à lettres ou accroché à celle-ci constitue une infraction d'égale importance.

Publisac a déjà reçu bien des plaintes et des avertissements à ce sujet, et il est donc clair que cette entreprise n'y prête aucune attention. Je vous prie donc de lui remettre des constats d'infraction (ou de suspendre son permis), car c'est apparemment la seule chose qu'elle entendra. Je vous remercie par avance pour le soin que vous voudrez bien porter à cette demande, et me tiens à votre disposition en cas de besoin.

Jean-François Raynaud

À : [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [de : France Laberge]

Envoyé : 11 avril 2021 20:09 (courriel #126)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales

veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (2153), je vous demande donc :

- 1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mercredis dans St-Léonard),
- 2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

France Laberge

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Eve Lynn Saint-Pierre Guilbault]

**Envoyé** : 11 avril 2021 22:59 (courriel #127)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 27 et 33.2b du *Règlement sur la propreté* (AO-78), je vous demande donc :

- 1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu tous les lundis dans l'arrondissement,
- 2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Eve Lynn Saint-Pierre Guilbault [réponse : voir le 14 avril 2021 9:58]

À : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Audrey Murray]

**Envoyé** : 12 avril 8:16 (courriel #128)

À qui de droit,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement à déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, NE SONT JAMAIS RAMASSÉS par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction,

compte tenu de l'ampleur des dégâts, TOUTES LES SEMAINES, depuis des années. Voyez par exemple les photos ci-jointes, mais il y en a tellement d'autres que ce n'est pas nécessaire de se concentrer sur ces seules adresses. Veuillez faire le nécessaire. Merci.

Audrey Murray [réponses : voir le courriel ci-dessous et celui du 3 mai 2021 16:02]

**De :** [pierre.lessard-blais@montreal.ca](mailto:pierre.lessard-blais@montreal.ca) [à : Audrey Murray, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 12 avril 2021 8:16

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre correspondance et soyez assuré(e) que tous les messages sont lus avec intérêt et qu'un suivi approprié sera effectué dans les meilleurs délais, le cas échéant. Pour toutes demandes concernant les opérations de nos différentes équipes, veuillez communiquer avec le 311.

Cordialement,

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement [deuxième réponse : voir le 3 mai 2021 16:02]

**À :** [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [de : A. Choquette Giguère, réponse au courriel du 9 avril 2021 15:48]

**Envoyé :** 12 avril 2021 8:39 (courriel #129)

Bonjour M. Boisclair,

J'apprécie votre réponse du 9 avril à mon message du 1<sup>er</sup> avril, mais j'aimerais corriger ce qui me semble être une fausse impression.

Tout d'abord, ce que je vous ai écrit n'était pas une « demande d'information au sujet des articles publicitaires ». Comme je vous le disais, je connais déjà le *Règlement sur le respect, le civisme et la propreté* (RCA11 22005), et contrairement à ce que vous semblez affirmer, la plainte que j'ai déposée ne portait pas sur le non-respect de l'article 68.2 — qui traite des pictogrammes d'interdiction — mais bien sur le non-respect des articles 68.3 et 68.4, qui traitent des **autres** formes interdites de livraisons de circulaires, comme le fait de le laisser par terre ou accroché à une rampe, alors qu'il **doit** être mis « dans une boîte ou une fente à lettres, dans un récipient prévu à cet effet, un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci, en le suspendant à la poignée d'une porte » (mais dans ce dernier cas, seulement s'il n'y a pas de boîte à lettres).

Comme les photos que je vous ai fournies montraient bel et bien des infractions à cet égard, je vous demandais de faire des constats d'infractions, tel que le requiert le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*, adopté par la Ville en août 2020 et incorporant la recommandation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. » Qui plus est, je me dois de répéter que les photos fournies ne constituaient que quelques exemples, et que j'invitais les inspecteurs de l'arrondissement à ratisser plus large, puisque le distributeur commet des centaines d'autres infractions du même type dans le même quartier, et ce, chaque semaine.

Même si vous ajoutez que « les distributeur de ces circulaires ont adapté la composition de leurs sacs aux normes environnementales », cela ne les autorise aucunement à enfreindre le règlement. Et de toute façon, l'affirmation de TC Transcontinental voulant que ses sacs de plastique soient désormais « recyclés » et « recyclables » est malheureusement trompeuse, car comme le [note](#) le magazine *Protégez-vous*, la recyclabilité du polyéthylène basse densité (utilisé par TC) est « faible ». Pis encore, la présence de ces sacs en plastique **empêche** leur contenu en papier d'être recyclé lui aussi, et vu que les centres de tri n'arrivent pas à les séparer, le tout génère des milliers de tonnes de rebuts qui aboutissent à l'enfouissement (enfouissement pour lequel le Québec tout entier va bientôt manquer de place).

Bref, nous ne pouvons plus laisser TC agir à sa guise, surtout quand l'entreprise enfreint aussi clairement le règlement municipal qu'elle avait promis de respecter lors de l'obtention de son permis de distribution. Je réitère donc que si l'arrondissement refuse de rédiger des constats d'infractions, il devrait à tout le moins révoquer le permis en question. J'attends donc que vous m'informiez du numéro de dossier correspondant à ma plainte, ainsi que de tout suivi qui en découlera.

Merci de votre attention. [réponse : voir le 19 avril 2021 14:41]

**De :** [sylvain.ouellet@montreal.ca](mailto:sylvain.ouellet@montreal.ca), conseiller de VSP et v.p. de l'exécutif [à : L. Gauthier, réponse au courriel #118]

**Reçu :** 12 avril 2021 10:06

Bonjour Mme Gauthier,

Au nom de M. Sylvain Ouellet, conseiller de Ville dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, j'accuse réception de votre courriel. Je transfère votre correspondance à sa responsable du soutien aux élus à l'arrondissement, Mme Arcelle Appolon, en copie de ce courriel, afin qu'elle assure le suivi de votre demande

auprès des services concernés et vous revienne dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Louise Desrochers, adjointe de Sylvain Ouellet [conseiller de Villeray et vice-président du comité exécutif]

À : [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : Annie Bazinet]

**Envoyé** : 12 avril 2021 10:45 (courriel #130)

Aux responsables des amendes de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles,

Vous trouverez en pièces jointes de multiples photo prises dans l'arrondissement, où l'on peut voir plusieurs infractions par Publisac. En plus d'être extrêmement disgracieux, de polluer nos rues et de signaler l'absence des occupants à des cambrioleurs, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement. L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir selon les pouvoirs qui lui sont conférés. Ainsi, j'invite les autorités de RDP-PAT à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants en remettant des amendes salées à l'entreprise (ou en révoquant son permis de distribution).

J'invite aussi les élus à appliquer les amendes prévues par le règlement, ou mieux encore, révoquer le permis de distribution de ce grand pollueur. Merci beaucoup pour votre compréhension.

Cordialement,

Annie Bazinet [réponses : voir le 13 avril 2021 9:09 et le 20 avril 2021 11:43]

**De** : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) [à : Pierrick Drouin, réponse au courriel #121]

**Reçu** : 12 avril 2021 12:50

**Dossier No** : 21-78212

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service de l'inspection, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Frédérique, arrondissement de Ville-Marie

À : [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Felix Robitaille]

**Envoyé** : 12 avril 2021 14:19 (courriel #131)

To Verdun inspectors and councillors,

I appreciate the work you're doing to keep Verdun green, but it seems that no one is currently tackling one of our biggest environmental problem: the myriads of flyers that are delivered weekly to all the residents. This literally generates tons of garbage that isn't even recycled, since sorting centers are too overwhelmed to separate the plastic bags from their contents. Consequently, a lot of it all ends up in our rapidly-shrinking landfills, and few citizens feel responsible for it since the bags aren't even delivered in their mailboxes even though that's required by article 32 of bylaw RCA10-210012 (see the attached examples).

I believe that the solution is quite simple: rather than try to enlighten individual citizens one by one, you should strike at the source of this mess, and start fining Publisac for every misdelivered bag that can be spotted by an inspector—such as those that are left on the ground or hung on fences, and not just in the locations that I've photographed. At \$4000 per fine for recidivist distributors, I can guarantee that you won't have to do this very long, and a lot of the pollution that's blighting our borough will instantly disappear. So consider this a formal complaint on my part, and keep me posted about any follow-up, starting with the number of the file that will deal with my request. Thank you.

Félix Robitaille

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [de : Liette Gauthier, réponse au courriel du 11 avril 2021 16:43]

**Envoyé** : 12 avril 15:42 (courriel #132)

Bonjour,

Le 9 avril, je vous ai signalé, photos à l'appui, une série d'infractions régulièrement commises par Publisac lors de la livraison des circulaires, car il ne mettent pas leurs sacs dans les boîtes à lettres comme l'exige l'article 30 du *Règlement sur la propreté et le civisme*, ce qui génère énormément de pollution.

Le 11 avril, vous m'avez répondu qu'une personne ne désirant pas recevoir de circulaire doit utiliser un autocollant de refus, et que « sans ce collant, l'infraction n'a pas lieu ». Ce n'était pas là l'objet de ma plainte. Même quand il n'y a pas d'autocollant, le règlement dit clairement à quels endroits les circulaires doivent être

laissées, et c'est en rapport avec ces exigences que j'ai fait ma plainte, car les conséquences pour l'arrondissement sont bien plus graves que le respect ou non d'un autocollant occasionnel. En effet, quand un très grand nombre de circulaires et de sacs de plastique sont laissés par terre ou accrochés aux clôtures (au lieu d'être mis dans les boîtes comme ils auraient dû l'être), ils ne sont pas toujours ramassés par les citoyens, car la plupart d'entre eux n'ont même pas été sollicités. Ces sacs obstruent les passages, déparent les propriétés, polluent la voie publique et finissent par déverser leur contenu partout autour, ce qui occasionne de grands frais de nettoyage pour la ville. Mais surtout, cela crée des tonnes de rebuts qui aboutissent à l'enfouissement alors même que nous manquons de plus en plus d'espace pour enterrer nos déchets. Il est donc hautement préférable de régler le problème à la source, et non d'essayer de conscientiser des citoyens individuels. Et pour cela, il faut punir le vrai coupable : Publisac.

Je répète donc ma plainte : comme l'entreprise n'écoute pas les avertissements que les autorités lui envoient, veuillez la mettre à l'amende pour chaque sac mal livré que vous trouverez (et non seulement ceux que je vous signale en guise d'exemples). C'est triste, mais il semble que le distributeur se corrigera seulement quand vous recourrez aux pénalités prévues dans le règlement.

J'attends donc le numéro de dossier que vous devez m'envoyer et vous en remercie d'avance.

Liette Gauthier [réponse : voir le 13 avril 2021 10:58]

**De :** [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) [à : Philippe Boivin, réponse au courriel #123]

**Reçu :** 12 avril 2021 15:56

**Dossier No :** 21-78655

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant Publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service Inspecteurs domaine public - Division de la voirie, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir un suivi de votre requête, vous pouvez communiquer avec le [311](tel:311) ou vous pouvez nous réécrire à [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier.

Jean-Philippe, agent de communications sociales, bureaux Accès Montréal RDP-PAT

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Luc Campeau, première réponse au courriel #120]

**Reçu :** 12 avril 2021 16:44

Monsieur Campeau,

Nous accusons réception de votre courriel et photos adressés à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire. Soyez assuré que la direction du cabinet prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Nous vous invitons également à enregistrer une requête au 311, sous *Distribution de circulaires*.

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat [autres réponses : voir ci-dessous et 14 avril 2021 16:30]

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Luc Campeau, deuxième réponse au courriel #120]

**Reçu :** 12 avril 2021 20:42

Monsieur Campeau,

Nous accusons réception de votre demande concernant la livraison des publisacs à domicile.

Sachez qu'une requête no: **21-79078** a été créée à cet effet et sera transmise à notre Section inspection, Ahuntsic-Cartierville. De plus, sachez qu'il vous est possible de vous procurer un autocollant réglementaire, fourni par l'arrondissement si vous ne désirez pas recevoir d'articles publicitaires.

L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement). Les Autocollants et cartons explicatifs sont distribués gratuitement aux résidents de l'arrondissement dans les [points de service](#) et les [écoquartiers](#) :

- Se présenter avec une preuve de résidence ou, pour les propriétaires, avec un compte de taxes.
- Apposer l'autocollant sur le lieu de réception des articles publicitaires.
- Un maximum de 2 autocollants sont remis par unité d'habitation.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Michelle [autres réponses : voir ci-dessus et 14 avril 2021 16:30]

**À :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Éric Hanson]

**Envoyé :** 12 avril 2021 21:46 (courriel #133)

Chers élus et chères élues de Verdun,

Salut, ici Eric Hanson, fondateur du campagne Verdun Sans Bouteilles. Aujourd'hui je vous écris à propos

des Publisacs. Je sais que vous vous souciez de la crise environnementale que nous traversons, et je vous félicite de prendre des mesures pour la contrer.

Pour vous aider, je vous envoie des photos de ce que je considère être le plus gros gaspillage qui soit, c'est-à-dire la distribution hebdomadaire de tonnes de circulaires à des milliers de gens qui n'en ont pas fait la demande. Comme ces livraisons ne respectent même pas les règlements (malgré de nombreuses plaintes et avertissements), vous avez là une occasion en or de faire cesser ce gâchis, que ce soit en **révoquant le permis de distribution de Publisac** ou à tout le moins en remettant suffisamment d'amendes à l'entreprise pour qu'elle cesse d'elle-même.

Considérez donc ce courriel comme une plainte formelle et invitez vos inspecteurs à ne pas se contenter d'examiner les seules adresses que je vous fournis, car ce sont uniquement des exemples. En effet, Publisac enfreint tous les mardis l'article 32 du Règlement RCA10 210012, qui exige le dépôt de circulaires dans les boîtes à lettres et non par terre ou accrochées aux clôtures. Plus tôt et plus souvent vous sévirez, et plus tôt cette compagnie comprendra qu'on ne tolère plus ses excès.

J'apprécierais être informé de tout suivi que vous accorderez à mon message. Merci!

Eric Hanson [réponses : voir le 14 avril 2021 9:49 / 14:32 / 15:38, et le 16 avril 2021 9:48]

**De :** [lisa.christensen@montreal.ca](mailto:lisa.christensen@montreal.ca) [à : Annie Bazinet, réponse au courriel #130]

**Reçu :** 13 avril 2021 9:09

Bonjour Madame Bazinet

Avez-vous téléphoné le 311? C'est important d'avoir une trace.

Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement [réponse : voir le 14 avril 2021 ±9:15]

**À :** [lachine@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachine@ville.montreal.qc.ca) [de : Billal Tabaichount]

**Envoyé :** 13 avril 2021 9:59 (courriel #134)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

Les plaintes auprès de Publisac ne donnant rien, je vous demande donc, en vertu du *Règlement 2417* :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (tous les mercredis dans Lachine),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle (prises dans le quadrilatère 8<sup>e</sup> Avenue / Saint-Louis / 13<sup>e</sup> Avenue / William-McDonald). Ce sont des exemples, alors svp, n'inspectez pas que ce quartier. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci d'avance,

Billal Tabaichount (au nom du GRAME) [réponse : voir le 14 avril 2021 9:27]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Pierre Pagé]

**Envoyé :** 13 avril 10:24 (courriel #135)

Bonjour,

Aux inspecteurs et aux conseillers du Plateau :

Nous vous acheminons ci-joint quelques photos prises en avril sur l'avenue du Parc-Lafontaine. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément au règlement de l'arrondissement, qui exige clairement qu'ils soient mis dans les boîtes à lettres et non laissés à la traîne n'importe comment. Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues. Ces sacs constituent de la pollution visuelle, de la publicité invasive, des signaux qui indiquent l'absence des résidents aux cambrioleurs potentiels,

et ultimement, des tonnes de rebuts qui ne sont pas toujours ramassés (puisque non sollicités) et qui se retrouvent à l'enfouissement, alors même que nous commençons à manquer d'espace pour nos déchets.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de fléau. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Par conséquent, comme les gens de Publisac ignorent toutes les plaintes et les avertissements qu'on leur adresse, je vous demande de remettre à l'entreprise les amendes prévues dans le règlement (que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection). Merci d'avance.

Pierre Pagé, Montréal Pour Tous

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Marie-Claire Mayeres, réponse au courriel #119]

**Reçu :** 13 avril 2021 10:28

Bonjour Mme Mayeres,

Merci pour ces précisions. Je vais m'assurer que vos élu-es prennent connaissance de vos commentaires. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir,

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Liette Gauthier, réponse au courriel #132]

**Reçu :** 13 avril 2021 10:58

[N.B. : reçu *après* le message précédent, qui accusait pourtant réception d'une réfutation des arguments ci-dessous]

Bonjour Mme Gauthier,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es d'arrondissement. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Veuillez toutefois d'abord vous assurer que les résident-es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire: le ou la citoyen-ne doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement ou par [votre Écoquartier](#), qu'il ou elle ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Si le distributeur contrevient à cet autocollant, veuillez fournir au 311 les adresses des méfaits et le distributeur concerné. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [réponse : voir le courriel #141]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Geneviève Barrette]

**Envoyé :** 13 avril 2021 13:00 (courriel #136)

Madame, monsieur,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement à déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, NE SONT JAMAIS RAMASSÉS par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction (compte tenu de l'ampleur des dégâts, TOUTES LES SEMAINES, depuis des années). Veuillez faire le nécessaire.

Merci.

Geneviève Barrette

P.J.: cinq exemples pris en photos... mais ce ne sont pas les seuls, loin de là!

**De :** [saint-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-leonard@ville.montreal.qc.ca) [à : Diane Poupart, réponse au courriel #122]

**Reçu :** 13 avril 2021 13:06

Bonjour Madame Poupart,

Nous accusons réception de votre demande concernant la livraison des publisacs. Dans un premier temps, vous devez communiquer avec le distributeur pour l'en informer au 1 888 999-2272 ou par courrier au: Transcontinental S.E.N.C., 8000, avenue Blaise-Pascal, Montréal (QC) H1E 2S7 - 514 643-2300.

Nous vous remercions d'avoir visité le site web de la Ville de Montréal. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [saint-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 13 avril 2021 17:51 (courriel #137)

Bonjour,

Le 11 avril, je vous ai fait parvenir une plainte concernant le non-respect de l'article 30 du *Règlement sur la propreté* par l'entreprise Publisac. En retour, vous m'avez répondu que je devais "communiquer avec le distributeur pour l'en informer". Je trouve cette réponse fort étonnante, et ce, pour plusieurs raisons:

1) TC Transcontinental a déjà reçu des CENTAINES de plaintes au sujet de ses livraisons (entre autres au sujet de plus de 8000 infractions soulignées lors de la consultation sur le contrôle des circulaires, à laquelle l'entreprise a assisté en 2019. Malgré tout, elle continue toujours son mode de distribution fautif. Il est donc clair qu'il ne sert absolument à rien de la contacter pour se plaindre, leur "service à la clientèle" n'étant qu'une façade destinée à **faire croire** qu'ils s'occupent des plaintes.

2) Le **mémoire** que TC a soumis lors de la consultation va en fait jusqu'à repousser le blâme dans la cour de la Ville, en affirmant que le règlement est "mal adapté" aux réalités du terrain" (page 27). Or, quand une entreprise n'est pas d'accord avec le règlement municipal, ça ne l'autorise pas à l'ignorer. Elle peut chercher à le faire modifier, mais tant qu'il est en vigueur, elle **doit** y obéir.

3) De toute façon, le règlement ne dit nulle part qu'un plaignant doit d'abord contacter l'entreprise. Tout comme pour le stationnement illégal ou toute autre infraction commise par qui que ce soit, **c'est aux autorités municipales qu'il revient de faire respecter le règlement municipal**.

4) On ne peut s'attendre à ce qu'un contrevenant se donne lui-même une amende (réfèrerait-on la victime d'un vol au service téléphonique de son cambrioleur?). Encore une fois, c'est à la Ville que cette tâche revient. Comme je le disais dans mon courriel précédent, la Ville a **unanimentement** adopté en août dernier un plan vert voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. ». Ce que je vous demande, c'est simplement de respecter cet engagement.

J'attends donc le suivi que vous accorderez à ma demande, à commencer par le numéro de dossier que vous devez ouvrir sur cette question. Merci.

Diane Poupart [réponse : voir le 14 avril 2021 14:27]

**À :** [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Céline Moreau]

**Envoyé :** 13 avril 2021 19:40 (courriel #138)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, **sans respecter le règlement municipal** (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes).

Cela offense mes valeurs citoyennes, non seulement en termes de pollution et de désagréments visuels, mais aussi parce qu'il est inadmissible de voir les autorités fermer les yeux sur les agissements d'une grande corporation qui se moque ouvertement des règles qu'elle s'est pourtant engagée à suivre lors de l'obtention de son permis. Y aurait-il deux poids deux mesures quand on compare cela avec la diligence de rigueur pour donner des contraventions de stationnement aux simples citoyens?

TC a maintes fois été sommée d'arrêter ces méfaits, mais ç'a été en vain, car les problèmes perdurent (voir le petit échantillon de photos ci-jointes). Par conséquent, je vous prie de sévir en passant aux amendes, et pas seulement aux adresses que je vous signale. J'aimerais aussi qu'on me tienne au courant de toute autre action que vous allez prendre – par exemple en retirant le permis de distribution de ce contrevenant chronique! Merci des efforts que vous ferez en ce sens.

Cordialement,

Céline Moreau [réponses : voir le courriel ci-dessous et celui du 3 mai 2021 16:58]

**De :** [pierre.lessard-blais@montreal.ca](mailto:pierre.lessard-blais@montreal.ca) [à : Céline Moreau, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 13 avril 2021 19:40

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre correspondance et soyez assuré(e) que tous les messages sont lus avec intérêt et qu'un suivi approprié sera effectué dans les meilleurs délais, le cas échéant. Pour toutes demandes concernant les opérations de nos différentes équipes, veuillez communiquer avec le 311.

Cordialement,

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement [autre réponse : voir le 3 mai 2021 16:58]

**À :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Carole Demers]

**Envoyé :** 14 avril 2021 8:59 (courriel #139)

Bonjour,

Semaine après semaine, je remarque que Publisac livre ses sacs publicitaires en les jetant par terre ou en les accrochant aux clôtures, ce qui n'est pas conforme aux modalités permises par le Règlement sur la propreté.

Faute d'avoir été mis dans les boîtes à lettres, ces sacs traînent souvent très longtemps sans être ramassés, et finissent pas se vider de leur contenu aux quatre vents. Ils vont même jusqu'à laisser traîner partout les courroies de plastique qui attachaient les sacs en ballots (voyez par exemple les photos fournies en annexe, mais sachez que l'arrondissement au grand complet est affecté, alors ne limitez pas vos inspections aux endroits que je vous signale).

Par conséquent, comme Publisac refuse d'améliorer son système de livraison depuis des années, j'aimerais que la ville intervienne en appliquant les amendes prévues dans de tels cas, ou encore en retirant le permis qui a été accordé pour ce genre de distribution, puisque l'entreprise s'était engagée à respecter le règlement et ne le fait pas. Veuillez par ailleurs me tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Sincèrement,

Carole Demers

**À :** [3-1-1](#) [formulaire en ligne, De : Annie Bazinet, réponse au courriel du 13 avril 2021 9:09]

**Envoyé :** 14 avril 2021 ±9:15

Ceci est une plainte contre Publisac qui, en déposant des circulaires par terre ou accrochées aux clôtures, enfreint chaque semaine des milliers de fois l'article 30 du règlement RCA08-30024, comme le montrent ENTRE AUTRES les photos prises au 13423 Louis-Lefebvre, aux 14206-14291 Forsyth et aux 1011-1013-1075-1077 53e Avenue (que j'ai envoyées à [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) ainsi qu'aux élus ce 12 avril). Vu que l'entreprise refuse de corriger depuis 42 ans, veuillez faire des constats d'infractions à tout endroit où vous en trouverez. Merci.

[réponse : voir le 16 avril 2021 15:09]

**De :** [lachine@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachine@ville.montreal.qc.ca) [à : Billal Tabaichount, réponse au courriel #134]

**Reçu :** 14 avril 2021 9:27

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel du 13 avril 2021. Une requête officielle a été déposée en votre nom et porte le numéro # **21-80693**. Celle-ci a été acheminée au service concerné afin qu'une personne ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Manon Lacharité, Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [sterling.downey@montreal.ca](mailto:sterling.downey@montreal.ca) [à : Éric Hanson, première réponse au courriel #133]

**Reçu :** 13 avril 2021 9:49

Eric,

Merci pour votre courriel, nous avons fait suivre à nos services d'inspecteurs pour qu'ils rentrent en contact avec la compagnie pour leur rappeler que leurs camelots ont à respecter les règlements en place et si des citoyen souhaite pas recevoir ces sacs il faut la respecter. La ville centre continue à se pencher sur l'enjeux des publi sacs aussi concernant l'impact environnemental. Merci encore,

Sterling Downey, conseiller de la ville – Verdun [autres réponses : voir 14 avril 2021 14:32 et 15:38]

**De :** [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [à : Eve Lynn St-Pierre Guilbault, réponse au courriel #127]

**Reçu :** 14 avril 2021 9:58

Bonjour Mme Saint-Pierre Guilbault,

Je vous remercie pour votre message et je comprends votre demande. J'ai demandé un suivi particulier à

l'arrondissement sur cet enjeu des circulaires et étant à la tête de la commission qui a fait les recommandations que vous mentionnez, je suis bien sûr très en faveur de ces changements et de l'application de règlements.

Je me permets de vous demander si vous avez fait l'objet d'un dépôt de circulaire chez vous directement et fait une plainte personnellement ou alors vous avez constaté la situation chez des résidences voisines essentiellement ? De plus, avez-vous contacté Trans Continental (la compagnie qui produit les publisacs) ou l'arrondissement directement ? D'avance merci pour ces informations. Très cordialement,

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement – Outremont

**De :** [saint-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-leonard@ville.montreal.qc.ca) [à : Diane Poupart, réponse au courriel #137]

**Reçu :** 14 avril 2021 14:27

**Dossier No :** 21-81523

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant le non respect de l'article 30 par l'entreprise Publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de l'urbanisme et de la transition écologique de l'arrondissement, afin qu'une personne ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Web de la Ville de Montréal.

Diane, Bureau Accès Montréal – Saint-Léonard

**De :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) [à : Éric Hanson, deuxième réponse au courriel #133]

**Reçu :** 14 avril 2021 14:32

**Dossier No :** 21-81436

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Votre requête a été transmise à la Division des permis et inspection, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services et espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau.

Nathalie, Bureau Accès Verdun

**De :** [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [à : Éric Hanson, troisième réponse au courriel #133]

**Reçu :** 14 avril 2021 15:38

Bonjour Éric,

Un rappel à l'ordre sera effectué par la division Permis et inspections de l'arrondissement auprès de Publisac. La prochaine étape serait un constat d'infraction. Je te remercie,

Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement [suivi : voir le 16 avril 2021 9:48]

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Patrick Pelletier, réponse au courriel #98]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:24

Bonjour M. Pelletier,

je vous remercie pour votre courriel. Le contrôle des circulaires faisait effectivement partie des recommandations de la Commission

Les recommandations des Commissions permanentes du conseil municipal sont des recommandations à l'administration, qui doit par la suite y répondre officiellement. Le "dès maintenant" n'est donc **pas encore en vigueur** [cf. page 1, note 4].

La réponse officielle prendra la forme d'un dossier déposé au conseil municipal de Montréal. Cela devrait arriver prochainement et vous pouvez être assuré que nous en ferons un suivi adéquat.

Bien cordialement,

Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville [réponse : voir le courriel #144]

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Luc Campeau, troisième réponse au courriel #120]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:30

Bonjour M. Campeau,

je vous remercie pour votre courriel.

Il faut savoir que l'arrondissement n'a pas renouvelé le permis de distribution parce qu'il n'existe pas de permis de distribution. En effet, la distribution n'est pas interdite sur le territoire de Montréal.

Une commission du conseil municipal a travaillé sur le dossier du contrôle des circulaires et a transmis

des recommandations à l'administration, qui doit par la suite y répondre officiellement.

La réponse officielle prendra la forme d'un dossier déposé au conseil municipal de Montréal. Cela devrait arriver prochainement et vous pouvez être assuré que nous en ferons un suivi adéquat.

L'arrondissement pourra ensuite agir en conformité avec les nouvelles balises.

Bien cordialement,

Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville [réponse : voir le courriel #143]

**De :** [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [à : Marc Antoine Gignac, réponse au courriel #84]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:35

Bonjour monsieur Gignac,

Par la présente, au nom des élu.e.s de Rosemont-La Petite-Patrie, j'accuse réception de votre courriel du 24 mars concernant les Publisacs. Soyez assuré que les élu.e.s ont pris connaissance de votre courriel.

Tout comme vous, nous sommes sensibles à cette situation. Vous avez bien fait de déposer une plainte au 311, car ce genre de plainte relève d'un règlement d'arrondissement. Tout est répertorié et documenté.

Nos plus sincères salutations,

Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Liette Gauthier, suivi du 10 avril 2021 10:58]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:36

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre demande concernant la distribution de circulaires. Comme mentionné précédemment, afin que nous puissions y répondre, veuillez fournir les renseignements suivants :

-Les adresses où les incidents ont eu lieu.

-Nom, adresse, numéro de téléphone.

-Lieu d'intervention.

-De nouveau, un bref descriptif de la situation.

Nous donnerons suite à votre demande, dès réception des renseignements manquants. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Diane, Bureau Accès Montréal virtuel [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [de : Liette Gauthier, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 14 avril 2021 21:28 (courriel #140)

Bonjour,

Tel que demandé dans votre courriel du 14 avril (16h36), je vous fournis à nouveau les renseignements suivants.

- Adresses des incidents signalés : 619 Guizot, 7170-7250-7375-7405 Sagard, et 8265-8333 Foucher (mais je répète que c'est un tout petit échantillon, que les infractions ont lieu partout dans l'arrondissement, et que vous pourriez aussi bien faire un constat à tout autre endroit où vous verrez un publisac laissé par terre ou accroché à une clôture).

- Nom et adresse : Liette Gauthier, [adresse fournie] (pour des raisons personnelles, je ne donne pas mon numéro de téléphone et je préfère qu'on me rejoigne par la poste ou par courriel).

- Lieu d'intervention : arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

- Bref description de la situation : laisser des circulaires par terre ou accroché aux clôtures contrevient à l'article 30 du règlement RCA08-14005. L'entreprise Publisac a déjà été avertie, en vain. La Ville ayant adopté en août la recommandation voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction », je vous prie de faire autant de constats d'infractions que vous le pourrez.

Merci.

Liette Gauthier

**À :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [de : Liette Gauthier, réponse au courriel du 13 avril 2021 10:58]

**Envoyé :** 14 avril 2021 21:58 (courriel #141)

Bonjour Madame Lefebvre

Je viens de recevoir votre réponse à mon courriel du 12 avril, et j'avoue être déçue. Bien que vous m'assurez que mes « commentaires ont bien été entendus », ce n'est pas l'impression que je retire de mes échanges avec le bureau de l'arrondissement. Mais puisque vous m'invitez à vous réécrire, voici.

En effet, comme souligné ci-dessous, la plainte n'invoque par l'article 32 du règlement RCA08 14005 (qui traite des autocollants de refus), mais plutôt l'article 30 (qui traite des endroits autorisés pour laisser des circu-

lares en l'absence d'un autocollant). J'apprécierais donc que l'on cesse de parler des pictogrammes, car là n'est pas la question. Le problème, c'est que, malgré de nombreux rappels à l'ordre, Publisac ignore sciemment les normes de livraison que l'entreprise avait pourtant promis de respecter en obtenant son permis de distribution.

C'est pourquoi je vous prie de **passer aux amendes ou de révoquer le permis, comme la Ville s'est elle-même engagée à le faire** quand elle a adopté son plan vert (qui incluait une recommandation concernant l'application immédiate desdites amendes).

Vous me dites également que je dois contacter le 3-1-1. Je veux bien, mais je vous prie de noter qu'en plus d'avoir écrit aux élus de VSP, j'avais inclus le [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) dans la liste des destinataires de mes courriels. Puisque je sais d'expérience que c'est par l'entremise de cette adresse qu'on me répond quand j'écris au 3-1-1, j'avoue ne pas comprendre pourquoi je dois passer par ce chemin détourné au lieu de vous écrire directement, d'autant plus que le site du 3-1-1 ne permet pas d'inclure les photos que je voulais vous envoyer pour appuyer mes dires. Voilà, j'espère que les choses sont plus claires, espérant maintenant votre suivi.

Bien à vous,

Liette Gauthier [réponse : voir le 16 avril 2021 13:06]

À : [patrick.nadeau@montreal.ca](mailto:patrick.nadeau@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 25 mars 2021 8:55]

Envoyé : 15 avril 2021 8:48 (courriel #141b)

Bonjour M. Nadeau,

Le 25 mars, vous m'avez demandé plus de détails sur les plaintes déposées jusqu'ici contre Publisac. Excusez le temps qu'il a fallu pour compiler les 141 courriels envoyés à la Ville à ce jour (ci-joints), mais comme ceux-ci ne cessent d'affluer, la liste aurait été plus longue encore si je ne m'étais pas imposé de vous répondre aujourd'hui. Même chose pour le relevé des infractions (également joint), qui dépasse les 25 000 méfaits. Les photos sont disponibles aux liens fournis dans l'encadré initial.

Ces documents vous montrent pourquoi on peut être inquiet quant au désir réel qu'a la Ville d'agir dans ce dossier, malgré l'annonce faite par Mme Lavigne-Lalonde lors de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles en août dernier. En effet, en dépit de toutes les plaintes émises à ce jour en vertu des règlements **présentement** en vigueur, nous n'avons pas encore reçu la moindre détail quant à une seule amende infligée à l'entreprise, et ce, même si le PDGMR faisait siennes les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (dont celle qui veut « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction »).

Qui plus est, dans votre propre courriel, vous dites vous-même que la Ville compte agir sur la question des circulaires « dans le présent mandat » (alors que la date limite définie dans le PDGMR est en fait le mois de juin 2021), et vous ne fournissez hélas pas l'information demandée, à savoir où en sont rendus les points 1.1.1 et 1.1.2 du Plan. Permettez-nous donc de préciser la question — comme ce sont là les deux seuls points qui permettront aux organismes écologiques appuyant la présente démarche d'évaluer la crédibilité du Plan d'ici les élections de cet automne, nous aimerions savoir :

1) si l'interdiction des sacs de plastique inclura bien cette fois-ci les sacs de circulaires (plus nombreux que ceux de quelque chaîne de commerces que ce soit);

2) si le règlement traitant des circulaires sera bien amendé comme promis et à quelle étape ce processus est rendu (je vous rappelle qu'il suffit de changer deux mots).

Vu l'importance que les enjeux environnementaux auront lors de l'élection de 2021, vous conviendrez qu'il est crucial pour la Ville de ne pas miner la confiance du public dans ce domaine!

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [de : Hiba Jaffal]

Envoyé : 15 avril 2021 9:36 (courriel #142)

Bonjour,

Semaine après semaine, je remarque que Publisac livre ses sacs publicitaires en les jetant par terre ou en les accrochant aux clôtures, ce qui n'est pas conforme aux modalités permises par le Règlement sur la propreté. Faute d'avoir été mis dans les boîtes à lettres, ces sacs traînent souvent très longtemps sans être ramassés, et finissent pas se vider de leur contenu aux quatre vents (voir par exemple les photos fournies en annexe, même si l'arrondissement au grand complet est affecté).

Par conséquent, comme Publisac refuse d'améliorer son système de livraison depuis des années, j'aimerais que la ville intervienne en appliquant les amendes prévues dans de tels cas, ou encore en retirant le permis

qui a été accordé pour ce genre de distribution. Veuillez par ailleurs me tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Sincèrement,  
Hiba Jaffal

À : [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [de : Luc Campeau, réponse au courriel du 14 avril 2021 16:30]

Envoyé : 16 avril 2021 7:46 (courriel #143)

Bonjour Madame Thuillier,

Merci d'avoir répondu à mes interrogations concernant les circulaires. Mais si vous le permettez, j'aimerais clarifier les points que vous avez soulevé.

1) Vous dites qu'il « n'existe pas de permis de distribution ». Pourtant, l'article 29 du Règlement sur la propreté dit que « le conseil peut, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». Et je sais que d'autres arrondissement recourent effectivement à un tel permis. N'est-ce pas la même chose dans Ahuntsic-Cartierville? Et sinon, ne pourrait-on pas contrer d'un coup des milliers d'infractions hebdomadaires en créant un tel permis et en l'accordant SEULEMENT à ceux qui respectent le règlement?

2) Vous dites que « la distribution n'est pas interdite sur le territoire de Montréal ». Fort bien, ce n'est pas ce que je réclame non plus. Par contre, pour un distributeur de circulaires, il est clairement interdit dans chaque arrondissement de laisser des sacs sur le sol ou pendus n'importe où (ce qui est légitime, car le fait de promouvoir un produit n'autorise pas l'annonceur à polluer une ville entière). C'est en vertu de ce règlement-là que j'ai déposé ma plainte, et non parce que je veux qu'on bannisse toute publicité!

3) Vous dites que vous attendez « un dossier déposé au conseil municipal de Montréal [pour] agir en conformité avec les nouvelles balises ». Encore là, je ne vois pas en quoi cela vous empêche de faire respecter VOTRE règlement en attendant, puisque celui-ci n'a pas été abrogé. Vous avez d'ores et déjà en main de quoi donner des contraventions quand une entreprise enfreint vos règles et pollue tout l'arrondissement, en ce moment même. Pourquoi attendre et/ou refuser de corriger la situation?

Bien à vous,  
Luc Campeau

De : [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [à : Éric Hanson, quatrième réponse au courriel #133]

Reçu : 16 avril 2021 9:48

Bonjour,

Nous désirons vous aviser que votre requête en lien avec le dépôt des Publisac dans des endroits non autorisés a été prise en charge et que nous traitons le dossier (#3002791574).

Je suis personnellement en charge de ce dossier et vous invite à prendre contact avec moi pour toute question.

Salutations cordiales,

Samuel Mathieu-Daneau, inspecteur d'arrondissement [voir également le courriel du 21 avril 2021 9:04]

À : [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [de : Patrick Pelletier, réponse au courriel du 14 avril 2021 16:24]

Envoyé : 16 avril 2021 10:17 (courriel #144)

Bonjour Madame Thuillier,

Tout d'abord, merci pour la réponse que vous m'avez envoyée ce 14 avril à la suite de ma plainte traitant des publisacs, dont je vous ai fait parvenir une copie. J'ai depuis ce temps été avisé qu'un dossier avait été ouvert en rapport avec ma requête, et je vous en suis gré.

Je m'étonne cependant de votre affirmation sur l'absence de nécessité de faire respecter la réglementation.

En effet, il me semble que le *Règlement sur la propreté RCA10-09009* est bel et bien entré en vigueur le 18 septembre 2010 — tel qu'indiqué à la toute fin du document ci-joint. Par conséquent, je crois que l'arrondissement est tenu de le faire respecter depuis ce temps, incluant l'article 30 qui précise les modalités de livraison des circulaires (par exemple, dans les boîtes à lettres et non par terre ou suspendues aux clôtures).

En déposant sa recommandation voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction », la Commission sur l'environnement a tout simplement **réitéré** cette nécessité. Vous n'avez donc pas à attendre quoi que ce soit pour intervenir, puisque c'est la même exhortation que la mienne, qui demande aux arrondissements d'**appliquer le règlement actuel** (ce qui devrait aller de soi de toute façon). Même si la Ville a jusqu'en juin 2021 pour amender le règlement, cela ne dispense pas les autorités de **faire respecter ce qui est déjà adopté**. Pour utiliser une comparaison d'actualité : si une nouvelle mesure sanitaire est annoncée

comme imminente, cela ne veut pas dire que les mesures précédentes deviennent caduques en attendant, n'est-ce pas?

Cordialement,  
Patrick Pelletier

**De :** [christian.arseneault@montreal.ca](mailto:christian.arseneault@montreal.ca) [à : Cym Gomery, réponse au courriel #116]

**Reçu :** 16 avril 2021 10:52

Hello Cym,

Thank you for your email. Publisacs are indeed a wasteful imposition on our neighbourhood. I'll check in with our services to see what they have planned on the enforcement front and get back to you as soon as possible. Cheers,  
Christian Arseneault, conseiller de ville, District de Loyola [suivi : voir le 20 avril 2021 10:11]

**De :** [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline Montpetit, suivi du courriel du 7 avril 2021 17:30]

**Reçu :** 16 avril 2021 12:12

Je ne peux transmettre les photos en lot svp me les faire parvenir en lot de 2 merci

Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville [réponse : voir le courriel #145b]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Liette Gauthier, réponse au courriel #141]

**Reçu :** 16 avril 2021 13:06

**Dossier No :** 21- 83730

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaire. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction de l'arrondissement, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Alexandre Klein]

**Envoyé :** 16 avril 2021 14:02 (courriel #145)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement,

Je vous envoie ci-joint quelques photos prises le 6 avril sur des Érables. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément au règlement de l'arrondissement (qui interdit leur dépôt sur les clôtures ou par terre). Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes et les avertissements municipaux que la compagnie a reçus.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est inacceptable !

Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement, que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection.

Merci d'avance.

Alexandre Klein [réponse : voir le 20 avril 2021 12:12]

**De :** [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) [à : Annie Bazinet, réponse au formulaire du 14 avril 2021 ±9:15]

**Reçu :** 16 avril 2021 15:09

**Dossier No :** 21-83927

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant une plainte contre Publisac qui, en laissant des circulaires par terre ou accrochées aux clôtures, enfreint chaque semaine des milliers de fois l'article 30 du règlement RCA08-30024. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie - Inspecteurs du domaine public afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir un suivi de votre requête, vous pouvez communiquer avec le 311 ou vous pouvez nous réécrire à [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Soyez à l'affût des nouvelles de votre arrondissement en vous abonnant gratuitement au [Infolettre](#), en nous suivant sur [facebook](#) ou en consultant notre site web à [montreal.ca](http://montreal.ca)

Guylaine, agente de communication sociale, Bureaux Accès Montréal RDP-PAT

À : [catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca](mailto:catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca) [de : Jacqueline Montpetit, réponse au courriel du 16 avril 2021 12:12]

Envoyé : 16 avril 2021 16:33 (courriel #145b)

Bonjour,

Tel que demandé [courriel en 2 parties, avec photos en pièces jointes].

Jacqueline Montpetit [réponse : voir le 19 avril 2021 11:37]

À : [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 17 avril 2021 11:59 (courriel #146)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 46.2b du *Règlement sur la propreté et les nuisances* CA28 0017, je vous demande donc:

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire de **révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des exemples illustrant le type d'infraction dont je parle (photos prises aux 37-39-51 Gatien-Claude, aux 441-462 place Laframboise, au 40 Lavigne, au 185 St-Joseph et au 15758 Gouin). Mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 19 avril 2021 17:07]

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Linda Babin]

Envoyé : 17 avril 2021 12:04 (courriel #147)

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Bien que la COVID accapare le gros de l'attention des médias, nous savons tous que la crise environnementale ne s'essouffle pas et nécessite notre attention tout autant. Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) adopté par Montréal commence par deux mesures visant à réduire les dommages dus aux circulaires. Or, nous sommes toujours dans l'attente de voir quelles actions concrètes seront mises en place à ce sujet.

Les photos ci-jointes, prises lors d'une ballade à pied le 6 avril sur Messier (4227, 4253, 4255, 4259-61a, 4279) ne sont, hélas, que quelques exemples des très nombreuses infractions commises par Publisac chaque semaine, depuis des années, malgré les nombreuses plaintes envoyées par les résidents, qui ramassent des sacs de circulaires non désirés empilés sur leurs terrains ou balcons. Cela se produit très souvent, et c'est une plaie.

Les règlements de l'arrondissement prévoient pourtant que des amendes salées soient remises aux entreprises qui ne respectent pas les normes dictées par la Ville (les circulaires doivent essentiellement être laissées dans les boîtes à lettres). Si ces amendes étaient appliquées avec ne serait-ce qu'une fraction du zèle consacré au stationnement illégal, il y a gros à parier que l'entreprise reverrait ses façons de faire dans le temps de le dire.

Malheureusement, les meilleures intentions du monde ne donnent rien si les élus ne manifestent aucune volonté politique, et c'est pourquoi je vous demande sincèrement de donner l'exemple en passant aux actes sans tarder. La crédibilité du reste du PDGMR en serait autrement irrémédiablement minée, tout comme l'espoir que nous avons tous d'éviter une catastrophe écologique.

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande,

Linda Babin [accusé de réception : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Linda Babin, réponse au courriel précédent]

**Reçu :** 17 avril 2021 12:05

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous efforçons d'y répondre dans les deux jours ouvrables. Lorsque le volume de demandes que nous recevons est élevé, le délai de réponse peut prendre quelques jours de plus. D'ici là, vous pouvez aussi consulter ou utiliser nos autres services. Nous vous remercions de nous avoir écrit.

L'équipe du Centre de services 311

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Marion Bellin]

**Envoyé :** 17 avril 2021 15:57 (courriel #148)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités. Tout cela sans évidemment respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes).

La Ville a déjà sommé TC d'arrêter ces méfaits. Malgré de belles promesses, l'entreprise n'a rien corrigé et les problèmes perdurent, entre autres sur le boulevard St-Joseph (voir les quelques photos ci-jointes — qui constituent seulement un échantillon, et ne devraient pas être considérées comme les seuls endroits affectés). Par conséquent, j'apprécierais être informée des actions que vous allez prendre.

Une résidente qui vous remercie des efforts que vous ferez en ce sens.

Marion Bellin

**À :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Marc Caveng]

**Envoyé :** 17 avril 18:42 (courriel #149)

Chers inspecteurs et conseillers.ères municipaux.ales,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire. Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source, et la Ville a le pouvoir de forcer le distributeur à le faire, que ce soit en abrogeant son permis, ou encore en lui remettant **les amendes prévues** lorsqu'un sac est laissé par terre ou accroché à une rampe.

Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. Si vous avez besoin de cas précis pour ouvrir un dossier, vous trouverez ci-joint quelques infractions que j'ai relevées sur la rue de Verdun. Ce ne sont cependant qu'une toute petite fraction des méfaits de l'entreprise, alors ne vous gênez pas pour faire vos propres constats à tous les autres endroits que vous repérerez vous-mêmes.

J'attends votre réponse par retour de courriel. D'ici là, veuillez agréer mes meilleures salutations.

Mathieu Caveng [réponses : voir le 19 avril 2021 14:46 et le 21 avril 2021 9:04]

**À :** [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Nina Severa]

**Envoyé :** 17 avril 2021 22:09 (courriel #150)

Aux conseillers et aux inspecteurs municipaux:

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi on renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que, depuis des années, celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout ou abandonnés au sol).

Voir autant d'articles publicitaires distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés me déçoit chaque semaine. Si vous voulez que la population vous prenne au sérieux quand vous annoncez que vous voulez rendre l'arrondissement plus vert, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces

contrevenants chroniques! Ça me semble une épine assez facile à extraire du pied, puisque le règlement l'exige déjà. S.v.p., faites-les respecter.

Au cas où vous douteriez encore du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos récentes. Ce n'est toutefois qu'un tout petit échantillon, car le problème survient un peu partout. Ne limitez donc pas vos inspections aux seules adresses que je vous signale (une fois sur le terrain, vous aurez l'embarras du choix).

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous souhaite une bonne journée.

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : France Langlais]

Envoyé : 18 avril 2021 9:45 (courriel #151)

Bonjour,

Aux responsables des amendes dans Ville-Marie :

Vous trouverez en pièces jointes des photos prises sur dans mon quartier (partie Est du Centre-Sud) où l'on peut voir plusieurs infractions commises par Publisac. En plus d'être extrêmement disgracieux, d'encombrer les passages et surtout, de polluer tout le quartier, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement. L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir dans le meilleur des pouvoirs qui lui sont conférés. Ainsi, j'invite les autorités de Ville-Marie à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants.

J'invite aussi les élus à faire appliquer les amendes prévues lorsqu'un sac est laissé par terre ou accroché n'importe où (d'après le règlement, les circulaires doivent être laissées DANS les boîtes à lettres). Mieux encore, révoquez le permis de distribution de ce grand récidiviste!

Merci beaucoup pour votre compréhension.

Cordialement,

France Langlais [réponse : voir le 19 avril 2021 14:50]

À : [mbarbe@ville.montreal.qc.ca](mailto:mbarbe@ville.montreal.qc.ca) [de : Yolaine Lapierre]

Envoyé : 18 avril 2021 10:44 (courriel #152)

Chers élus, cher élues,

Je sais que Montréal se targue d'être verte, mais au fil de mes promenades, tout ce que je vois, ce sont des sacs de plastique laissés à la traîne et des circulaires éparpillées un peu partout, à défaut d'avoir été glissées dans les boîtes à lettres comme l'exige l'article 5.3 du *Règlement concernant la distribution des circulaires*. En ignorant volontairement les règles qu'elle devrait suivre, l'entreprise Transcontinental nuit à tous les citoyens.

Il est grand temps qu'on ne lui laisse plus le champ libre, car cela donne un très mauvais exemple à tout le monde. Comment peut-on s'attendre à ce que chaque personne agisse de façon responsable quand une seule entreprise génère à elle seule autant de rebuts? Je vous enjoins donc de serrer la vis, non pas en lui donnant des avertissements qu'elle est libre d'ignorer (ce qu'elle fait depuis plus de 40 ans), mais en dressant des constats d'infraction sévères, comme on le ferait avec n'importe quel autre délinquant chronique.

En guise d'échantillon, vous trouverez ci-joint quatre photos que j'ai prises sur les avenues Strathyre (#61 et 99-103) et Riverview (#95 et 100). Ce ne sont que quelques exemples d'infractions, et je vous invite à venir faire vos propres constats sur n'importe quel pâté de maison de LaSalle, les mercredis en après-midi. Merci de faire le nécessaire pour que le règlement soit respecté!

Sincèrement,

Yolaine Lapierre [réponse : voir le 19 avril 2021 11:37]

À : [lasalle@ville.montreal.qc.ca](mailto:lasalle@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de LaSalle [de : Stéphane Dery]

Envoyé : 18 avril 2021 12:27 (courriel #153)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

Je vous demande donc, en vertu des articles 5.3 et 8.3 du *Règlement 2170 concernant la distribution de circulaires* :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (par exemple le mercredi près de la mairie d'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je vous montre en annexe le type d'infraction dont je parle, mais svp, ne considérez pas que ces sacs sont les seuls mal livrés, et faites des constats pour d'autres adresses au besoin (ma plainte concerne tout le quartier). Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Stéphane Dery [réponse : voir le 6 mai 2021 14:48]

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Solenn Guyon]

Envoyé : 18 avril 2021 20:59 (courriel #154)

Bonjour,

En me baladant dans le quartier, je suis toujours choquée par autant de laisser aller dans la distribution des circulaires. J'aimerais donc faire par ce courriel une plainte concernant la livraison sauvage de circulaires qui enfreint le règlement selon lequel tout article publicitaire doit être laissé « 1. dans une boîte ou une fente à lettres; 2. dans un récipient prévu à cet effet; 3. sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4. en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3 ».

Quand ces normes ne sont pas respectées, les circulaires encombrant le passage, déparent nos propriétés, se répandent un peu partout, s'envolent au vent, souillent le quartier au grand complet et entraînent des frais de nettoyage considérables pour l'arrondissement. La direction de Publisac ayant déjà montré lors des consultations publiques sur les circulaires qu'elle n'avait pas l'intention de corriger la situation, je vous prie de la mettre à l'amende pour ces infractions (ou toute autre infraction similaire que vos inspecteurs pourraient repérer). Merci de prendre en considération.

Solenn Guyon

De : [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline Montpetit, réponse au courriel #145b]

Reçu : 19 avril 2021 11:37

Je vous remercie pour l'envoi j'ose espérer que la transmission passera je laisse le soin à l'arrondissement de faire le nécessaire, si possible revenez moi périodiquement pour vous faire part des développements.

[réponse : voir le courriel #156]

De : [manon.barbe@montreal.ca](mailto:manon.barbe@montreal.ca) [à : Yolaine Lapierre, réponse au courriel #152]

Reçu : 19 avril 2021 11:37

Bonjour,

Au nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Madame Manon Barbe, j'accuse réception de votre correspondance datée du 18 avril 2021 au sujet du règlement 2170.

Soyez assurée que votre correspondance a été portée à l'attention de la mairesse et acheminée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour suivi.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrondissement de LaSalle et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Carole Cardinal, chargée de secrétariat

À : [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Louis-F. Garneau]

Envoyé : 19 avril 2021 13:57 (courriel #155)

Bonjour,

Il est temps selon moi d'agir contre les publisacs laisser un peu partout à Verdun (ci-joint, des photos de quelques cas, même s'il y en a beaucoup d'autres comme ça).

Comme j'ai récemment appris que l'arrondissement avait un règlement précisant que les circulaires doivent être laissées DANS les boîtes à lettres, j'aimerais que vous l'appliquiez avec rigueur jusqu'à ce que la compagnie comprenne que son laisser-aller n'est plus accepté à Verdun, amendes à l'appui. Merci.

Louis-Frédéric Garneau

**De :** [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [à : Antoine Choquette Giguère, réponse au courriel #129]

**Reçu :** 19 avril 2021 14:41

**Dossier No :** 21-85675

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande au sujet des circulaires. Nous avons créé un dossier que nous avons transmis à la **direction de la mobilité et de la planification des déplacements** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement, afin qu'il soit traité dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, nous vous invitons à nous écrire à nouveau à [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant le numéro de votre dossier.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Denis Boisclair, agent de communications sociales

**De :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) [à : Mathieu Caveng, première réponse au courriel #149]

**Reçu :** 19 avril 2021 14:46

**Dossier No :** 21-85981

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant les infractions aux distributions de circulaires. Votre requête a été transmise à la Division du développement du territoire afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services et espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau.

Bureau Accès Verdun [voir aussi le 21 avril 2021 9:04]

**De :** [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) [à : France Langlais, réponse au courriel #151]

**Reçu :** 19 avril 2021 14:50

**Dossier No :** 21-86092

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaire. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service des inspecteurs, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Caroline, Arrondissement de Ville-Marie

**À :** [catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca](mailto:catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca) [de : J. Montpetit, réponse au courriel du 19 avril 2021 11:37]

**Envoyé :** 19 avril 2021 14:58 (courriel #156)

Merci,

Si les photos sont trop grosses pour la bande passante, laissez-le moi savoir, je vous les ferai parvenir une à une.

Si vous avez 2 minutes, avec qui je dois faire le suivi à l'arrondissement? Je ne voudrais pas déranger plusieurs personnes avant d'arriver à la bonne.

Merci et oui, je ferai un suivi périodique.

Bonne journée à vous.

Jacqueline Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 19 avril 2021 15:59

Adressez vous à l'assistante du maire madame Mariam Lagaad [[mariam.laagad@montreal.ca](mailto:mariam.laagad@montreal.ca) 514.557.9985], je vous remercie du suivi [réponse : voir le courriel #159]

**De :** [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #146]

**Reçu :** 19 avril 2021 17:07

Monsieur Montpetit

Nous accusons réception de votre demande.

Le Règlement sur la propreté pour le territoire de l'arrondissement encadre la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Toutefois, ce règlement ne concerne pas la distribution de journaux.

Le citoyen qui ne désire pas recevoir d'articles publicitaires sur sa propriété peut le faire en apposant sur la boîte aux lettres ou la porte un autocollant réglementaire fourni par l'arrondissement.

Lorsque le citoyen n'a pas apposé l'autocollant réglementaire, le camelot peut déposer les articles publicitaires à l'un ou l'autre des endroits suivants :

- dans une boîte ou une fente à lettres ou autre récipient prévu à cet effet, sur un porte-journaux, ou, le cas échéant, en le suspendant, à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement
- dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé, sur une étagère ou dans un récipient prévu à cet effet, à condition de ne pas obstruer ni encombrer la voie d'issue.

Quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires doit emprunter les allées, trottoirs ou chemins menant aux bâtiments.

#### **Article publicitaire**

Sont considérés comme étant des articles publicitaires : un dépliant, une circulaire, une brochure, un prospectus, un feuillet ou tout article publicitaire semblable conçu à des fins d'annonce ou de réclame.

#### **Distribution sur le domaine public**

Il est interdit de déposer tout papier sur un véhicule automobile stationné sur le domaine public, sauf un constat d'infraction.

- L'autocollant est gratuit pour les résidents montréalais dans les bureaux Accès Montréal et à l'écoquartier de l'arrondissement.

- Apposer l'autocollant sur le lieu de réception des articles publicitaires.

- Dans le cas d'un immeuble à logements, il doit y avoir un autocollant sur chacune des boîtes postales. Un autocollant à la porte de l'immeuble n'est valable que pour l'entrée, non pas pour les boîtes de chaque locataire.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Guerdy, Bureau Accès Montréal virtuel [réponse : voir le courriel #161]

**De :** [josefina.blanco@montreal.ca](mailto:josefina.blanco@montreal.ca) [à : Dave Saint-Amour, réponse au courriel #108]

**Reçu :** 19 avril 2021 17:12

Bonjour M Saint-Amour,

Merci pour votre courriel. Dû à un volume élevé de messages, les délais de réponse sont plus longs que ce que j'aimerais.

Merci de votre compréhension. Je vous reviens dans les meilleurs délais.

En toute collaboration,

Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement

**De :** [craig.sauve@montreal.ca](mailto:craig.sauve@montreal.ca) [à : Tony Campanelli, réponse au courriel #115]

**Reçu :** 19 avril 2021 20:44

Hi Tony!

I hope you and yours are healthy and doing well. Sorry for the delay in responding - I wanted to verify a few angles. In the short term, we will be writing to Publi-Sac in order to ask them to make sure their employees follow the rules. Indeed, there is a certain modality they must follow, and as you pointed out, they do not always do so (which leads to a messy neighbourhood).

Secondly, the city is evaluating the banning of publisac distribution. We were moving in that direction and then the pandemic hit and priorities changed in the short and medium term, but that file is still active. There are a few things being verified first before we go forward with that angle, but stay tuned. We'll keep you posted.

Wishing you a happy and healthy (and CLEAN) spring! Cheers,

Craig Sauvé, City councillor

**À :** [lasalle@ville.montreal.qc.ca](mailto:lasalle@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de LaSalle [de : Marie-Soleil Filiatrault]

**Envoyé :** 20 avril 2021 9:25 (courriel #157)

Madame, Monsieur,

Veillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis, elle

distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, sans respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes).

Ceci offense mes valeurs citoyennes. Il est inadmissible que nous nous laissions une grande corporation se moquer aussi ouvertement des paramètres qu'elle s'était pourtant engagée à respecter lors de l'obtention de son permis.

Les autorités ont déjà sommé TC d'arrêter ces méfaits, en vain. J'en conclus que TC n'en a pas tenu compte, car les problèmes perdurent (voir les photos ci-jointes, prises sur la 3e et la 9e Avenues — qui illustrent à peine une toute petite partie du problème). Par conséquent, j'apprécierais être informée des actions plus musclées que vous allez maintenant prendre (amendes, révocation du permis).

Une résidente qui vous remercie des efforts que vous ferez en ce sens,  
Marie-Soleil Filiatrault

**De :** [christian.arseneault@montreal.ca](mailto:christian.arseneault@montreal.ca) [à Cym Gomery, suite du courriel du 16 avril 2021 10:52]

**Reçu :** 20 avril 2021 10:11

Hello again Cym,

I have just been informed by our services that **there are not currently any plans to tighten up enforcement of the bylaw** [cf. page 1, note 4] as our inspectors are overstretched. If you are unsatisfied with this assessment, I suggest you join us at the next Borough Council meeting and ask a question on the topic to the Mayor. Cheers,

Christian Arseneault, City councillor [suivi envoyé à la mairesse Plante : voir le courriel #158]

**De :** [caroline.bourgeois@montreal.ca](mailto:caroline.bourgeois@montreal.ca) [à : Annie Bazinet, réponse au courriel #130]

**Reçu :** mar. 20 avril 2021 11:43

Bonjour Mme Bazinet,

Nous avons bien reçu votre courriel du 12 avril dernier relativement à la distribution du sac de circulaires.

Nous avons transmis votre demande à la direction concernée pour suivi approprié.

Veillez recevoir, Mme Boivin [sic], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie Séguin, adjointe, pour Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

**De :** [arcelle.appolon@montreal.ca](mailto:arcelle.appolon@montreal.ca) [à : Alexandre Klein, réponse au courriel #145]

**Reçu :** 20 avril 2021 12:12

Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Veuillez toutefois d'abord vous assurer que les résident-es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire: le ou la citoyen-ne doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement ou par [votre Écoquartier](#), qu'il ou elle ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Si le distributeur contrevient à cet autocollant, veuillez fournir au 311 les adresses des méfaits et le distributeur concerné."

Cordialement,

Arcelle Appolon, responsable, soutien aux élu.e.s [réponse : voir le courriel #165]

**À :** [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca) [de : Cym Gomery]

**Envoyé :** 20 avril 2021 14:21 (courriel #158)

English version follows

Madame Plante :

Je vous écris au sujet de la persistance des publisacs à Montréal. TC Transcontinental produit et distribue chaque semaine ces sacs de plastique remplis de publicités imprimées dans les foyers montréalais, sur la base d'une option de refus, de la même façon que les pages jaunes étaient auparavant distribuées.

Je faisais partie des près de 1000 citoyens et organismes qui ont présenté un mémoire lors de la consultation publique de la Ville de Montréal concernant les publisacs en octobre 2019. Suite à cette consultation, un rapport de recommandations a été produit et les statistiques qui suivent sont tirées de ce rapport.

Chaque semaine, TC Transcontinental livre 500 tonnes de publicités en papier et 800 000 sacs en plastique (donc 41 600 000 sacs par an) aux portes des propriétaires montréalais, alors que ces mêmes propriétaires n'ont jamais demandé expressément ces publicités. On estime que ces publicités représentent 11 % de l'ensemble des déchets envoyés aux centres de tri - des déchets inutiles qui coûtent de l'argent à la ville pour leur traitement, et qui augmentent les émissions de Montréal lorsque les véhicules livrent 800 000 sacs chaque semaine, d'abord aux foyers individuels, puis de ces mêmes foyers aux centres de tri et aux sites d'enfouissement.

Le document "[Consultation publique sur le contrôle des circulaires, RAPPORT ET RECOMMANDATIONS](#)" fait dix recommandations, et la première recommandation est double :

- Limiter la distribution de ces sacs aux personnes qui avaient spécifiquement accepté de les recevoir (*Opt-in delivery*). Les personnes qui souhaitaient recevoir Publisacs pouvaient apposer un autocollant sur leur boîte aux lettres. À ma connaissance, cette recommandation d'opt-in n'a jamais été appliquée, et ceux qui ne veulent pas recevoir les sacs doivent contacter la société et se désengager, ou (comme beaucoup le font, j'en suis sûre) simplement jeter le sac et tout son contenu directement dans la poubelle ou le bac de recyclage chaque semaine.

- Exiger que les publicités soient placées dans des sacs en papier plutôt qu'en plastique. Cela n'a pas été fait non plus, bien que la société ait fait une faible tentative d'écoblanchiment en étiquetant les sacs en plastique comme étant en "plastique recyclé" (ce qui n'est pas très écologique, puisque même les plastiques recyclés nécessitent un traitement et ne sont jamais biodégradables).

Je vous écris pour demander que votre administration municipale prenne des mesures pour appliquer au moins la première recommandation du rapport susmentionné, ou de préférence toutes les recommandations, dès que possible. Cela fait 14 mois que le rapport a été publié, et je pense que nous avons attendu trop longtemps pour agir sur cette question, qui est préoccupante en raison des émissions, des déchets, et aussi simplement par respect pour les souhaits de tous les citoyens de Montréal qui ne souhaitent pas avoir des déchets livrés à leur porte chaque semaine.

Je vous remercie.

[English version]

Dear Mayor Plante :

I am writing to you regarding the ongoing persistence of publisacs in Montréal. TC Transcontinental produces and distributes these plastic bags, filled with printed advertisements, weekly to Montréal homes, on an opt-out basis, similar to the way that [Yellow pages](#) advertisements were previously distributed.

I was one of almost 1000 citizens and organizations who presented a memorandum in Ville de Montréal's public consultation regarding the publisacs in October 2019. Following the consultation, a [recommendations report](#) was produced, and the statistics that follow are taken from this report.

Each week, TC Transcontinental delivers 500 tonnes of paper advertisements and 800 000 plastic bags (thus [41 600 000 bags per year](#)) to the doorsteps of Montréal homeowners, even though these same homeowners never expressly requested these advertisements. These ads are estimated to represent 11% of all the waste sent to sorting facilities – unnecessary waste that is costing the city money for processing, and which is increasing Montréal's emissions as vehicles deliver 800,000 bags each week, first to individual households, and later from these same households to sorting centers and landfills.

The "[Consultation publique sur le contrôle des circulaires, RAPPORT ET RECOMMANDATIONS](#)" document made ten recommendations, and the first recommendation was twofold:

- Limit the distribution of these bags to individuals who had specifically agreed to receive them (*Opt-in delivery*). Individuals who wished to receive Publisacs could appose a sticker to their mailboxes. To my knowledge, this opt-in recommendation was never applied, and those who do not want to receive the bags must contact the company and opt-out, or (as I am sure many do) – simply throw the bag and all its contents directly in the trash or the recycling bin each week.

- Mandate that the advertisements be placed in paper instead of plastic bags. This also has not been done; although the company has made a feeble attempt at greenwashing, by labelling the plastic bags as "recycled plastic" (not very green, since even recycled plastics require processing, and they never biodegrade).

I am writing to ask that your city administration take steps to enforce at least the first recommendation of the aforementioned report, or preferably all the recommendations, as soon as possible. It has been 14 months since the report was issued, and I think that we have waited too long to take action on this issue, which is of concern because of emissions, waste, and also simply out of respect for the wishes of all the Montréal citizens who do not wish to have garbage delivered to their doorstep each week.

Thank you,

Mrs. Cymry Gomery

**De :** [Arcelle.Appolon@montreal.ca](mailto:Arcelle.Appolon@montreal.ca) [à : Diane Gariépy, troisième réponse au courriel #110]

**Reçu :** 20 avril 2021 14:13

Bonjour Mme Gariépy,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es d'arrondissement.

Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Veuillez toutefois d'abord vous assurer que les résident-es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire: le ou la citoyen-ne doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement ou par [votre Écoquartier](#), qu'il ou elle ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement). Si le distributeur contrevient à cet autocollant, veuillez fournir au 311 les adresses des méfaits et le distributeur concerné.

Cordialement,

Arcelle Appolon, responsable, soutien aux élu.e.s

**À :** [mariam.laagad@montreal.ca](mailto:mariam.laagad@montreal.ca) [de : Jacqueline Montpetit, réponse au courriel du 19 avril 2021 15:59]

**Envoyé :** 20 avril 2021 16:38 (courriel #159)

Bonjour Madame Laagard,

Suite au courriel de Mme Clément Talbot, tel qu'entendu, je vous fais parvenir les photos par nom de rue.

Vous aurez au total 12 photos à la fin de mes envois. Si cela ne fonctionne pas, laissez-le-moi savoir.

Au plaisir de faire un suivi ensemble.

Jacqueline Montpetit

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : François Payen]

**Envoyé :** 21 avril 2021 7:39 (courriel #160)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités. Tout cela sans évidemment respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochés aux rampes et aux poignées de portes). Il suffit de mettre le nez dehors pour relever une multitude d'infractions - voir exemples en pièces jointes. Ceci va à l'encontre de mes valeurs citoyennes : Il est inadmissible que nous laissions une grande corporation ignorer impunément les règles. Vu que celle-ci a déjà été avertie en vain par le passé, il est temps de passer aux amendes (ou encore, de lui enlever son permis de distribution). J'apprécierais être informé des actions que vous allez prendre.

Un résident qui vous remercie des efforts que vous ferez en ce sens.

François Payen [réponses : voir le 21 avril 2021 13:42 et le 22 avril 2021 13:25]

**De :** [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [à : Mathieu Caveng, deuxième réponse au courriel #149]

**Reçu :** 21 avril 2021 9:04

Bonjour,

Je me présente, je suis Samuel, l'inspecteur qui a pris votre requête en charge pour les Publisac.

Votre requête et vos informations ont été jointes à la requête #3002791574 qui a été ouverte la semaine dernière pour la même problématique. Nous travaillons présentement afin que Publisac se conforme à la réglementation en vigueur pour la distribution d'articles promotionnels à Verdun.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Cordialement,

Samuel Mathieu-Daneau, inspecteur d'arrondissement [réponse : voir le courriel #176]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : François Payen, première réponse au courriel #160]

**Reçu :** 21 avril 2021 13:42

**Dossier No :** 21-88510

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant votre plainte. Le dossier ci-dessus a été transmis à la

Direction responsable de l'arrondissement, afin que le responsable attiré à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Caroline, Bureau Accès Montréal virtuel [autre réponse : 22 avril 2021 13:25]

À : [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'IBSG [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 19 avril 2021 17:07]

**Envoyé** : 21 avr. à 16 h 23 (courriel #161)

Bonjour Guerdy,

Merci de me citer le Règlement sur la propreté, mais je le connaissais déjà, puisque j'en invoquais moi-même l'article 30 dans la plainte que j'ai déposée auprès de vous contre les publisacs mal livrés. Ce que je vous demandais, c'est **D'APPLIQUER** ce règlement en faisant des constats d'infractions, voire en annulant le permis des distributeurs fautifs. J'attends donc maintenant que vous m'envoyiez le numéro d'un dossier qui me permettra de veiller au bon suivi de ma plainte. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 22 avril 2021 15:00]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Marc-André Thibault]

**Envoyé** : 21 avril 2021 19:02 (courriel #162)

Bonjour,

Par la présente, je vous informe que je viens d'envoyer une plainte sur le site du 3-1-1 contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 30 du règlement RCA08-14005, qui interdit le dépôt de circulaires au sol ou sur les clôtures, même quand les occupants n'ont pas apposé d'autocollant de refus sur leur boîte à lettres (il est de toute façon absurde de demander à chaque citoyen de créer sa propre interdiction quand on peut beaucoup plus facilement éliminer une grosse partie du problème d'un coup, en punissant le contrevenant à la source).

À preuve, voyez par exemple les photos ci-jointes, prises aux 6292, 7117, 7119 et 7127 Louis-Hébert. Individuellement, chaque cas isolé peut sembler mineur, mais ça devient extrêmement polluant quand on sait que 900 000 sacs sont livrés à Montréal chaque semaine, sans tenir compte des règlements. Dans le cadre de la présente crise environnementale, il me semblerait irresponsable de tolérer plus longtemps ce comportement nocif, et comme l'entreprise a déjà été avertie en vain à maintes reprises, je vous prie de passer aux amendes, ou encore de retirer leur permis de distribution.

Je vous enjoins même de ne pas attendre l'éventuel changement de règlement que la Ville a promis d'implanter d'ici juin 2021, car on a vu à Mirabel que Publisac continue quand même ses infractions quand un tel règlement est adopté. La seule façon de faire cesser leurs méfaits, c'est de demander aux inspecteurs municipaux de faire une série de constats d'infractions, et ce, pas seulement aux quelques adresses que je vous ai fournies, mais dans tous les cas de livraisons fautives qu'ils trouveront (ce qui devrait être facile, vu qu'on sait d'avance quand et à quel endroit la distribution a lieu). Si on agit ainsi, serait-ce que lors de deux jours de livraisons (le mardi dans Villeray), ils comprendront bien plus rapidement le message et cesseront enfin d'étouffer nos quartiers sous des tonnes de sacs non sollicités.

Et ne prétendons pas que l'arrondissement manque de ressources pour agir, puisque les amendes de 4000\$ par infraction couvriront amplement les frais encourus, incluant le salaire de nouveaux inspecteurs, si jamais il faut en engager quelques-uns juste pour cette tâche bien précise. Vous avez le pouvoir de mettre fin dès maintenant à l'un des plus gros gaspillages jamais vus au Québec (182 millions de sacs de plastique par année; 100100 tonnes de déchets qui ne peuvent même pas être recyclés à cause du mélange plastique/papier). Par pitié, passez aux actes avant que nos sites d'enfouissement débordent, ce qui est déjà annoncé pour l'an prochain!

Au nom des générations qui vont avoir à vivre avec les conséquences de l'inaction d'aujourd'hui, je vous remercie d'avance de bien vouloir régler le problème avant les élections de cet automne. L'environnement sera un facteur important dans les intentions de vote, alors ne manquez pas votre chance...

Marc-André Thibault

À : [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : Claire Vallée]

**Envoyé** : 21 avril 2021 19:23 (courriel #163)

Bonjour,

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi la Ville renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout).

Voir autant de sacs distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés me déçoit chaque semaine. Si vous voulez que la population croie à votre bonne volonté écologique, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le pied assez facile à extraire, puisque les règlements existent déjà. Il suffit de les faire respecter.

Au cas où vous douteriez du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises dans l'arrondissement, en guise d'exemples. Mais vous pourriez tout aussi bien choisir n'importe quelle autre rue le jour de la distribution, et je suis certaine que vous trouverez des dizaines d'infractions similaires.

En attendant d'être informée des actions concrètes que vous prendrez pour contrer ce fléau, je vous remercie de votre attention.

Claire Vallée

À : [arcelle.appolon@montreal.ca](mailto:arcelle.appolon@montreal.ca) et conseillers de VSP [de : A. Klein, réponse au courriel du 20 avril 2021 12:12]

**Envoyé** : 21 avril 2021 20:06 (courriel #164)

Chère Mme Appolon,

Je vous remercie pour votre retour. Je tenais néanmoins à préciser certains points.

Dans la réponse que vous m'avez envoyée ce 20 avril au sujet de ma plainte du 16 avril contre Publisac, vous m'indiquez qu'il y a infraction seulement si «les résident·es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire». Or, l'article 30 du Règlement RCA08-14005 précise qu'il est *«interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf: 1° dans une boîte ou une fente à lettres; 2° dans un récipient prévu à cet effet; 3° sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4° en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3; 5° dans le vestibule d'un bâtiment»*. Les photos que j'ai fournies montraient donc des infractions, même sans pictogramme.

Les dépôts sont interdits au sol ou sur les clôtures car les sacs enlaidissent les façades, salissent les propriétés, encombrant dangereusement les escaliers, font de la publicité en zone résidentielle, montrent aux voleurs que les occupants sont absents, et quand il vente, déversent des circulaires dans tout le quartier. C'est l'arrondissement (donc chaque citoyen) qui doit payer pour nettoyer tout ça, et comme ces rebuts mixtes ne sont pas recyclés, ils finissent au dépotoir alors que nous manquons déjà d'espace pour cela. En d'autres mots, les tonnes de circulaires mal livrées sont une forme importante de pollution. Il faut l'enrayer!

C'est d'ailleurs ce que Montréal a promis de faire en adoptant en août 2020 la recommandation exigeant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues ». Le fait d'avoir des « ressources limitées » n'est donc pas une excuse, d'autant plus qu'à 4000\$/pièce, lesdites amendes permettraient d'engager bien plus d'inspecteurs municipaux.

Merci de prendre donc en main ce problème, tel qu'il doit l'être et ce sans tenter de prendre la défense des distributeurs voyous qui ternissent l'arrondissement! Merci d'avance.

Bien cordialement,  
Alexandre Klein

**De** : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : François Payen, réponse au courriel #160]

**Reçu** : 22 avril 2021 13:25

Bonjour M. Payen,

Merci d'avoir contacté vos élu·es d'arrondissement. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur·ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir,

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu·es

**De** : [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #161]

**Reçu** : 22 avril 2021 15:00

**Dossier No** : 21-89814

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a

été transmis à la Direction de l'Aménagement Urbain de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [bam@ville.montreal.qc.ca](mailto:bam@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Tarek, agent de communications sociales, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Claudine Hubert]

**Envoyé** : 23 avril 2021 10:51 (courriel #165)

Aux responsables des amendes,

Vous trouverez en pièces jointes cinq photos prises sur Louis-Hébert et la 1<sup>re</sup> Avenue, où l'on peut voir plusieurs infractions commises par Publisac en laissant des circulaires sans recourir aux boîtes à lettres, comme le règlement l'exige. En plus d'être extrêmement disgracieux, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement.

L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir dans le meilleur des pouvoirs qui lui sont conférés. C'est pourquoi j'invite les autorités de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants : appliquez les amendes prévues, ou mieux encore, révoquez le permis de distribution de ce grand pollueur.

Merci beaucoup pour votre compréhension.

Claudine Hubert [réponse : voir le 25 avril 2021 8:54]

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Jennifer Coutou Dellar]

**Envoyé** : 23 avril 2021 15:04 (courriel #166)

Bonjour,

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas effectuées de la bonne manière dans mon quartier (exemple ci-joint).

Il me semble évident qu'une pollution importante et cumulative est générée par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés sur le parterre sans égard pour le règlement d'arrondissement.

Puisque l'entreprise ne prête visiblement aucune attention aux plaintes et aux avertissements qu'elle reçoit, je vous prie de faire davantage preuve de vigilance à cet égard, afin d'assurer une saine gestion de changement dans ce dossier le plus rapidement possible.

Avec mes remerciements,

Jennifer B. Coutou Dellar [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De** : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Jennifer B. Coutou Dellar, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu** : 23 avril 2021 15:04

Subject: Accusé de réception - 311 Montréal

To: Jennifer B. Coutou Dellar <[jendellar@gmail.com](mailto:jendellar@gmail.com)>

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous efforçons d'y répondre dans les deux jours ouvrables. Lorsque le volume de demandes que nous recevons est élevé, le délai de réponse peut prendre quelques jours de plus. D'ici là, vous pouvez aussi consulter ou utiliser nos autres services. Nous vous remercions de nous avoir écrit.

L'équipe du Centre de services 311, Ville de Montréal

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Marietta Corcuera]

**Envoyé** : 23 avril 2021 20:28 (courriel #167)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, près de huit mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque lundi de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire. Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville a le pouvoir d'intervenir.

Les choses ont assez traîné: appliquez sans tarder les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. Si vous voulez montrer aux citoyens qu'une entreprise n'est pas au-dessus des règlements, de grâce, faites le travail de contrôle que la Ville prône et serrez la vis, ou alors révoquez simplement leur permis!

A titre d'exemples, vous trouverez ci-joint un tout petit échantillon d'infractions repérées dans l'arrondissement. Mais je vous invite évidemment à faire vos propres constats un peu partout, car de tels méfaits ne manquent pas. J'attends votre réponse par retour de courriel.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Marietta Corcuera [réponse : voir le 25 avril 2021 8:28]

À : [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Catherine Barré]

Envoyé : 24 avril 2021 7:39 (courriel #168)

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un immeuble à Verdun depuis 2011. L'environnement et la propreté sont des valeurs importantes pour moi.

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet.

Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

Je vous demande donc, en vertu des articles 32 et 49.2b du *Règlement sur la propreté* :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (tous les mardis dans Verdun),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

J'ai joint des photos du type d'infraction dont je parle, mais svp, ne considérez pas que ces sacs sont les seuls mal livrés, et faites des constats pour d'autres adresses au besoin (ma plainte concerne tout le quartier). Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci!

Catherine Barré [réponses : voir le 25 avril 2021 8:33 et le 28 avril 2021 16:08]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Alexis Dagenais Everell]

Envoyé : 24 avril 2021 10:26 (courriel #169)

Bonjour aux conseillers et aux inspecteurs municipaux de l'arrondissement Villeray St-Michel Parc Extension:

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi les autorités renouvellent encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac, surtout lorsqu'on sait que celui-ci enfonce des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, plutôt que suspendus un peu partout — et cela s'applique même si les résidents n'ont pas recouru à un pictogramme de refus).

La Ville peut difficilement prétendre qu'elle vise un objectif Zéro Déchet quand elle laisse autant de sacs être distribués de travers à des gens ne les ayant pas explicitement demandés. Si vous voulez que la population prenne au sérieux vos initiatives vertes, vous devriez commencer par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre les contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le pied assez facile à extraire, vu que les règlements existent déjà. Il vous suffit de les faire respecter, et c'est là le rôle des inspecteurs. Les amendes perçues devraient d'ailleurs permettre à l'opération de s'autofinancer, voire d'engager des inspecteurs supplémentaires au besoin.

Au cas où vous douteriez du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises cette semaine dans mon quartier au 7904 Casgrain et aux 7839-7859-7861-7945-8018-8036-3038-8086-8088-8092 St-Dominique, ce que j'ai également signalé sur le site du 3-1-1. Mais soyons clairs : ce n'est là qu'un échantillon, car les infractions ont également lieu à de très nombreux autres endroits. Vous ne devriez donc éprouver aucune difficulté à en repérer peu après la livraison, c'est-à-dire le mardi après-midi. Et comme Publisac a montré par le passé qu'ils étaient prêts à payer des pénalités occasionnelles sans pour autant modifier leurs agissements, je vous recommande fortement de leur remettre un grand nombre d'amendes (à 4000\$ pièce) pour contrer cette stratégie. Cela générera du même coup des revenus significatifs pour la Ville!

Prendre le distributeur en flagrant délit est donc facile, rentable, et surtout extrêmement important, compte tenu de l'importance des dommages environnementaux qu'ils infligent à la population toute entière. S.v.p., veuillez agir sans tarder, ou tout simplement mettre fin au permis de distribution de cette entreprise délinquante.

Dans l'attente d'une réponse détaillant les mesures que vous allez prendre, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Alexis Dagenais Everell [réponse : voir le 25 avril 2021 8:54]

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Sylvie De Celles]

**Envoyé :** 24 avril 2021 12:37 (courriel #170)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une série de photos prises sur la rue Cuvellier pour prouver que, chaque semaine, la livraison des publisacs ne respecte pas l'article 34 du Règlement sur la propreté et le civisme, en déposant les sacs ailleurs qu'aux endroits prescrits. En plus de commercialiser l'espace privé avec des annonces, il arrive souvent que ça entrave le passage, et surtout, cela constitue une source de pollution majeure dans l'arrondissement.

Je vous prie de faire des constats et de remettre des amendes à l'entreprise jusqu'à ce que cela cesse (ou encore, révoquez son permis vu qu'elle enfreint les règles municipales, contrairement à ce qu'elle avait promis).

Veuillez svp m'envoyer le numéro de dossier que vous ouvrirez sur ce sujet et me tenir au courant des actions que vous prendrez. Merci.

Sylvie De Celles [réponse : voir le 5 mai 2021]

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : Don Ramsey]

**Envoyé :** 24 avril 2021 12:43 (courriel #171)

Dear councillors and city inspectors,

Week after week, I keep noticing flyers that litter the streets of Ville-Marie. This happens because the main flyer distributor, TC Transcontinental, does not bother to leave its Publisacs in mailboxes, as our bylaws require them to do, but instead leave them out in the open anywhere they choose to. Since no one feels compelled to deal with these rogue bags, the flyers eventually end up all over the neighbourhood.

I've attached nine photographs taken on a single street (more specifically, at 1276, 1282, 1284, 1286, 1808, 2023-2029, 2030-2042, 2169 and 2191 Beaudry). I know that the distributor has already received several warnings about the situation and has chosen to ignore them, so this should be enough to convince you that inspectors must now hand out fines for such offences—and not just at these addresses, but all over the borough. In the midst of the current environmental crisis, we can no longer tolerate such brazen disregard for local regulations.

Please keep me posted regarding your follow-up to this complaint.

Sincerely,

Don Ramsey [réponse : voir le 26 avril 2021 11:48]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Gaëlle Lebreton]

**Envoyé :** 24 avril 2021 13:07 (courriel #172)

Bonjour,

En tant que résidente de l'arrondissement, je me réjouis de chaque initiative qui est prise par les autorités pour améliorer notre environnement collectif.

Cela dit, je considère la pollution liée aux circulaires comme un des plus gros problèmes à contrer, vu qu'elles constituent 11 % de la masse que doivent gérer les centres de tri (source [ici](#), page 29). Je suis donc horrifiée de voir Publisac enfreindre chaque semaine l'article du règlement selon lequel les articles publicitaires doivent être déposés directement dans les boîtes à lettres, et non abandonnées un peu partout ailleurs.

Comme le démontrent les photos ci-jointes, il suffit de prendre une courte marche pour apercevoir maintes infractions. Il faut que cela cesse. Puisque l'entreprise a déjà été [avertie](#) en vain, je vous demande de faire des constats d'infraction et de les mettre à l'amende, quitte à le répéter jusqu'à ce qu'ils comprennent que leur délinquance ne sera plus tolérée.

Veuillez svp me tenir au courant du suivi qui sera accordé à cette requête. Merci.

Gaëlle Lebreton [réponse : voir le 26 avril 2021 9:32]

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Marietta Corcuera, réponse au courriel #167]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:28 (courriel #173)

**Dossier No :** 21-91520

Madame,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Direction performance** [cf. page 1, note 2], greffe et services administratifs, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à l'adresse suivante: [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Nathalie

**À :** Valérie Patreau, Fanny Magini, M.-C. Leblanc [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 6 avril 2021 9:31]

**Envoyé :** 25 avril 2021 8:32 (courriel #174)

Bonjour Mmes Magini, Patreau et Leblanc,

Bien que je vous aie écrit à plusieurs reprises depuis janvier dernier (ainsi qu'au 311 et au bureau d'arrondissement), je n'ai toujours pas été informé de l'ouverture d'un dossier, ni des suivis promis dans vos courriels à la suite de mes plaintes contre les infractions commises dans Outremont — et ce, même si, dans vos recommandations résultant de la consultation sur les circulaires, vous avez appuyé la nécessité de faire respecter le règlement en remettant des amendes aux entreprises contrevenantes.

Je vous rappelle aussi que, lors de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles en août dernier, Mme Lavigne-Lalonde annonçait fièrement qu'en dépit de la crise sanitaire, la crise environnementale ne serait pas ignorée pour autant. C'est d'ailleurs logique, vu que ces deux menaces affectent tout autant notre société, et que de toute façon, il n'a jamais été question de laisser qui que ce soit ignorer les règlements municipaux présentement en vigueur.

Alors que d'autres arrondissements me disent avoir déjà remis des amendes à Publisac (et ouvert une quarantaine de dossiers liés à la rédaction de constats d'infractions), je m'étonne donc du silence total qui émane d'Outremont sur la question.

C'est d'autant plus surprenant qu'il serait facile pour vos inspecteurs de prendre les distributeurs en flagrant délit, puisqu'on sait d'avance où ils sévissent tous les lundis. Même l'entreprise la plus endurcie réformerait sans tarder sa façon de faire si chaque arrondissement se donnait la peine de rédiger ne serait-ce qu'une douzaine de constats et d'appliquer l'amende maximale dans chaque cas. Faites le calcul : 12 constats x 19 arrondissements x 4000\$, cela donne près d'un million de dollars en pénalités (et en revenus permettant l'embauche d'inspecteurs supplémentaires, au besoin).

Il n'est même pas sensé d'attendre une seule semaine de plus, vu que ces entreprises délinquantes génèrent un impressionnant tonnage de rebuts hebdomadaires, et vu que nos sites d'enfouissement seront bientôt pleins. Qu'attendons-nous, bon sang?

Bien à vous,

Charles Montpetit

**De :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) [à : Catherine Barré, réponse au courriel #168]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:33

**Dossier No :** 21-91524

Madame,

Nous accusons réception de votre demande. Votre requête a été transmise à la **Direction des services administratifs** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services et espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau.

Nathalie, Bureau Accès Verdun [autre réponse : voir le 28 avril 16:08]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Alexis Dagenais Everell, réponse au courriel #169]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:54

**Dossier No :** 21-91526

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant le non respect du règlement pour la distribution des Circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire à l'unité de l'aménagement urbain de l'arrondissement, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Gahensley, Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Claudine Hubert, réponse au courriel #165]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:54

**Dossier No :** 21-91530

Madame Hubert,

Nous accusons réception de votre demande concernant le non respect du règlement pour la distribution d'articles publicitaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire (Unité de l'aménagement urbain de l'arrondissement), afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Gahensley, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [de : Christophe Mauro]

**Envoyé :** 25 avril 2021 11:27 (courriel #175)

À l'attention des inspecteurs et des conseillers de l'arrondissement :

Bien que je sois heureux de voir que mon arrondissement prend des mesures pour réduire son empreinte carbone, je m'étonne de voir qu'on ne fait rien contre un des problèmes les plus visibles, c'est-à-dire les tonnes de circulaires qui sont distribuées chaque semaine dans des sacs de plastique, sans être mises dans les boîtes à lettres, contrairement à ce qu'exige le Règlement sur la propreté.

Il me semble pourtant que c'est là un problème facile à régler pour les inspecteurs qui voudraient faire des constats, puisqu'il se produit chaque semaine à heure fixe. Je joins quelques photos à titre d'exemples, mais je vous prie de noter que ces échantillons sont LOIN d'être les seuls cas qui pourraient faire l'objet d'amendes, ou mieux encore, **entraîner la révocation du permis accordé au distributeur** (distributeur qui refuse de se corriger depuis des années, même s'il a déjà reçu des avertissements en ce sens).

Svp, veuillez passer aux actes. Le temps des belles paroles est terminé ! J'attends votre réponse.

Cordialement,

Christophe Mauro [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [pierre.lessard-blais@montreal.ca](mailto:pierre.lessard-blais@montreal.ca) [à : Christophe Mauro, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 25 avril 2021 11:27

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre correspondance et soyez assuré(e) que tous les messages sont lus avec intérêt et qu'un suivi approprié sera effectué dans les meilleurs délais, le cas échéant. Pour toutes demandes concernant les opérations de nos différentes équipes, veuillez communiquer avec le 311.

Cordialement,

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement

**À :** [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [de : Mathieu Caveng, réponse au courriel du 21 avril 2021 9:04]

**Envoyé :** 25 avril 2021 16:22 (courriel #176)

Bonjour M. Samuel,

Merci d'avoir ouvert le dossier 3002791574 au sujet des publisacs. Et comme vous m'invitez à vous poser des questions, j'en ai effectivement une: quand vous dites que vous travaillez présentement afin que Publisac se conforme à la réglementation en vigueur pour la distribution d'articles promotionnels à Verdun, j'aimerais

savoir en quoi cela consiste exactement.

Puisque Publisac ignore tout avertissement depuis des années, j'espère que vous faites maintenant des constats — comme la Ville de Montréal s'est engagée à le faire en adoptant en août dernier les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, notamment celle voulant "que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction".

Je me doute bien que vous avez beaucoup d'autres tâches à accomplir, et qu'à l'échelle individuelle, un publisac mal placé peut vous sembler très bas sur la liste de vos priorités. Mais cela prend une tout autre couleur quand on sait que 900 000 sacs hebdomadaires sont distribués à Montréal, ce qui génère 500 tonnes de rebuts.

En plus, la Ville a calculé que les circulaires constituent 11% de ce qui transite par les centres de tri, et vu que le mélange plastique/papier n'est pas recyclable et que le personnel n'arrive pas à séparer les sacs de leur contenu, une grande partie du tonnage aboutit dans les dépotoirs.

Or, vous pouvez partir tout cela — oui, vous personnellement, monsieur Mathieu-Daneau, et ce n'est pas une figure de style. Il vous suffit de faire une douzaine de constats (facile, car on sait que des centaines de délits auront lieu le 27 avril entre Champlain, Desmarchais, LaSalle et Willibrord, par exemple. Si les 18 autres arrondissements en font autant, Publisac écoperait de près d'un million de dollars en amendes (12 x 4000\$ x 19). Ça aura plus d'effet que les avertissements ignorés jusqu'ici... et ça fera boule de neige au Québec, comme quand Montréal a banni certains sacs en 2016.

Qu'en dites-vous? J'attends votre réponse avec impatience!

Mathieu Caveng [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [à : Mathieu Caveng, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 26 avril 2021 9:06

Bonjour,

Avec Publisac, comme tout autre citoyen corporatif, nous travaillons afin de leur permettre de pratiquer la mission de leur entreprise.

Nous avons eu, à ce jour, une belle collaboration avec le bureau chef et nous avons laissé le temps à la compagnie de bien aviser ses fournisseurs et distributeurs.

Nous sommes prêts à utiliser les moyens légaux à notre disposition, tel que le constat d'infraction, mais je crois qu'il est juste d'intervenir d'abord et avant tout avec une optique de résolution de problème.

À ce stade nous avons eu une belle collaboration mais reste à voir si la distribution se fera de façon adéquate cette semaine.

Soyez assuré que nous vous aviserons, ainsi que les autres requérants, des développements prochainement.

La question de la crise environnementale se place au sein des raisons pour lesquelles nous intervenons dans ce dossier et nous ferons tout ce qui nous est possible afin d'avoir la conformité des parties prenantes.

Cordialement,

Samuel Mathieu-Daneau, inspecteur d'arrondissement

**Aux :** conseillers municipaux de Montréal [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 26 avril 2021 9:19 (courriel #177)

À tous les conseillers de la Ville de Montréal,

Vous le savez, la crise sanitaire n'a pas fait disparaître la crise environnementale. En août dernier, vous avez donc unanimement adopté le *Plan de gestion des matières résiduelles* qui permettra à la Ville de réduire son empreinte carbone — du moins, si les mesures sont correctement appliquées au fil des prochaines années.

D'après l'échéancier du *Plan*, les deux premières mesures doivent entrer en vigueur au plus tard en juin 2021. Ces mesures seront les seules implantées avant les élections, et elles constituent par conséquent l'unique façon pour la population de jauger la crédibilité du *Plan* complet (et de la réelle verdeur des candidats). Elles consistent à :

1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts

1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires **selon les recommandations de la Commission**.

Et quelles sont lesdites recommandations ? Citons-en trois, que la Commission a elle aussi adoptées à l'unanimité :

- [qu'] un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément
- [que] l'utilisation des emballages plastique pour la distribution de ces articles soit interdite
- que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues

D'après les études de la Ville, les circulaires représentent 11% de ce qui transite dans les centres de tri. Et comme ceux-ci peinent à séparer le plastique du papier, contrôler les articles publicitaires réduira fortement la quantité de rebuts enfouis dans nos dépotoirs presque comblés. C'est dire l'importance des deux premières recommandations!

Mais qu'en est-il du «respect de la réglementation»? C'est tout aussi important, car si on ne montre aucune fermeté, **chaque mesure environnementale est vouée à l'échec**, que ce soit maintenant ou à une étape ultérieure du *Plan*.

**HÉLAS, LE RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ N'A PAS DE DENTS À MONTRÉAL.** Depuis janvier 2021, des citoyens de chaque arrondissement ont déposé 60 plaintes formelles (avec copies aux élus) pour inciter la Ville à recourir aux pénalités qui encadrent la diffusion des circulaires. En appui à leurs dires, ils ont fourni des photos prouvant que **les distributeurs ont enfreint les règles plus de 26 600 fois en trois ans**, et ils ont souligné qu'il était aisé de rédiger des constats, vu qu'on sait d'avance où et quand les livraisons ont lieu chaque semaine. Les amendes prévues dans le règlement (4000\$ par infraction) défraieraient même l'embauche de plus d'inspecteurs.

**OR, AUCUNE AMENDE N'A ÉTÉ REMISE AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION** en réponse aux plaintes soumises. Théoriquement, l'application systématique des pénalités aurait rapporté plus de **104 000 000 \$** à la Ville, mais on n'avait même pas à aller jusque-là. Parions que les distributeurs auraient compris le message si à peine une douzaine de constats d'infractions avaient été rédigés dans chaque arrondissement.

Si Montréal désire que les mesures prévues dans le *Plan* aient l'effet désiré, elle doit absolument prouver qu'elle est prête à sévir contre les entreprises qui génèrent 500 tonnes hebdomadaires de rebuts en se moquant des règles. **C'est comme si on abandonnait 62 autobus par semaine dans les rues** — arriverait-on à ignorer un tel gâchis?

Vous trouverez ci-joint la liste des 26 600 infractions relevées, et des liens vers les sites où les photos de chacune d'entre elles sont entreposées en ligne. De grâce, n'attendez pas plus longtemps pour agir !

Merci de votre attention.

Charles Montpetit, pour [Propre.org](http://Propre.org) — un mouvement appuyé par :

- les Ami(e)s de la Terre
- l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
- l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
- la Coalition Climat Montréal
- le Conseil des Canadiens
- Environnement jeunesse
- Équiterre
- la Fondation David Suzuki
- Greenpeace Canada
- Nature Québec
- le Projet Réalité climatique
- RAVEN
- le Sierra Club

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à Gaëlle Lebreton, réponse au courriel #172]

**Reçu :** 26 avril 2021 9:32

Bonjour Mme Lebreton,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es d'arrondissement.

Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#).

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci de votre compréhension et au plaisir,

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**De :** [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) [à : Don Ramsey, réponse au courriel #171]

**Reçu :** 26 avril 2021 11:48

**File no.:** 21-92337

Dear Sir:

We acknowledge receipt of your request regarding the flyers distribution. Your file was sent to the inspectors of the borough Ville-Marie for processing. If you would like to follow up on the processing of your request at a later date, you can write to us at [ville.marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville.marie@ville.montreal.qc.ca) with your file number. Thank you for visiting our Web site.

Tarek, agent de communications sociales, arrondissement de Ville-Marie

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Nicolas Tzogalis]

Envoyé : 26 avril 2021 12:43 (courriel #178)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire.

Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville a le pouvoir d'agir sans plus tarder.

Tout ce que je vous demande, c'est d'appliquer les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur.

En guise d'exemples, vous trouverez ci-joint quelques photos de livraisons problématiques... parmi tant d'autres.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Nicolas Tzogalis [réponse : voir le 26 avril 2021 17:11]

De : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Gaëlle Lebreton, réponse au courriel #172]

Reçu : 26 avril 2021 16:11

Dossier No : 21-92955

Madame Lebreton,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Tarek, agent de communications sociales, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 26 avril 2021 16:34 (courriel #179)

Bonjour,

Svp, considérez la présente comme une plainte portant sur les circulaires qui sont distribuées hors des boîtes à lettres, à l'encontre de l'article 33 du règlement RC-65. Comme le maire d'arrondissement a déjà envoyé en vain un avertissement à l'entreprise, veuillez maintenant faire des constats d'infractions le mardi entre 7h et 10h dans le quadrilatère 1re Avenue - Rosemont - 10e Avenue - Masson. Vous trouverez une liste d'infractions ci-jointe, et les photos correspondantes ici: <https://mega.nz/folder/hCxRgIAL#elmk-k9PzXep7o-nbn-bBg>. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 27 avril 2021 12:13]

De : [marie-claude.leblanc@montreal.ca](mailto:marie-claude.leblanc@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #174]

Reçu : 26 avril 2021 17:00

Bonjour Monsieur Montpetit,

Premièrement, permettez-moi de vous présenter mes excuses pour cette réponse tardive [95 jours de délai; voir page 1, note 7].

Pour votre information, le Service de la Sécurité publique n'a reçu aucune plainte de la part de citoyen durant les trois dernières années. Ils ont distribué des collants d'interdiction à quelques citoyens sur demande, mais sans plus. Il y a eu quelques constats d'infraction émis de 2010 à 2017. Les interventions effectuées alors étaient presque exclusivement dans le district Robert-Bourassa [voir page 1, note 7]. Les citoyens qui le souhaitent peuvent toujours se procurer un collant d'interdiction à la Sécurité publique au 999, avenue McEachran ou à notre bureau [Accès Montréal](#).

Toutefois, je peux vous assurer que le Service de la sécurité publique d'Outremont intervient s'il reçoit la plainte d'un citoyen chez qui l'on a déposé un Publisac ou tout autre article publicitaire malgré l'autocollant l'interdisant. Ils sont en mesure de se déplacer, de constater l'infraction via la prise de photo et d'émettre un constat. Donc, localement on invite le citoyen à contacter la **Sécurité publique** [voir page 1, note 2] en composant le 514 495-6241 ou en écrivant à [securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca) pour déposer sa plainte.

En complément de réponse, voici un extrait du règlement de l'arrondissement en vigueur concernant la distribution d'articles publicitaires. À préciser que l'article 26 n'est pas applicable, car l'arrondissement ne délivre pas de permis de distribution d'articles publicitaires. Il a donc toujours été permis d'en faire la distribution, sauf pour les résidents ayant un autocollant interdisant la distribution à son domicile. C'est donc sur plainte d'un résident détenant un tel autocollant que comme mentionné précédemment, la Sécurité publique intervient (Art. 31).

*Règlement AO-78*

**CHAPITRE III DISTRIBUTION D'ARTICLES PUBLICITAIRES**

*26. Le conseil peut, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis. Le cas échéant, quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires doit détenir le permis requis.*

*27. Sous réserve de l'article 26, il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf :*

*1° dans une boîte ou une fente à lettres;*

*2° dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé et lorsque le propriétaire ou le concierge l'accepte, sur une étagère ou dans un récipient prévu à cet effet, à condition de ne pas obstruer ni encombrer la voie d'issue.*

*Dans le cas où un article publicitaire est introduit dans une fente à lettres, le rabat de cette fente doit être complètement abaissé après le dépôt.*

*28. Quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires doit emprunter les allées, trottoirs ou chemins menant aux bâtiments.*

*29. Quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires, ne doit pas sonner ou frapper aux portes des maisons privées ou des appartements.*

*30. Il est interdit de distribuer des articles publicitaires entre 20 heures et 8 heures et le dimanche ou les jours fériés définis à l'article 61 (23) de la Loi d'interprétation.*

*31. Il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur une propriété privée si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'une affiche conforme à l'annexe A, qu'il refuse de le recevoir.*

En terminant, je vous assure qu'il n'a jamais été question de laisser qui que ce soit ignorer les règlements municipaux présentement en vigueur. Les plaintes de citoyens seront traitées comme il se doit.

Cordialement,

Marie-Hélène Lavallée pour Marie-Claude Leblanc [réponse : voir le courriel #182]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Nicolas Tzogalis, réponse au courriel #177]

**Reçu :** 26 avril 2021 17:11

**Dossier No :** 21-93011

Monsieur Tzogalis,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire, afin que le responsable attitré à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Tarek, agent de communications sociales, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit, suivi du courriel du 21-04-26 17:00]

**Envoyé :** 26 avril 2021 22:04 (courriel #180)

Bonjour,

Le 21 janvier et le 3 avril, j'ai envoyé deux plaintes au 3-1-1, au bureau d'arrondissement d'Outremont et à tous les élus d'Outremont [plaintes reproduites en annexe], mais c'est seulement aujourd'hui que j'ai été redirigé vers vous, alors je recommence.

Tous les lundis, partout dans Outremont, TC Transcontinental laisse des sacs de circulaires par terre ou accrochés aux clôtures, sans respecter l'article 27 du *Règlement sur la propriété* AO-78, selon lequel "il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf : 1° dans une boîte ou une fente à lettres; 2° dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé" (une interdiction qui s'applique même aux endroits qui ne comportent pas de pictogramme de refus). Même si TC a déjà été avisée par

les autorités montréalaises de respecter les modalités de livraison, l'entreprise a choisi de ne pas respecter ces avertissements. Je vous prie donc de faire une série de constats d'infractions lors de la prochaine livraison (et ce, pas nécessairement aux adresses que je vous montre en EXEMPLES, mais bien à n'importe quels endroits comportant un sac livré d'une façon non conforme à l'article 27.

J'aimerais également connaître le numéro de dossier que vous ouvrirez en réponse à cette demande, et être informé de tout suivi qui découlera de celle-ci.

Merci de votre attention.

Charles Montpetit [réponse : voir le 28 avril 2021 9:23]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #179]

**Reçu :** 27 avril 2021 12:13

**Dossier No :** 21-93607

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #180]

**Reçu :** 28 avril 2021 9:23

Bonjour M. Montpetit,

Je vais mettre en attention spécial votre plainte sur la feuille de route des patrouilleurs le lundi, afin de constater une distribution non conforme au niveau du domaine public.

Vous comprendrez que nous devons les voir faire et non seulement voir les publisacs à un endroit non conforme. Bien que ceci soit un élément de preuve circonstanciel, ce n'est pas suffisant auprès d'un juge.

Nous allons donc observer leur travail lorsque le tout sera possible par le patrouilleur. Je ne peux pas vous donner de délai d'intervention à cet effet, mais nous ferons le plus rapidement possible. Un numéro d'événement sera généré à chaque intervention s'il y a lieu. Pour ce qui a trait au domaine privé, nous devons avoir une plainte écrite par un propriétaire, locataire, responsable des lieux etc.

Vous pouvez me contacter par téléphone si vous désirez discuter de la situation de vive voix. 514-495-7461

Merci et bonne journée! [réponse : voir le courriel #184]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Audrey Laurion-Lambert, réponse au courriel #94]

**Reçu :** 28 avril 2021 9:44

**Dossier No :** 21-94572

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [à : Catherine Barré, deuxième réponse au courriel #168]

**Reçu :** 28 avril 2021 16:08

Bonjour Catherine,

Nous avons reçu plusieurs messages au sujet de Publisac et des interventions sont en cours de la part de la Division permis et inspections de l'arrondissement.

Au plaisir,

Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Françoise Cloutier]

**Envoyé :** 30 avril 2021 9:18 (courriel #181)

Chers conseillers (et inspecteurs) d'Outremont,

Ceci est juste un petit mot pour vous dire que les infractions de Publisac ont assez duré. Puisque cette compagnie

refuse d'entendre raison, veuillez s.v.p. appliquer les amendes qu'elle aurait dû recevoir depuis des années en vertu de l'article 27 du *Règlement sur la propreté* (qui interdit les livraisons de circulaires ailleurs que dans les boîtes à lettres).

Ci-joint, des photos de huit des milliers d'endroits où il y aurait matière à intervention dans l'arrondissement.

Merci.

Françoise Cloutier [réponse : voir le 30 avril 2021 11:19]

À : [marie-claude.leblanc@montreal.ca](mailto:marie-claude.leblanc@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 26 avril 2021 17:00]

**Envoyé** : 30 avril 2021 10:20 (courriel #182)

Bonjour Mme Lavallée,

J'ai bien reçu le courriel que vous m'avez envoyé ce 26 avril en réponse à la plainte que j'avais déposée le 21 janvier contre les circulaires mal distribuées, et je vous en remercie. Mais à la lueur de ce que vous affirmez, je me dois d'apporter quelques précisions.

Vous me dites que « le Service de la Sécurité publique n'a reçu aucune plainte de la part de citoyen durant les trois dernières années ». Pourtant, j'ai moi-même été mis en copie par des citoyens qui ont bel et bien déposé plusieurs plaintes au 311, au bureau d'arrondissement et auprès des élus en 2020-2021. Puisque les réponses à de telles plaintes laissent entendre qu'elles seraient acheminées aux bonnes personnes, il me semble qu'on ne devrait pas parler ici d'une absence de plaintes, mais bien de leur disparition lors de l'acheminement en question.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de souligner un problème plus fondamental. D'une part, vous citez l'article 27 du *Règlement sur la propreté* selon lequel, même en l'absence d'un autocollant de refus, il est « interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf dans une boîte ou une fente à lettres ». Et d'autre part, vous dites que la Sécurité publique intervient seulement si elle « reçoit la plainte d'un citoyen chez qui l'on a déposé un Publisac ou tout autre article publicitaire malgré l'autocollant l'interdisant ». Doit-on donc comprendre que **rien dans vos procédures ne fait respecter l'article 27**, et ce, même si vous affirmez « qu'il n'a jamais été question de laisser qui que ce soit ignorer les règlements municipaux »?

De toute façon, si l'arrondissement voulait réellement faire respecter le règlement, il me semble qu'on pourrait aisément s'attaquer au problème à la source au lieu d'attendre des plaintes individuelles demandant de multiples interventions à des adresses précises (ce qui est onéreux, inutilement compliqué et peu efficace). En effet, même si vous me dites que « l'arrondissement ne délivre pas de permis de distribution », il me semble que le conseil devrait invoquer l'article 26 pour « par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis », ce qui lui permettrait de refusant ce permis aux entreprises contrevenantes, et ainsi **régler toutes les infractions d'un coup** (et dieu sait s'il y en a, comme l'a montré l'échantillonnage photographique que j'ai effectué). Puisque madame Patreau dit être « d'accord » avec moi et affirme que « notre administration souhaite montrer son leadership », pourquoi ne pas prendre les moyens qui sont à votre disposition en ce moment même?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De** : [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [à : Françoise Cloutier, réponse au courriel #181]

**Reçu** : 30 avril 2021 11:19

Bonjour Mme Cloutier,

Nous avons bien reçu votre plainte concernant les dépôts non conformes des circulaires. Je vous tiendrai au courant des interventions effectuées par notre service dès que possible.

N'hésitez pas à m'écrire au besoin.

Cordialement,

**De** : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Claudia De Vito, réponse au courriel #113]

**Reçu** : 3 mai 2021 16:02

**Dossier No** : 21-100118

Madame De Vito,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous tenons à vous informer que le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : A. Murray, deuxième réponse au courriel #128]  
**Reçu :** 3 mai 2021 16:02

**Dossier No :** 21-100157

Madame Murray,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous tenons à vous informer que le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 3 mai 2021 22:22 (courriel #183)

Bonjour,

Svp, considérez la présente comme une plainte portant sur les circulaires qui sont distribuées hors des boîtes à lettres, à l'encontre de l'article 33 du règlement RC-65. Comme le maire d'arrondissement a déjà envoyé en vain un avertissement à l'entreprise, veuillez maintenant faire des constats d'infractions le mardi entre 7h et 10h dans le quadrilatère 1re Avenue - Rosemont - 10e Avenue - Masson. Vous trouverez une liste d'infractions ci-jointe, et les photos correspondantes ici : <https://mega.nz/folder/xOYj1IqR#zRhqXv17vLB5NbuysJxKEA>. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Céline Moreau, deuxième réponse au courriel #138]

**Reçu :** 3 mai 2021 16:58

**Dossier No :** 21-100189

Madame Moreau,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous tenons à vous informer que le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Sylvie De Celles, réponse au courriel #170]

**Reçu :** 5 mai 2021

**Dossier No :** 21-102927

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service de la division de la voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**À :** [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 28 avril 2021 9:23]

**Envoyé :** 6 mai 2021 6:39 (courriel #184)

Bonjour Monsieur Pépin,

Merci d'avoir répondu à mon courriel du 26 avril 2021. Pourriez-vous me dire le numéro du dossier qui a été ouvert en rapport avec ma plainte?

Charles Montpetit [réponse : voir le 10 mai 2021 8:10]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 6 mai 2021 10:04 (courriel #185)

Bonjour,

La présente est une copie de la plainte que j'ai déposée à <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville> concernant la livraison sauvage, dans le Plateau, de circulaires qui enfreignent le règlement selon lequel

tout article publicitaire doit être laissé « 1. dans une boîte ou une fente à lettres; 2. dans un récipient prévu à cet effet; 3. sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4. en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3 ».

Quand ces normes ne sont pas respectées, les circulaires encombrant le passage, déparent les propriétés, se répandent un peu partout, s'envolent au vent, souillent le quartier au grand complet et entraînent des frais de nettoyage considérables pour l'arrondissement. Publisac ayant déjà montré lors des consultations publiques sur les circulaires qu'elle n'avait pas l'intention de corriger la situation, je vous prie de la mettre à l'amende pour ces infractions (ou toute autre infraction similaire que vos inspecteurs pourraient repérer).

Veuillez svp m'informer du numéro de dossier qui sera ouvert en lien avec la présente plainte.

Meilleures salutations,

Charles Montpetit

p.j. : 14 photos que j'ai prises à titre d'exemples ce 3 mai sur St-Joseph (1462, 1594, 1668, 1690, 1705, 1905, 2150, 2160, 2180, 2185, 2190, 2195, 2215 et 2235). [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 6 mai 2021 14:46

**Dossier No :** 21-104222

Monsieur Montpetit ,

Nous accusons réception de votre plainte contre la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis au service concerné, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) ou, pour un traitement plus rapide, téléphoner au 311 en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Abdelhakim / l'équipe du bureau Accès Montréal

**De :** [manon.barbe@montreal.ca](mailto:manon.barbe@montreal.ca) [à : Stéphane Dery, réponse au courriel #153]

**Reçu :** 6 mai 2021 14:48

Bonjour Monsieur Dery,

Au nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Madame Manon Barbe, j'accuse réception de votre correspondance datée du 18 avril dernier. Je suis navrée du délai dans cette réponse.

Soyez assuré que votre correspondance a été portée à l'attention de la mairesse qui vous remercie d'avoir pris le temps de lui écrire pour lui faire part de vos commentaires.

Avant de vous écrire, je me suis assurée auprès de nos services que les compagnies soient bien avisées du règlement de Montréal et que les compagnies soient sensibilisées du sujet qui vous préoccupe.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrondissement de LaSalle et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Carole Cardinal, chargée de secrétariat pour Manon Barbe, mairesse de LaSalle

**À :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 6 mai 2021 22:22 (courriel #186)

Chers inspecteurs et inspectrices de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve,

Ci-joint, six photos que j'ai prises ce mardi 4 mai aux 2527-29, 2560, 2584, 2630, 2660 et 2670 Davidson pour compléter la plainte que je viens de déposer sur le site du 311 contre des infractions à l'article 34 du règlement RCA09-27001, qui interdit le dépôt de circulaires par terre ou sur les clôtures. Ces infractions peuvent sembler mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900 000 sacs par semaine à Montréal. La Ville ayant déjà envoyé en vain des avertissements à Publisac, veuillez maintenant leur remettre les amendes prévues dans le règlement. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 11 mai 2021 15:30]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et site 311 [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 7 mai 2021 14:13 (courriel #187)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte formelle que je viens de déposer sur le site du 311.

Même si l'article 33 du règlement RCA65 interdit le dépôt de circulaires par terre ou sur les clôtures, Publisac l'ignore sciemment tous les mardis vers 10h, comme on le voit PAR EXEMPLE sur les photos ci-jointes

(infractions commises aux 5434, 5437-39, 5447, 5459, 5465, 5490-92, 5497, 5559, 5643, 5683, 5719, 5721-23, 5733-39, 5747 et 5753 Saint-Michel).

Le maire Croteau ayant déjà sommé en vain l'entreprise de se corriger (<https://tinyurl.com/kw7v9ahv>), veuillez faire des constats d'infraction et m'envoyer le numéro du dossier lié à la présente plainte.

Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 11 mai 2021 15:58]

**De :** [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #184]

**Reçu :** 10 mai 2021 8:10

Bonjour M. Montpetit,

Un numéro d'événement sera généré dès la rédaction du rapport d'intervention et vous sera remis dès que possible.. Pour votre information. La compagnie sous-contractante de transcontinental qui effectue la distribution des publicbags a été rencontrée lundi dernier. Les camelots seront surveillés aujourd'hui afin de voir si les correctifs ont été apportés.

Bonne journée!

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #187]

**Reçu :** 11 mai 2021 15:30

**Dossier No :** 21-109337

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre courriel. Le dossier ci-dessus a été transmis à la division de la voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #187]

**Reçu :** 11 mai 2021 15:58

**Dossier No :** 21-109388

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel